



Vos données, votre contrôle

Comment la portabilité des données peut
stimuler la concurrence et donner plus de
pouvoir aux consommateurs

Pour obtenir des renseignements sur les activités du Bureau de la concurrence, veuillez vous adresser au :

Centre des renseignements
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone : 819-997-4282
Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-348-5358
ATS (pour les personnes sourdes et malentendantes) : 1-866-694-8389
Télécopieur : 819-997-0324
Site Web : www.bureaudelaconcurrence.gc.ca

Pour obtenir cette publication sous une autre forme, veuillez communiquer avec le Centre des renseignements du Bureau de la concurrence aux numéros indiqués ci-dessus.

Autorisation de reproduire

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du Bureau de la concurrence, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Bureau de la concurrence soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le Bureau de la concurrence ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne : www.ic.gc.ca/demande-droitdauteur ou communiquer avec le Centre de services aux citoyens d'ISDE aux coordonnées ci-dessous.

Centre de services aux citoyens d'ISDE

Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5G
Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189
Téléphone (international) : 613-954-5031
ATS (pour les personnes sourdes et malentendantes) : 1-866-694-8389
Les heures de bureau sont de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)
Courriel : ised-isde@ISED-ISDE.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, (2026).

N° de catalogue lu54-137/2026F-PDF
ISBN 978-0-660-97895-6

Date : 2026-01-15

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Also available in English under the title Your Data, Your Control: How data portability can unlock competition and empower consumers.

Table des matières

Résumé.....	5
Qui sommes-nous?	7
Plaidoyer en faveur de la portabilité des données	8
Objet du rapport	9
Questions auxquelles le présent rapport répond.....	9
Façon dont nous avons mené l'étude.....	10
1. Explication de la portabilité des données.....	11
Principaux points à retenir	11
Qu'est-ce que la portabilité des données?.....	12
La portabilité des données donne le contrôle aux consommateurs et renforce la concurrence sur le marché	14
Les obstacles comportementaux peuvent nous empêcher d'adopter la portabilité des données.....	18
Conclusion	20
2. La portabilité des données promet une valeur considérable aux Canadiens et Canadiennes.....	21
Principaux points à retenir	21
Comprendre les choix des consommateurs à l'aide d'expériences et de sondages	22
Facteurs d'adoption.....	26
Estimation de la valeur possible de l'AO.....	27
Conclusion	30
3. Équilibrer les possibilités et les défis de la portabilité des données.....	31
Principaux points à retenir	31
La portabilité des données favorise la concurrence et l'innovation, mais non sans défis	32
Maximiser les avantages pour les consommateurs et gérer les risques.....	35
Façon dont la portabilité des données touche les entreprises, des entreprises en démarrage aux géants	38
Il est possible d'équilibrer les avantages et les risques	40
Conclusion	41

4. Caractéristiques de conception intelligente pour garantir le succès	42
Principaux points à retenir	42
Créer un cadre de confiance : consentement, équité et surveillance	42
Considérations pour un cadre pratique de portabilité des données : types et formats de données.....	48
Des niveaux élevés d'interopérabilité garantissent une portabilité efficace des données.....	52
Conclusion.....	57
5. La portabilité des données en action : Apprendre des expériences mondiales.....	58
Principaux points à retenir	58
Les régimes de portabilité des données à travers le monde offrent une gamme de choix	58
Tirer des leçons des expériences mondiales	63
Conclusion.....	74
6. Vers un cadre canadien de portabilité des données	75
Annexes.....	77
A. Méthodologie	78
B. Résumé du sondage d'opinion publique.....	81
C. Niveaux d'interopérabilité – Perspectives des consommateurs.....	94
D. Comparaison des cadres de systèmes bancaires ouverts	96

Résumé

La portabilité des données confère aux consommateurs le pouvoir de transférer facilement et sécuritairement leurs renseignements personnels entre les fournisseurs de services. Cela crée plus de liberté, de choix et de commodité. Lorsque les consommateurs peuvent emporter leurs données, cela accroît la concurrence et alimente l'innovation dans les secteurs. Le Canada continue de réaliser des progrès, en particulier dans les secteurs des services bancaires et de la santé. Toutefois, nous avons plus de travail à faire pour débloquer le plein potentiel de la portabilité des données. Dans le présent rapport, nous informerons le public canadien et les décideurs de la valeur possible de la portabilité des données et indiquerons les principaux éléments de conception à prendre en considération afin d'élaborer un cadre canadien.

Nous avons utilisé l'industrie de l'assurance comme cas type pour nous aider à évaluer les avantages possibles que la portabilité des données peut offrir aux Canadiens et Canadiennes. Nous avons collaboré avec un économiste comportemental et sondé les gens au Canada pour déterminer leur degré de sensibilisation, leurs préférences et leurs préoccupations concernant la portabilité des données et ses utilisations. Nous avons également examiné les expériences internationales, telles que les services bancaires ouverts au Royaume-Uni et le Consumer Data Right de l'Australie. Cela nous a aidés à comprendre la façon dont la portabilité des données pourrait affecter la concurrence, le comportement des consommateurs et la croissance économique.

Nous avons découvert que la portabilité des données offre de véritables avantages aux consommateurs et aux entreprises. Toutefois, elle présente également des défis relatifs à la protection des renseignements personnels, à la sécurité et aux dynamiques du marché. Nous devons aborder ces défis pour nous assurer que la portabilité des données est adoptée et mise en œuvre d'une manière qui favorise une concurrence et une innovation équitables. Toutefois, nous devons également protéger les intérêts des consommateurs. Le présent rapport estime que :

- **Les consommateurs peuvent réaliser des économies importantes.** Dans le marché de l'assurance seulement, introduire la portabilité des données pourrait aider les Canadiens et Canadiennes à économiser de 1,10 à 3,83 milliards de dollars en temps et en argent sur leurs coûts annuels. Cela comprend jusqu'à 1,57 milliard de dollars en économies en passant à des régimes d'assurance moins dispendieux, ainsi qu'une valeur estimée à 2,26 milliards de dollars en gains de temps.
- **Les obstacles comportementaux limitent l'adoption.** Les consommateurs peuvent préférer les méthodes qu'ils connaissent ou peuvent souhaiter d'éviter tout changement qu'ils croient être dispendieux. Ils peuvent également avoir des préoccupations concernant la protection de leurs renseignements personnels et ne pas connaître les avantages. Ces obstacles comportementaux peuvent les empêcher d'adopter et d'utiliser la portabilité des données.

- **La conception intelligente est essentielle.** Pour assurer la réussite, nous devons définir des règles claires et équitables sur les données. Nous devons assurer une forte interopérabilité, qui est la capacité de différents systèmes, plateformes ou applications de fonctionner ensemble et d'échanger des renseignements sans heurt, d'atténuer les défis et d'accorder la priorité aux outils conviviaux.
- **Les leçons mondiales comptent.** Des exemples internationaux montrent les avantages de la portabilité des données. Ils mettent également en évidence des défis de mise en œuvre, tels que la complexité du système, les questions concernant le format des données et les coûts élevés de la mise en œuvre.

Donner aux Canadiens et Canadiennes le contrôle de leurs propres données pourrait transformer notre économie numérique. Si nous permettons la portabilité des données, les entreprises devront innover et concurrencer plus vigoureusement. Cela améliorera les services et offrira plus de choix aux consommateurs.

Nous encourageons les décideurs à élaborer des règlements dynamiques qui équilibrent d'une part la concurrence et l'innovation, et d'autre part la protection des renseignements personnels. Ces règlements doivent permettre aux entreprises établies et aux petites entreprises de prospérer. En tirant parti des constatations fondées sur les données probantes et des connaissances mondiales, nous pouvons créer un système de portabilité des données conçu pour les besoins uniques du Canada. Il peut favoriser la croissance économique, tout en remettant aux Canadiens et Canadiennes le contrôle de leur empreinte numérique.

Qui sommes-nous?

Le Bureau de la concurrence est un organisme indépendant d'application de la loi qui protège la concurrence et en fait la promotion au bénéfice des consommateurs et des entreprises du Canada¹. Il assure et contrôle l'application de la *Loi sur la concurrence* du Canada, et fait la promotion de règles et règlements qui favorisent la concurrence à tous les paliers du gouvernement.

Qu'est-ce que la Loi sur la concurrence ?

L'objet de la *Loi sur la concurrence* est de préserver et de favoriser la concurrence au Canada.

- Elle contient des dispositions pénales et civiles.
- Elle s'applique à presque toute activité commerciale au Canada.

Depuis longtemps, nous travaillons à promouvoir la concurrence et à appliquer des lois qui protègent un marché concurrentiel. Nous avons utilisé cette expérience pour bâtir nos connaissances de la concurrence dans un vaste éventail de secteurs et de marchés de l'économie canadienne.

Activités de promotion de la concurrence du Bureau visant à encourager l'accès aux données et leur utilisation

Le Bureau a régulièrement défendu la portabilité des données et l'accès aux données, soulignant leur importance à l'encouragement de marchés concurrentiels, et ce, dans plusieurs secteurs.

- Nous avons publié une [étude du marché sur l'innovation axée sur les technologies](#) en 2017 et réalisé un [rapport de suivi sur les progrès du Canada dans le domaine des technologies financières](#) en 2018.
- Nous avons appuyé la concurrence dans le secteur financier, surtout en mettant en évidence l'importance de la mise en œuvre de la portabilité des données dans le cadre des services bancaires axés sur les consommateurs. En 2019, nous avons présenté un [mémoire au ministère des Finances du Canada sur le système bancaire ouvert](#). Nous avons présenté des [commentaires au Comité consultatif sur le système bancaire ouvert](#)

¹La présente étude ne prédéterminera pas la position du commissaire de la concurrence dans une enquête ou intervention en cours ou à venir en vertu de la *Loi sur la concurrence*.

en 2021 et de nouveau en 2024 dans le cadre de notre présentation sur la consultation concernant le [renforcement de la concurrence dans le secteur financier](#).

- En 2022, dans le cadre de notre [Étude de marché sur les services de santé numériques](#), nous avons publié un [rapport sur la libération de la puissance des données de santé](#).
- Plus récemment, en 2023, nous avons conjointement créé le [Forum canadien des organismes de réglementation numérique](#), qui est axé sur l'échange de renseignements et la collaboration aux questions du marché numérique, telles que la portabilité des données.

Plaidoyer en faveur de la portabilité des données

Le fait que les consommateurs changent de fournisseur, ou la menace qu'ils puissent le faire, est au cœur du processus concurrentiel. Le changement de fournisseur par les consommateurs favorise la rivalité entre les entreprises, qui luttent ainsi pour gagner et préserver les clients. Cette rivalité permet l'innovation et la croissance économique.

Dans une économie numérique alimentée par les données, il peut être difficile de changer de fournisseurs, surtout lorsqu'il est question de nos données. Cela peut faire en sorte que les nouvelles entreprises aient plus de difficulté à rivaliser et que les entreprises actuelles deviennent complaisantes.

Nous avons lancé cette étude dans le cadre de notre objectif d'encourager les décideurs et les organismes de réglementation à adopter des politiques favorables à la concurrence qui stimulent la croissance économique du Canada. L'étude est axée sur la façon dont la portabilité des données pourrait renforcer la concurrence et donner du pouvoir aux consommateurs dans l'ère numérique.

Pourquoi la concurrence est importante

La concurrence stimule la croissance économique. Elle encourage les entreprises à innover et à devenir plus productives. La concurrence profite aux consommateurs, car elle baisse les prix, accroît le choix et améliore la qualité.

Lorsque les entreprises mènent leurs activités dans un marché sain et concurrentiel, les consommateurs peuvent choisir l'option qui répond le mieux à leurs besoins et qui offre le meilleur prix.

Objet du rapport

La portabilité des données n'est pas un terme bien connu du grand public. Le présent rapport explique le concept de la portabilité des données et sa valeur pour les gens et pour l'économie. Il explore la façon dont l'établissement d'un cadre qui permet la portabilité des données pourrait accroître la concurrence et profiter aux consommateurs canadiens et à l'économie.

Le rapport fournit également des recommandations aux décideurs afin d'encourager l'adoption de la portabilité des données au Canada.

Il est axé sur les effets que la portabilité des données aura sur deux domaines clés :

- **La concurrence** – Le rapport montre l'incidence que la portabilité peut avoir sur les résultats concurrentiels.
- **Les consommateurs** – Le rapport souligne la valeur de la portabilité du point de vue du consommateur et les facteurs qui pourraient influencer son adoption.

Questions auxquelles le présent rapport répond

Le rapport cherche à répondre à trois ensembles de questions de base :

Questions sur le droit de contrôler vos renseignements

- Qu'est-ce que la portabilité des données, et quel rôle joue-t-elle dans l'économie numérique?
- Comment la portabilité des données profite-t-elle aux consommateurs et à la concurrence sur le marché?
- Quels obstacles comportementaux empêchent les consommateurs d'utiliser leur droit?

Questions concernant la valeur de la portabilité des données

- Comment les consommateurs profitent-ils, tant sur le plan de l'argent que du temps (c'est-à-dire les gains de bien-être des consommateurs), si nous mettons en œuvre la portabilité des données au Canada?
- Quel est le niveau de connaissance et de compréhension des consommateurs canadiens concernant les risques de l'adoption de la portabilité des données?
- Quels facteurs encourageraient les Canadiens et Canadiennes à adopter la portabilité des données?

Questions concernant les principes de conception et la stratégie de mise en œuvre

Comment pouvons-nous concevoir un cadre de portabilité des données qui équilibre les intérêts de tous les intervenants?

Comment les principaux éléments techniques, juridiques et opérationnels doivent-ils être structurés pour créer un régime de portabilité des données qui favorise la concurrence?

Quelles leçons pouvons-nous retenir des autres administrations qui ont mis en œuvre la portabilité des données?

Façon dont nous avons mené l'étude

Nous avons étudié des publications universitaires, des rapports stratégiques et des analyses comparatives des régimes mondiaux de portabilité des données². Nous avons interrogé des organismes de réglementation canadiens et internationaux pour comprendre leurs expériences de mise en œuvre et de supervision de la portabilité des données.

Pour mieux comprendre les opinions et les préférences des Canadiens et Canadiennes concernant la portabilité des données, nous avons également commandé un sondage sur l'opinion publique. Nous avons établi un partenariat avec une entreprise de recherche sur l'opinion publique pour mener le sondage. On peut accéder à une copie de son rapport final ici : [Estimation de la valeur de la portabilité des données canadiennes pour le consommateur](#).

Analyser les choix complexes des consommateurs exige une expertise. Par conséquent, nous avons collaboré avec la professeure Claire Tsai Jan, une économiste comportementale de premier plan de l'Université de Toronto, pour concevoir et mener le sondage. L'experte a également fourni une analyse quantitative pour estimer la valeur de la portabilité des données pour les Canadiens et Canadiennes et leur opinion concernant cette portabilité. Dans le présent rapport, nous avons fourni un compte rendu détaillé des constatations de nos experts. La méthodologie de ce travail est incluse dans l'[annexe A](#), et un résumé des constatations du sondage est inclus dans l'[annexe B](#).

² Le Bureau de la concurrence a examiné les cadres de l'Australie, du Brésil, de l'Union européenne (UE), de Hong Kong, de l'Inde, du Japon, du Singapour, du Royaume-Uni et des États-Unis.

1. Explication de la portabilité des données

La portabilité des données est le droit d'une personne d'obtenir et de transférer ses données personnelles facilement et sécuritairement d'un détenteur de données (l'expéditeur) à un autre (le receveur). Elle donne du pouvoir aux consommateurs et aux entreprises afin d'améliorer leur choix et leur autonomie dans les marchés numériques³. Étant donné que les services numériques recueillent et utilisent de plus en plus nos données, comprendre la nature de la portabilité des données et la façon dont elle fonctionne dans le cadre de ces écosystèmes devient essentiel pour les consommateurs et les décideurs.

Dans la présente partie, nous explorons le sens de la portabilité des données dans la pratique, la façon dont elle profite aux consommateurs en améliorant le choix et la commodité et la façon dont elle peut stimuler la concurrence sur le marché en réduisant les obstacles au changement. Cela nous prépare à des discussions ultérieures sur l'incidence sur les consommateurs canadiens, la concurrence, les entreprises et la mise en œuvre.

Principaux points à retenir

- **La portabilité des données devrait être un droit fondamental des consommateurs.** Elle donne aux personnes le contrôle de leurs renseignements personnels dans les services numériques.
- **La portabilité des données peut changer la donne dans l'économie numérique.** Elle accroît le choix et la concurrence sur le marché, ce qui fait en sorte que les consommateurs ont plus de facilité à changer de fournisseur et que les entreprises ont moins d'obstacles à surmonter pour entrer sur un marché.
- **Même lorsque les avantages sont manifestes, de nombreuses personnes ne changeront pas de fournisseur.** Les habitudes, l'aversion au risque et la loyauté aux fournisseurs actuels sont des obstacles comportementaux qui peuvent limiter l'adoption des services liés à la portabilité des données.

³ Il convient de noter qu'il peut exister d'autres droits personnels en vertu des lois de protection des renseignements personnels, en plus de la portabilité des données, qui renforcent le contrôle d'une personne sur ses renseignements personnels, comme le droit de demander la suppression de ses données détenues par un fournisseur de services. Nous nous concentrons sur le droit de portabilité des données pour son incidence possible sur la concurrence.

Qu'est-ce que la portabilité des données?

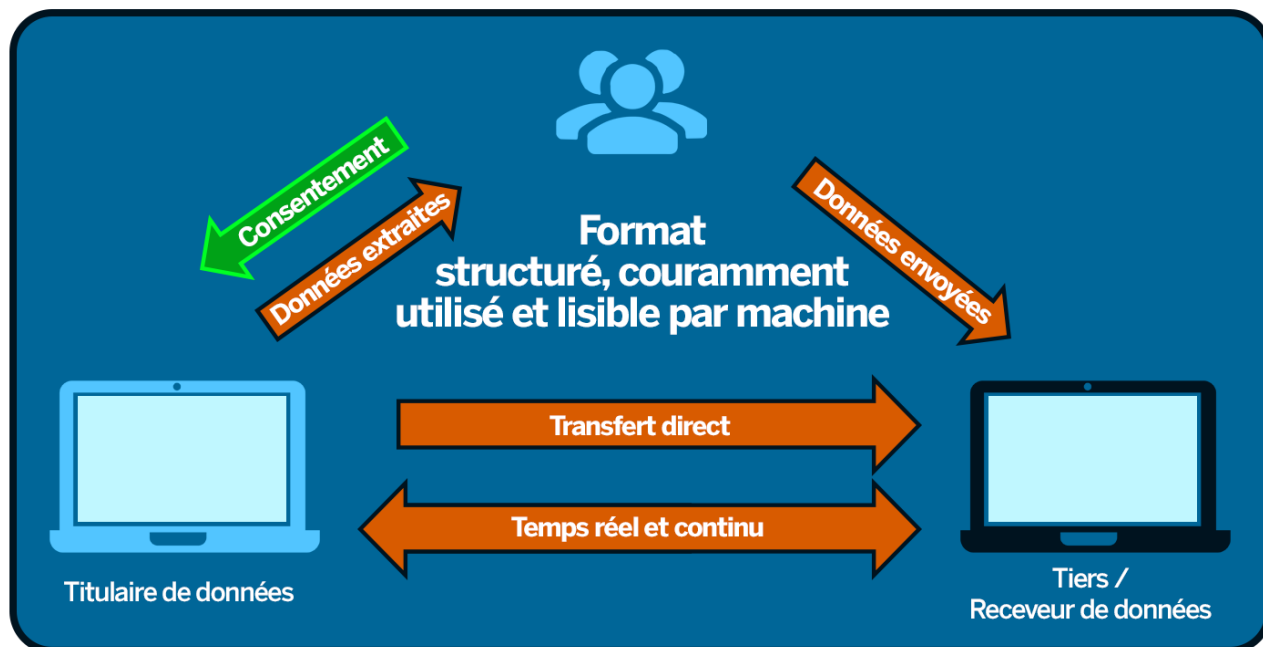
Portabilité des données – Le droit des consommateurs à l'autonomie numérique

La portabilité des données renvoie couramment à la capacité d'une personne de transférer ses données à soi-même ou à un tiers dans un format structuré et lisible par machine. Cela peut se produire de plusieurs façons.

- **Transferts manuels** : Également appelés des transferts ponctuels, les transferts manuels exigent que le consommateur assure la médiation en téléchargeant et en téléversant les données d'un service à l'autre. Cette méthode crée de la friction, mais offre un contrôle explicite et direct.
- **Transferts directs et ponctuels** : Ce sont des transferts entre les fournisseurs de services à la demande de l'utilisateur. Les transferts directs et ponctuels établissent une connexion directe entre les services pour un seul échange de données et fournissent un instantané, sans mises à jour continues.
- **Transferts continus** : Les transferts continus offrent une commodité accrue en établissant un accès continu après l'autorisation initiale, qui élimine l'intervention répétitive de l'utilisateur. Ils exigent également la permission de l'utilisateur et permettent au receveur d'accéder aux renseignements actuels de l'expéditeur sans la prise d'autres mesures par l'utilisateur.

Le succès de la portabilité des données dépend souvent de l'**interopérabilité**. On entend par interopérabilité le fait que différents systèmes technologiques puissent échanger et utiliser les renseignements. Elle est nécessaire pour permettre l'échange continu en temps réel des données entre les plateformes.

Figure 1 – Modes de portabilité des données : approches manuelles, directes et continues



Portabilité des données – Un élément de la gouvernance des données

La portabilité des données est un aspect de la **gouvernance des données**. La gouvernance des données est un ensemble de politiques et de règles qui détermine la façon dont les données sont recueillies, stockées, traitées, échangées et éliminées dans et entre les organisations, les secteurs et les limites nationales⁴. À mesure que l'économie des données croît, de nouvelles règles définissent les droits des utilisateurs, fixent les normes et appliquent les mesures de protection. Les différents types de règlements abordent des questions différentes. Par exemple :

- La **politique sur la concurrence** aborde les activités anticoncurrentielles, telles que la collusion, les abus de pouvoir de marché et les fusions anticoncurrentielles.
- Les **exigences de protection des renseignements personnels** protègent les droits des personnes en gouvernant la façon dont leurs renseignements personnels sont recueillis, utilisés, divulgués, préservés et protégés contre l'utilisation abusive, l'accès non autorisé et le partage.
- Les **mandats d'interopérabilité** exigent l'échange de données entre les plateformes et les systèmes.

⁴ [Enhancing Access to and Sharing of Data \(en anglais seulement\) | OCDE](#)

- Les **protocoles de sûreté et de sécurité** abordent les atteintes à la sécurité des données, les mécanismes de sécurité et les risques de cybersécurité.

Ces questions se chevauchent et exigent une approche coordonnée. Notre étude est axée sur la façon dont la portabilité des données pourrait accroître la concurrence, mais il est important de tenir compte des liens et des répercussions que peuvent avoir les autres règlements sur les données.

Tableau 1 – Exemples de règlements, d’objectifs et de fonctions liés aux données		
Politique	Objectif	Fonction
Concurrence	Rectifier le préjudice lié aux activités anticoncurrentielles, y compris les abus de position dominante.	Favoriser la concurrence dans les marchés numériques.
Protection des renseignements personnels	Exiger que les entreprises obtiennent le consentement des consommateurs, leur donnent un avis et leur offre de la transparence concernant la collecte, l’utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels.	Renforcer le contrôle que les consommateurs ont sur leurs données.
Interopérabilité	Renforcer l’interopérabilité et la normalisation pour contrer les incitatifs des entreprises à limiter l’échange de données.	Créer de la valeur dans et entre les secteurs
Cybersécurité	Atténuer les atteintes à la sécurité des données et les risques de sécurité.	Assurer la sécurité du système de données.

Concurrence, règlements et marchés numériques

Les marchés devraient fonctionner librement. Les règlements devraient être réservés pour les cas où la concurrence ne peut pas atteindre les résultats optimaux pour les consommateurs. Lorsque des règlements sont nécessaires, ils doivent être précis. Si les règlements sont mal conçus, l’innovation peut souffrir. Les règles doivent être fondées sur les données probantes,

proportionnées et axées sur les échecs précis du marché au lieu d'imposer de larges restrictions.

Il peut être difficile de rester compétitif dans les marchés numériques en raison de leurs caractéristiques uniques. Cela peut mener au contrôle du marché par une entreprise ou par un petit groupe d'entreprises. Ce phénomène est appelé le « basculement », et il est plus susceptible de se manifester dans les marchés où les entreprises profitent :

- D'effets de réseau importants qui permettent aux produits numériques établis de détenir une position dominante, même lorsqu'il y a de nouvelles options de meilleure qualité.
- D'économies d'échelle et de gamme qui favorisent les plus grandes entreprises, ce qui rend difficile la concurrence efficace de nouveaux venus.
- D'accès à de grands volumes de données qui permet aux entreprises établies (entreprises titulaires) de maintenir leur position sur le marché et de nuire aux concurrents.

Sans les mesures de protection appropriées, les plateformes dominantes peuvent renforcer leur position de diverses manières. Par exemple, elles peuvent monopoliser les données en contrôlant l'accès exclusif aux précieux renseignements des consommateurs ou en créant des obstacles à l'interopérabilité en empêchant les différents systèmes de fonctionner ensemble sans heurt. Elles peuvent également se livrer à l'autopréférence, c'est-à-dire favoriser leurs propres produits par rapport à ceux de leurs concurrents sur leurs plateformes.

C'est pour cette raison que l'utilisation des données et l'accès connexe, y compris la portabilité et l'interopérabilité des données, constituent un domaine clé où nous avons besoin de règlements pour nous assurer d'accroître la concurrence sur le marché.

La portabilité des données donne le contrôle aux consommateurs et renforce la concurrence sur le marché

La capacité du consommateur de changer de fournisseur est au cœur du processus concurrentiel. Dans l'économie numérique, cela signifie souvent être en mesure d'apporter vos données à un nouveau fournisseur de services. Lorsqu'il n'y a pas de transfert fluide de données entre les plateformes, les consommateurs peuvent avoir moins de choix, connaître des coûts plus élevés lorsqu'ils changent de fournisseurs et se fier à moins d'entreprises avec des services moins concurrentiels.

La difficulté de changer de fournisseur

Les consommateurs peuvent rester avec leurs produits ou services actuels, même lorsqu'il y a de meilleures solutions de rechange. Cela est attribuable au fait qu'ils peuvent estimer que c'est plus commode, car ils sont habitués à leur service actuel ou il y a un coût lié au changement. Par exemple, changer d'exploitant de réseau, de banque ou de société d'assurance peut prendre du temps et être déroutant. Il y a d'autres défis liés au changement, tels que le transfert manuel de données, la facturation de frais supplémentaires et la perturbation possible du service. Ces obstacles au changement ne sont pas limités aux consommateurs individuels : les entreprises y sont également confrontées. Par exemple, une clinique médicale qui souhaite changer son fournisseur de système de dossiers médicaux électroniques peut éprouver des difficultés à obtenir les données sur les patients auprès de l'ancien fournisseur de service et les importer dans le nouveau système. Ce processus prend souvent du temps. Parfois, après une longue attente, les données peuvent être reçues dans un format qui n'est pas compatible avec le nouveau système ou qui n'est pas lisible par celui-ci. Cela crée davantage de retards, et il y a un risque que les patients ne reçoivent pas des soins cohérents. Par conséquent, de nombreuses personnes et entreprises restent avec leurs fournisseurs actuels, même s'ils paient plus et reçoivent un service inférieur.

Le dilemme du contrôle des données

Lorsque les consommateurs s'inscrivent à des services, leurs renseignements personnels peuvent être échangés sans leur consentement. Par exemple, les plateformes des médias sociaux peuvent donner les données aux publicitaires, et les applications de conditionnement physique peuvent recueillir des renseignements sur la santé qui peuvent être utilisés à d'autres fins, ce qui mène à des préoccupations relatives à la confidentialité. La portabilité des données donne aux utilisateurs plus de contrôle en leur permettant de migrer leurs données ailleurs lorsqu'ils ne sont pas satisfaits du service. Elle renforce également la protection des renseignements personnels, car il y a moins de besoins d'extraction de données, qui utilise des logiciels automatisés (appelés « extracteurs » ou « robots ») pour recueillir ou copier de grandes quantités de renseignements personnels sur les sites Web. Cela comprend les extractions autorisées et non autorisées. L'extraction autorisée a lieu lorsque les consommateurs fournissent leurs justificatifs à un tiers pour permettre l'échange de données. Elle peut les rendre responsables, par exemple, envers leurs banques, si quelque chose tourne mal. L'extraction non autorisée a lieu lorsque des tiers recueillent des données sans permission.

La difficulté de la comparaison

Comparer les fournisseurs de services est difficile lorsque les données sont enfermées dans un seul écosystème. La portabilité des données peut faciliter le magasinage des

consommateurs en les aidant à trouver de meilleurs prix ou des services qui leur conviennent mieux sans avoir à commencer au tout début chaque fois qu'ils changent de fournisseurs.

Les obstacles à l'innovation

Les entrepreneurs novateurs peuvent être confrontés à des obstacles lorsqu'ils entrent dans de nouveaux marchés. Cela est attribuable au fait qu'il y a un accès restreint aux données, ce qui empêche les nouveaux services centrés sur les utilisateurs d'être élaborés. Lorsque les entreprises établies (entreprises titulaires) ne sont pas véritablement menacées par la possibilité que leurs clients changent de fournisseur, elles sont moins motivées d'innover et d'améliorer leurs offres.

La portabilité des données permet de surmonter ces difficultés en facilitant les transferts de données entre les fournisseurs de services. Elle transforme les clients d'objets passifs en matière de données en des participants actifs de l'écosystème numérique. Elle leur permet de communiquer leurs renseignements avec des services tiers, appuie le transfert sans heurt de données entre les plateformes et crée des occasions pour la création de solutions novatrices.

Figure 2 – Exemples d'utilisations de la portabilité des données dans la vie quotidienne



Les obstacles comportementaux peuvent nous empêcher d'adopter la portabilité des données

Imaginez si vous pouviez économiser et gagner le temps qui serait consacré à la recherche et au remplissage de formulaires en migrant simplement vos données d'un fournisseur de services à un autre au moyen d'un seul clic. La portabilité des données promet cela aux consommateurs canadiens qui sont piégés par les chaînes invisibles de l'habitude et du tracass.

Malgré les avantages possibles, de nombreuses personnes au Canada hésitent à changer de fournisseurs. Le sondage de la [semaine du changement de 2021 du Bureau](#) a révélé qu'une personne sur quatre seulement change de fournisseurs, même s'il leur serait possible

d'économiser environ 1 860 \$ chaque année en changeant ou en négociant de nouveau leurs plans de télécommunications, de services bancaires et d'assurance.

Plusieurs obstacles contribuent au fait que les consommateurs canadiens ne sont pas portés à changer de fournisseur, notamment :

- La loyauté à une marque.
- Le manque de connaissances à l'égard de la façon de changer de services.
- L'incertitude concernant les avantages de changer.
- La croyance qu'il y a des tracas liés au processus.

Un [sondage sur le comportement des consommateurs réalisé par Abacus](#) a révélé que les Canadiens et Canadiennes sont satisfaits de leurs fournisseurs de services financiers parce qu'ils ont des liens affectifs et qu'ils les connaissent bien, et non pour des raisons financières. Notamment, les générations plus jeunes sont plus ouvertes à changer de fournisseurs, surtout si les processus étaient simplifiés.

Pour comprendre la raison pour laquelle les personnes pourraient choisir de ne pas utiliser la portabilité des données, nous avons examiné leurs opinions concernant les nouvelles technologies afin de découvrir des tendances de prise de décision. Même si une nouvelle technologie offre des avantages manifestes, les personnes peuvent ne pas vouloir l'utiliser en raison d'obstacles psychologiques au changement. Cela est particulièrement vrai pour la portabilité des données, qui comporte de nouvelles technologies, de nombreux intervenants et différentes applications.

La science comportementale laisse entendre que plusieurs facteurs psychologiques se chevauchent souvent. Ils peuvent rendre les consommateurs réticents ou lents à adopter de nouvelles technologies. Les facteurs psychologiques comprennent :

- Les biais de familiarité (préférence des méthodes qu'ils connaissent).
- Les biais du statu quo (résistance au changement, même lorsque les nouvelles options sont meilleures).
- L'inertie des consommateurs (évitement des changements qu'ils croient être dispendieux).

Ensemble, ces facteurs rendent les personnes réticentes à adopter les nouvelles technologies. Comprendre ces facteurs nous aide à concevoir des solutions de portabilité des données efficaces qui répondent aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Conclusion

Le droit à la portabilité des données peut donner du pouvoir aux consommateurs, accroître la concurrence sur le marché et favoriser l'innovation. Si nous abordons les obstacles technologiques et comportementaux, nous pouvons considérablement améliorer l'économie numérique. Cela permettra aux personnes de prendre le contrôle de leurs renseignements personnels et de choisir leurs fournisseurs de services de manière éclairée.

2. La portabilité des données promet une valeur considérable aux Canadiens et Canadiennes

Comprendre ce qui motive les consommateurs à adopter de nouvelles technologies est essentiel à la réussite de l'innovation. La présente section explore le côté humain de la portabilité des données. Elle examine la façon dont les consommateurs canadiens prennent des décisions concernant le changement de fournisseurs de services et leur compréhension actuelle de la portabilité des données.

Nous levons le voile sur les principaux facteurs qui motivent l'adoption et nous mesurons les avantages réels pour les consommateurs⁵. Nous estimons les gains de temps et les économies possibles pour montrer la façon dont la portabilité des données peut passer d'un concept à un outil pratique qui améliore le bien-être quotidien des consommateurs et qui crée de la valeur pour les gens au Canada.

Principaux points à retenir

- **Les Canadiens et Canadiennes pourraient économiser entre 1,10 et 3,83 milliards de dollars en temps et en argent sur leurs coûts annuels suivant l'introduction de la portabilité des données dans le marché de l'assurance.** Cette estimation est fondée sur un sondage réalisé auprès de 3 046 Canadiens et Canadiennes en fonction d'un outil hypothétique Système d'assurance ouvert (AO).
- **Les avantages financiers ou temporels manifestes favorisent l'adoption.** La plupart des participants indiquent qu'ils utiliseraient un outil comme l'AO s'il offrait ces économies.
- **L'adoption de la portabilité des données dépend de la connaissance et de la confiance.** Les consommateurs qui estiment être mieux informés sont considérablement plus susceptibles de participer à l'AO. Tandis que les consommateurs qui croient qu'il y a un risque sont beaucoup moins susceptibles d'y participer.

⁵ La portabilité des données peut également offrir des avantages sociétaux, entraînant des répercussions positives au-delà des gains individuels ou organisationnels et appuyant le bien-être plus large et l'avancement de la société. Bien qu'une discussion approfondie dépasse la portée du présent rapport, un exemple se trouve dans le secteur des soins de santé du Canada, où l'accès accru aux données a appuyé les recherches et les interventions de santé publique, telles que le [Réseau mondial de renseignement de santé publique \(RMISP\)](#) de Santé Canada, qui utilise les données partagées au profit de la société. Pour une discussion générale, consultez [Economic and social benefits of data access and sharing \(en anglais seulement\) | OCDE](#).

Comprendre les choix des consommateurs à l'aide d'expériences et de sondages

Nos méthodes

Notre étude a utilisé une approche d'économie comportementale. Cette approche nous permet d'explorer la façon dont les consommateurs prennent des décisions dans le monde réel à l'aide de deux méthodes : les expériences comportementales et les sondages sur l'opinion publique. Ensemble, ces méthodes peuvent prédire la façon dont les consommateurs sont susceptibles de se comporter et les facteurs qui peuvent influencer leurs choix. Elles ont également facilité la fourniture d'estimations robustes de la valeur de la portabilité des données pour les consommateurs.

Assurance : un secteur idéal pour la mise à l'essai de la portabilité des données

Pour mettre à l'essai la façon dont les Canadiens et Canadiennes réagissent aux services de portabilité des données, nous devons d'abord trouver un secteur approprié pour notre étude de cas. Nous souhaitons sélectionner une industrie qui est bien placée et susceptible de réussir à mettre en œuvre les solutions de portabilité des données une fois que les règlements pertinents sont établis. Cela nous a permis de mettre à l'essai les réactions réalistes des consommateurs dans une situation qui est semblable aux scénarios de pleine mise en œuvre à venir.

Notre analyse a montré que le secteur de l'assurance, en particulier l'assurance habitation, était un bon candidat pour notre étude sur la portabilité des données. L'assurance est une dépense annuelle pour de nombreux ménages. Le magasinage ou le changement de régimes d'assurance peut prendre du temps, mais peut mener à des économies. L'assurance est également perçue comme une partie du concept plus large des « finances ouvertes », une extension naturelle des services bancaires ouverts.

De récentes études ont souligné la pertinence et l'utilité de notre sélection. [L'étude *The High Price of Prudence* réalisée par C. D. Howe](#) (en anglais seulement) a conclu que les consommateurs canadiens paient des primes beaucoup plus élevées pour leur assurance de biens et leur assurance-dommages que les consommateurs d'autres nations développées⁶. L'étude [Assurance des PME](#) de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a

⁶ Les Canadiens et Canadiennes paient des primes d'assurance représentant 1,3 % du produit intérieur brut (PIB), soit presque le double de la moyenne des pays du G7 (0,66 %) et plus du double de la moyenne de l'OCDE (0,52 %). Pour l'assurance automobile, les Canadiens et Canadiennes paient les primes les plus élevées au monde par rapport au PIB.

soulevé les coûts d'assurance comme une préoccupation majeure pour les entreprises, surtout les plus petites⁷.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre méthode de recherche et la sélection du secteur, consultez l'[annexe A](#).

Mise à l'essai de la portabilité des données

Nous avons recueilli des réponses au sondage auprès de 3 046 Canadiens et Canadiennes qui paient actuellement pour de l'assurance. L'échantillon était représentatif de la population canadienne en matière de genre, d'âge, de géographie, de revenu et de répartition dans les provinces et les territoires.

Nous avons demandé aux participants leurs préférences pendant un exercice de simulation sur le magasinage pour l'assurance habitation. Cet exercice leur demandait notamment de recevoir des devis, comparer les produits, choisir une police d'assurance et acheter l'assurance habitation. Nous leur avons ensuite demandé s'ils souhaitaient se joindre à notre application hypothétique de portabilité des données, que nous avons appelée Système d'assurance ouvert (AO). Il s'agit d'un service de portabilité des données qui permet aux personnes de partager sécuritairement leurs données d'assurance détenues par leur fournisseur d'assurance actuel avec d'autres fournisseurs d'assurance ou des applications tierces de leur choix. Avant de prendre leur décision, ils ont reçu des renseignements sur les avantages de se joindre à l'AO et la façon dont l'application fonctionne.

Les participants ont été répartis au hasard entre huit conceptions de régime d'AO différentes avec trois principales différences :

- **Économies** : Une économie faible (0,5 %) ou importante (5 %) des dépenses annuelles en assurance⁸.
- **Responsable de la conception, de la supervision et de la gestion du système** : Le gouvernement ou un partenariat de sociétés d'assurance⁹.
- **Principal avantage souligné** : La plateforme de communication, qui est un outil permettant la comparaison facile de produits aux fins de collecte de renseignements à

⁷ L'étude recommande d'introduire des politiques qui renforcent la concurrence parmi les fournisseurs d'assurance, fournissant des outils industriels qui facilitent la comparaison de la couverture d'assurance et encourageant les petites entreprises à explorer et à choisir les meilleures options.

⁸ L'expérience utilisait des réductions de primes de 0,5 % et de 5 % comme des estimations prudentes et optimistes des répercussions possibles de la portabilité des données sur le prix de l'assurance habitation. Ces scénarios appuient l'analyse en présentant des économies possibles dans des conditions de marché à faible et à forte concurrence. Ils servent également de points de référence pour la conception de l'étude, et non de prédictions précises des changements de prix à venir.

⁹ La gestion comprend l'accréditation.

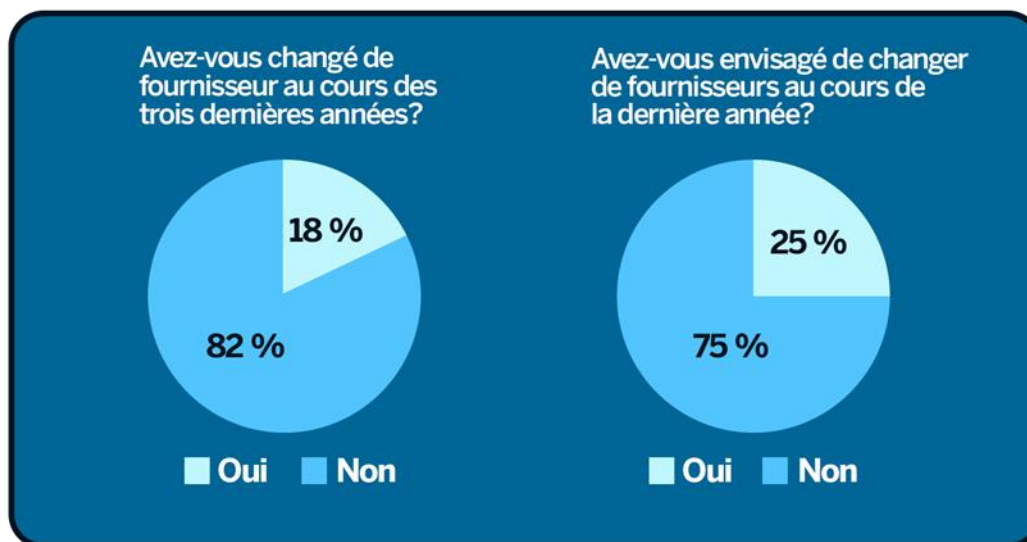
un seul guichet, ou la plateforme d'opérations, qui est un guichet unique d'assurance qui permet aux participants d'accéder facilement à des services améliorés de plus grande valeur et de les acheter facilement¹⁰.

Nous avons ensuite demandé aux participants le temps qu'ils estimaient gagner en se joignant à l'AO, la mesure dans laquelle ils étaient prêts à partager leurs données personnelles avec une application tierce, et les connaissances et opinions antérieures à l'égard de la portabilité des données. Leur rétroaction nous a aidés à comprendre les pensées des consommateurs concernant leur participation à une plateforme axée sur la portabilité des données.

Grâce à cette expérience, nous avons également mesuré la valeur monétaire que les consommateurs accordent à la portabilité des données et nous avons exploré les options de polices afin de créer une portabilité des données qui est conviviale et accroît la concurrence pour les Canadiens et Canadiennes. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conception et l'analyse du sondage, consultez l'[annexe B0](#).

Constatations du sondage : Préférences des consommateurs et comportement de changement

Figure 3 – Changement de fournisseurs par les consommateurs

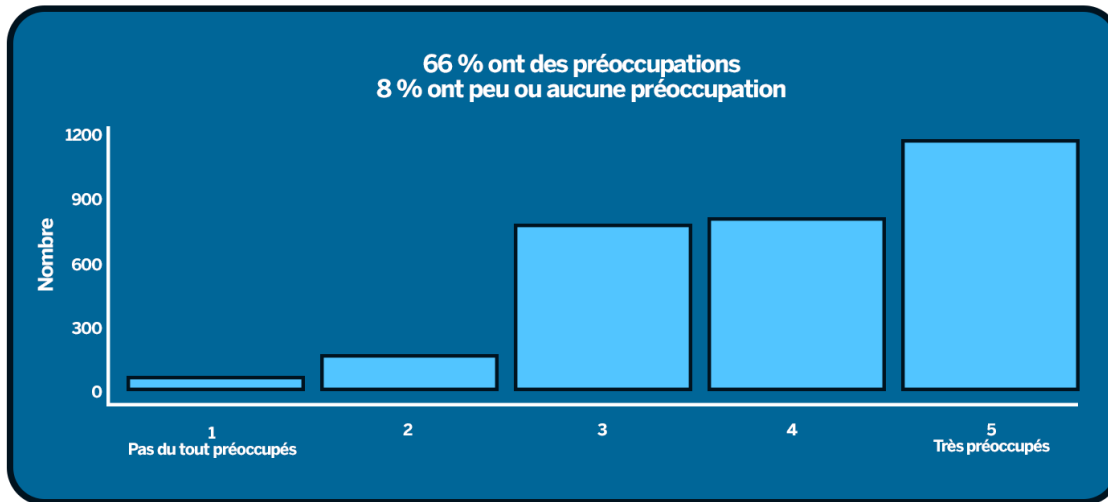


- 18 % des participants ont changé de fournisseur au cours des trois dernières années.
- L'activité de changement est le plus élevée au Québec, soit à 23 %.

¹⁰ Les principales différences entre les plateformes sont que les consommateurs peuvent réaliser des opérations, telles que l'achat, le paiement, la commande et la prestation à l'aide de la plateforme d'opérations.

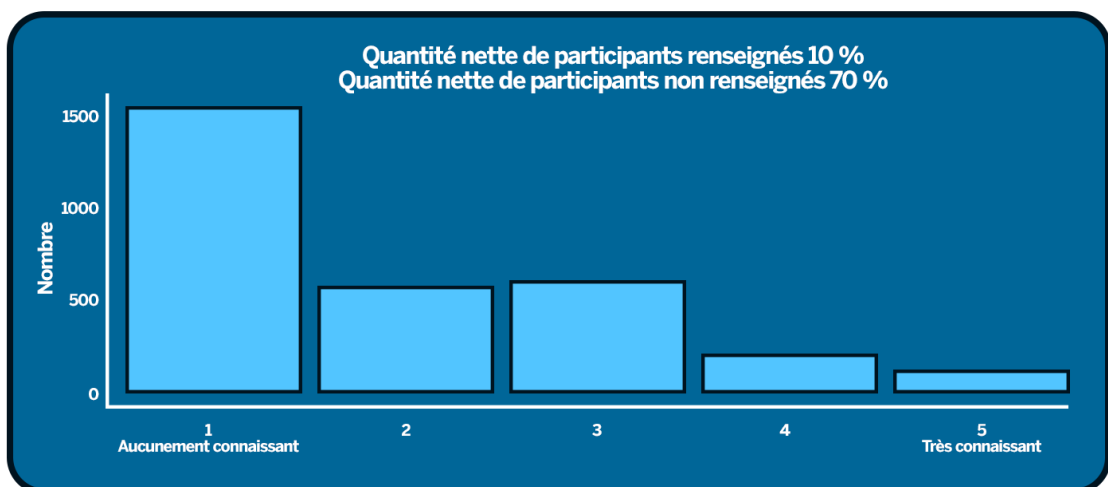
- 65 % de ceux qui ont changé de fournisseurs ont considéré que c'était « facile », tandis que 10 % ont considéré que c'était « difficile ».
- 25 % ont envisagé de changer de fournisseurs au cours de la dernière année.

Figure 4 – Préoccupation concernant la protection des données



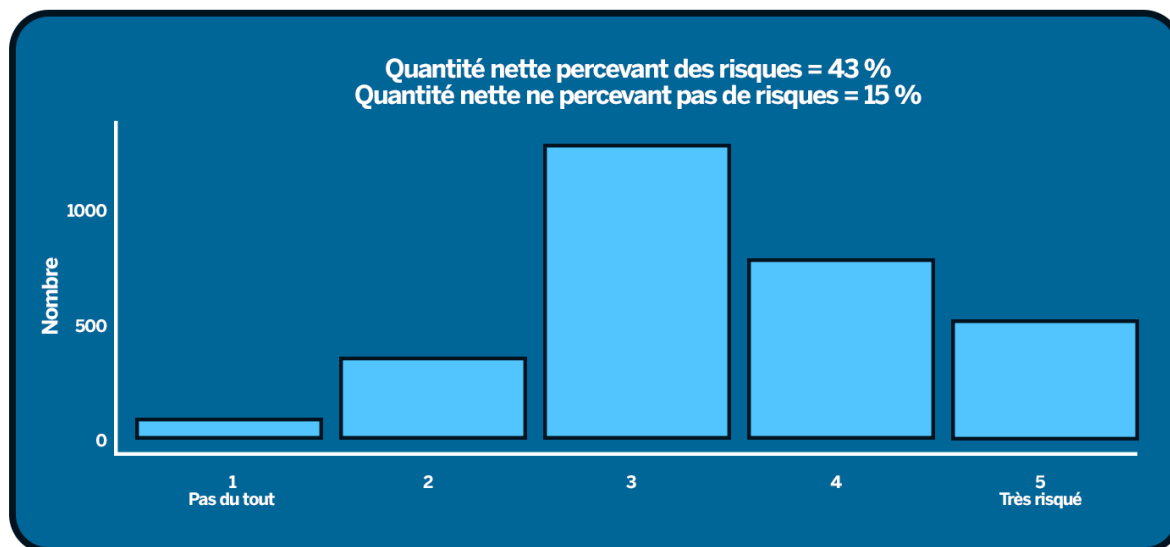
- La protection des renseignements personnels est une préoccupation majeure pour deux tiers des personnes sondées, ou 40 % ont indiqué être « très » préoccupées.
- Les résultats varient en fonction de l'emplacement et des groupes d'âge.

Figure 5 – Connaissance de la portabilité des données



- Environ 70 % des participants indiquent n'avoir aucune connaissance de la portabilité des données, mais la sensibilisation diffère parmi les groupes démographiques.

Figure 6 – Perception des risques



- Environ 43 % des participants perçoivent la portabilité des données comme relativement risquée.
- Un autre 40 % est incertain et perçoit un risque modéré.

Facteurs d'adoption

Gains de temps et économies

Les économies constituent la principale raison pour laquelle les participants décident de se joindre à l'AO. Nous avons constaté que le taux d'adoption a augmenté, passant d'environ 46 % à 54 %, lorsque les économies relatives aux dépenses annuelles sur l'assurance passaient de 0,5 % à 5 %¹¹. De plus, lorsque nous avons demandé aux participants de classer les fonctionnalités influençant leur décision de se joindre à l'AO, ils classaient les économies comme la fonctionnalité la plus importante¹².

Les gains de temps accrus augmentent la probabilité d'adoption. Les participants ont décidé de se joindre à l'AO en fonction du temps qu'ils pouvaient gagner. Cela montre que les consommateurs accordent de l'importance aux gains de temps. Plus de participants adoptent

¹¹ Nous avons défini le taux d'adoption comme la proportion de participants qui ont répondu « Oui » à la question de se joindre à l'AO.

¹² Cette constatation a également été confirmée par les participants classant par importance les fonctionnalités des régimes d'AO qui ont influencé leur décision de s'y joindre. Le taux d'économies était classé comme la fonctionnalité la plus importante, suivie du cadrage des principaux avantages de l'AO et de la supervision. Toutefois, les économies doivent atteindre un certain seuil avant que ces facteurs n'aient une incidence sur l'adoption.

l'AO lorsqu'ils estiment qu'ils gagnent plus d'heures. Notre analyse estime qu'il est probable que le taux d'adoption augmente de 5,1 % pour chaque heure gagnée.

Connaissance et confiance des participants

Un des facteurs les plus importants liés au taux d'adoption était la conscience des participants de la portabilité des données et le niveau de risque qu'ils estimaient être lié à la participation à la portabilité des données. Lorsque nous examinons l'attitude des participants envers la portabilité des données, nous avons constaté que, lorsqu'ils connaissaient mieux l'AO et estimaient qu'il y avait moins de risques, ils étaient plus susceptibles de l'adopter. Par exemple, les participants qui croyaient être « très informés » de la portabilité des données étaient 37 % plus susceptibles de se joindre à l'AO que ceux qui n'étaient « pas du tout informés ». De même, les participants qui percevaient l'AO comme « très risquée » étaient 65 % moins susceptibles de s'y joindre que ceux qui percevaient l'AO comme « pas du tout risquée ».

Si les consommateurs font confiance à l'organisme de surveillance, ils sont plus disposés à partager leurs renseignements personnels. Un sondage a montré que les participants sont plus disposés à partager leurs données personnelles avec les applications participant à l'AO lorsqu'ils peuvent économiser et lorsque la plateforme est supervisée par le gouvernement. Cela laisse entendre que les consommateurs accordent de la valeur aux avantages significatifs et à un sentiment de sécurité des données, surtout lorsqu'une entité digne de confiance supervise leurs renseignements personnels.

Estimation de la valeur possible de l'AO

Les Canadiens et Canadiennes pourraient économiser et gagner du temps en se joignant à l'AO. Nous avons estimé la valeur que les ménages canadiens accordent à l'AO en mesurant les économies et les gains de temps que les Canadiens et Canadiennes réalisent en se joignant à l'AO dans le cadre du magasinage de régimes d'assurance.

En moyenne, un ménage canadien dépense 3 804 \$ sur l'ensemble des produits d'assurance chaque année. Les 10 % des ménages ayant les revenus les plus élevés dépensent 7 200 \$. Si le taux d'économies simulé était de 0,5 % (prudent), un participant pourrait économiser 19,02 \$ chaque année. Si le taux était de 5 % (optimiste), les économies seraient d'environ 190,21 \$. En moyenne, les ménages canadiens peuvent économiser environ 128,37 \$ chaque année¹³.

Nous avons également demandé aux participants le temps qu'ils croient pouvoir gagner à l'aide d'l'AO. Ils ont déclaré qu'ils croient pouvoir gagner une moyenne de cinq heures pendant le magasinage d'assurance. Grâce à l'analyse économique, nous avons estimé la valeur

¹³ Les économies sont calculées en fonction des dépenses annuelles des ménages sur l'assurance déclarées par les participants.

monétaire de ces gains de temps. Nous estimons que ce temps gagné a une valeur annuelle moyenne de 185,31 \$ par ménage.

Mettant les gains moyens de ces deux estimations à l'échelle des ménages canadiens au-dessus du seuil de pauvreté¹⁴, nous avons déterminé que la valeur totale que l'AO peut fournir aux Canadiens et Canadiennes est de 3,83 milliards de dollars en temps et en argent.

Cette estimation comporte deux éléments :

- Économies : Les ménages canadiens peuvent économiser jusqu'à 1,57 milliard de dollars en passant à des régimes d'assurance moins dispendieux.
- Gains de temps : Les ménages canadiens peuvent gagner 61,08 millions d'heures, dont nous estimons la valeur à 2,26 milliards de dollars.




Nous avons ensuite estimé la valeur de l'AO en fonction du taux d'adoption moyen dans chaque régime. La valeur possible de l'AO dépend du montant que les consommateurs peuvent économiser chaque année en ce qui concerne l'assurance, le temps qu'ils peuvent gagner et leur disposition à adopter la portabilité des données.

Tableau 2 – Valeurs estimées de l'AO				
Régime	Tous les ménages*	Régimes avec des économies importantes (5 %)	Régimes avec de faibles économies (0,5 %)	Régime le plus performant**
Taux d'adoption	100 %	54 %	46 %	58,7 %
Valeur totale	3,83 milliards de dollars	2,14 milliards de dollars	1,10 milliard de dollars	2,26 milliards de dollars
<p>*Ménage : Ménages canadiens admissibles. **Régime le plus performant désigne le régime d'AO avec le taux d'adoption le plus élevé. C'était un régime avec un taux d'économies de 5 % qui était supervisé par le gouvernement et offrait l'avantage d'un « guichet unique » aux participants.</p>				

¹⁴ Statistique Canada, 2021.

Différentes opinions des consommateurs d'assurance

Les réponses au sondage montrent que les participants ont des opinions différentes. Par exemple, certains participants étaient impatients de se joindre à l'AO, tandis que d'autres hésitaient à le faire. Certains participants ont pris leur décision en fonction des économies, tandis que d'autres décidaient en fonction du principal avantage de l'AO. Pour comprendre ces perspectives, l'experte en économie comportementale du Bureau a mené une analyse typologique et découvert trois types principaux de consommateurs :

	Consommateurs conscients de la protection des renseignements personnels : Ces consommateurs estiment avoir peu de connaissances au sujet de la portabilité des données, la perçoivent comme risquée, et sont très préoccupés par la protection des renseignements personnels. Ils sont les moins susceptibles (41 %) de se joindre à l'AO.
	Personnes à la recherche d'économies : Ces consommateurs accordent la priorité au prix, estiment qu'ils connaissent moins bien la portabilité des données et qu'elle est à faible risque, et ne sont pas préoccupés par la protection des renseignements personnels. Ils sont les plus susceptibles (63,3 %) de se joindre à l'AO.
	Consommateurs renseignés : Ces consommateurs estiment qu'ils connaissent bien la portabilité des données, perçoivent un risque modéré et sont quelque peu préoccupés par la protection des renseignements personnels. Ils ont un taux d'adoption moyen (55 %) et accordent une forte valeur aux économies possibles.

Les décisions que les participants prennent au sujet du partage de leurs données nous informent de la valeur que les Canadiens et Canadiennes accordent à leurs renseignements personnels et la façon dont ces décisions changent au sein de groupes de consommateurs différents. Pour assurer la réussite de la portabilité des données, les entreprises peuvent vouloir envisager plusieurs stratégies. En premier lieu, ils peuvent concevoir les systèmes qui abordent les différents besoins des consommateurs pendant le développement de leurs produits. En deuxième lieu, ils devraient offrir des récompenses équitables et responsables, telles que des économies, aux consommateurs qui partagent leurs renseignements personnels. En fin de compte, il est important de renforcer la conscience et la compréhension des consommateurs au sujet de la portabilité des données. Réduire les risques perçus liés à la participation peut encourager une adoption plus générale.

Conclusion

Notre expérience a décelé les principaux facteurs influençant l'adoption de la portabilité des données et les habitudes établies. Les constatations ont révélé que la portabilité des données offre aux consommateurs des économies et des gains de temps importants, ce qui favorise fortement l'adoption. De plus, la conscience et la confiance accrues dans l'écosystème de la portabilité des données sont des facteurs essentiels de l'adoption. Les consommateurs sont plus susceptibles de se joindre à l'AO et de partager leurs données personnelles lorsqu'ils comprennent les avantages et n'ont pas de préoccupations concernant la gestion des données. Compte tenu de ces facteurs qui favorisent l'adoption, la portabilité des données peut devenir un outil pratique pour donner du pouvoir aux Canadiens et Canadiennes dans l'économie numérique.

3. Équilibrer les possibilités et les défis de la portabilité des données

Pour atteindre le plein potentiel de la portabilité des données, nous devons naviguer dans un paysage complexe de possibilités et de défis. La portabilité des données promet des avantages importants aux consommateurs à l'aide d'une concurrence et de choix accrus. Elle soulève également des questions essentielles liées à la protection des renseignements personnels, à la sécurité et à la dynamique du marché qui ne peuvent pas être négligées. De même, les entreprises peuvent tirer parti de la portabilité des données pour attirer des clients et affronter les entreprises établies (entreprises titulaires), mais d'autres facteurs qui pourraient influencer les résultats devraient être envisagés.

La présente section explore les éléments de conception essentiels à l'élaboration d'un cadre de portabilité des données équilibré et efficace. Un tel cadre pourrait donner du pouvoir aux consommateurs et permettre aux entreprises d'innover et de concurrencer plus efficacement. Il pourrait également mettre en place des mesures de protection appropriées pour empêcher les conséquences imprévues.

Principaux points à retenir

- **La portabilité des données peut renforcer la concurrence et la mettre au défi.** Elle aide les gens à changer de fournisseurs, ce qui stimule la concurrence et l'innovation. Toutefois, dans certains cas, elle peut également renforcer les entreprises dominantes et créer des occasions de collusion.
- **Les consommateurs prennent le contrôle de leurs données, mais peuvent être confrontés à de nouvelles vulnérabilités.** En transférant facilement leurs renseignements entre les fournisseurs, les utilisateurs peuvent gagner du temps, profiter d'une protection accrue des renseignements personnels et comparer les services plus facilement. Toutefois, cela peut également mener à une discrimination de prix et augmenter le risque d'atteintes à la sécurité des données.
- **L'entrée dans le marché est plus facile pour les nouvelles entreprises, mais maintenir la concurrence est plus difficile.** Les nouvelles entreprises en profitent parce qu'il est plus facile d'entrer dans le marché et qu'il y a plus d'innovation à mesure que les consommateurs deviennent plus disposés à essayer de nouveaux services. Toutefois, les entreprises plus petites sont confrontées à des coûts de conformité plus élevés, ce qui peut les mener à devoir recourir à des partenariats avec des acteurs établis. Il existe un risque à long terme pour la concurrence si les entreprises établies

(entreprises titulaires) remplacent ou mettent de côté leurs nouveaux partenaires par la suite.

- **Les décideurs doivent équilibrer les avantages et les risques pendant la conception des règlements sur la portabilité des données.** Avec une conception prudente, il est possible de créer un cadre qui augmente le nombre de répercussions positives, tout en réduisant les risques.

La portabilité des données favorise la concurrence et l'innovation, mais non sans défis

La portabilité des données et l'interopérabilité peuvent créer un marché plus concurrentiel, mais elles peuvent également entraîner des obstacles.

Effets favorables à la concurrence de la portabilité des données

Réduction des coûts de changement de fournisseurs

La portabilité des données et l'interopérabilité font en sorte qu'il est plus facile pour les consommateurs de changer de fournisseurs de services, ce qui encourage les entreprises à concurrencer plus activement pour conserver ou accroître leur clientèle. Les coûts de changement sont abaissés parce que les consommateurs n'ont pas besoin de saisir de nouveau leurs renseignements ou de recommencer auprès d'un nouveau fournisseur, ce qui assure une transition sans heurt. Par exemple, la portabilité des données permet de copier l'historique des opérations d'un client d'une institution financière à une autre sans heurt.

Mobilité du consommateur, au-delà du changement

La menace de changer de fournisseurs renforce la pression concurrentielle. Éliminer les obstacles à la mobilité du consommateur renforce la concurrence sur le marché. Lorsque les consommateurs peuvent changer de fournisseurs avec confiance, la menace de changer de fournisseurs force les entreprises à être plus concurrentielles pour préserver et reconquérir les clients.

Le changement de fournisseurs n'est pas le but ultime. Bien que la mobilité du consommateur soit importante, le changement excessif peut être un problème. Les changements fréquents peuvent mener à la lassitude des consommateurs, accroître les coûts de recherche et perturber les relations de service. Pour les entreprises, un taux de roulement élevé de clients peut compromettre l'expérience client et les investissements, créer des modèles de revenus instables et augmenter les coûts d'acquisition. Il n'y a pas de valeur à

changer de fournisseurs en soi. Toutefois, la possibilité de changement pousse les marchés à répondre aux besoins des consommateurs.

Le changement de fournisseurs peut être un indicateur de la santé du marché. Les taux de changement de fournisseurs révèlent la dynamique du marché :

- Des taux bas peuvent indiquer qu'il y a des obstacles à la concurrence.
- Des taux modérés peuvent laisser entendre que le marché est actif.
- Des taux extrêmement élevés peuvent indiquer que le marché n'est pas stable ou que les clients ne sont pas satisfaits.

Il n'y a pas de niveau idéal : chaque cas exige une analyse attentive du secteur précis.

Encouragement de l'entrée des entreprises

La portabilité des données et l'interopérabilité aident également les nouvelles entreprises à entrer sur le marché en réduisant la captivité des consommateurs. Lorsque les clients peuvent facilement transférer leurs données, ils sont plus enclins à essayer d'autres fournisseurs. Cela rend la concurrence plus dynamique. Cela encourage de nouvelles entreprises à entrer sur le marché et à offrir de meilleurs services, sachant qu'elles ont une chance équitable d'attirer des clients des fournisseurs existants¹⁵.

Promotion de l'innovation

La portabilité des données peut stimuler l'innovation en permettant à plusieurs entreprises d'accéder aux mêmes données des consommateurs et de les utiliser sans en diminuer la valeur. Cela permet aux entreprises de passer de la simple collecte de données à leur analyse et à leur utilisation de nouvelles manières¹⁶. La recherche montre que dans les marchés concurrentiels, la portabilité des données peut encourager les entreprises établies à investir davantage dans l'innovation axée sur les données¹⁷. Dans les marchés de plateforme, cela peut également stimuler la concurrence dans des industries connexes, telles que les produits pour maisons intelligentes et les appareils connectés à Internet¹⁸. En fin de compte, un meilleur accès aux données crée de nouvelles possibilités pour les innovateurs de développer des produits et des services adaptés aux besoins des consommateurs.

¹⁵ Autrement dit, la portabilité des données réduit « d'effet de captivité ex post », facilitant ainsi l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché. Voir [Lam et Liu \(2020\)](#) (en anglais seulement).

¹⁶ Voir [Kramer et coll. \(2020\)](#) (en anglais seulement).

¹⁷ Voir [Ramos et coll. \(2020\)](#) (en anglais seulement).

¹⁸ Voir [Gal et coll. \(2019\)](#) (en anglais seulement).

Partage des apprentissages axés sur les données et effets de réseau

L'apprentissage axé sur les données est un processus dans le cadre duquel plus d'utilisateurs créent plus de données, ce qui mène à de meilleurs services et attire encore plus d'utilisateurs. Les entreprises avec de grandes quantités de données et d'utilisateurs tirent parti de l'apprentissage axé sur les données. Souvent, ces services gagnent en valeur à mesure que la base d'utilisateurs s'élargit, créant ainsi une boucle de rétroaction positive. Ce cycle renforce les entreprises établies (entreprises titulaires), car il rend leurs offres plus attrayantes. Toutefois, grâce à la portabilité des données et à l'interopérabilité, ces avantages peuvent être partagés à l'échelle du marché. Cela permettrait à davantage d'entreprises d'innover et de concurrencer au lieu de permettre uniquement aux acteurs établis d'en profiter¹⁹.

Défis que la portabilité des données peut créer pour la concurrence

Améliorer les avantages des entreprises établies (entreprises titulaires)

La portabilité des données facilite le changement de fournisseurs pour les consommateurs. Cela pourrait également entraîner un partage accru de données avec des entreprises établies (entreprises titulaires), renforçant ainsi leur position sur le marché. Cet effet, connu sous le nom d'effet d'expansion de la demande, peut rendre l'entrée des nouvelles entreprises plus difficile²⁰. De plus, le cadre technologique dont les entreprises ont besoin pour concurrencer efficacement peut créer des obstacles pour certaines entreprises. Les entreprises établies peuvent avoir des capacités avancées pour traiter les données en interne. Cela leur donne un avantage majeur lorsque la portabilité des données est introduite, car ils peuvent gérer et utiliser les données entrantes de manière efficace. Cela pourrait rendre plus difficile la concurrence équitable pour les petites entreprises ou les nouvelles entreprises.

Dissuader l'innovation

Si nous appliquons la portabilité des données de manière trop large, les entreprises pourraient être moins enclines à innover la façon dont elles recueillent, traitent et utilisent les données des consommateurs. Les entreprises sont plus susceptibles d'investir dans de nouveaux services axés sur les données lorsqu'elles peuvent s'attendre à un rendement raisonnable. Toutefois, si d'autres entreprises peuvent accéder aux données et développer rapidement des produits similaires, elles sont moins motivées à investir dans l'innovation. La portabilité des données permet de répartir les avantages de l'innovation sur le marché. Ainsi, les entreprises établies (entreprises titulaires) ne peuvent récupérer qu'une partie du rendement sur leurs

¹⁹ Voir [Data-enabled learning, network effects, and competitive advantage \(en anglais seulement\) – Hagiu – 2023 – The RAND Journal of Economics – Wiley Online Library](#).

²⁰ Voir [Lam et Liu \(2020\)](#) (en anglais seulement).

investissements. Cela risque de les décourager de continuer à développer et à améliorer leurs produits ou services.

Collusion

Une interopérabilité à grande échelle pourrait créer un réseau hautement interconnecté de plateformes numériques. Cela pourrait faciliter la coordination des comportements, ce qui pourrait mener à des formes explicites ou implicites de collaboration entre concurrents. Si des renseignements sur les prix sont inclus dans un cadre de partage de données, une plus grande transparence pourrait faciliter l'observation et la réponse des entreprises aux stratégies de prix des autres. Par conséquent, les entreprises peuvent commencer à imiter les prix des autres ou se retrouver naturellement dans des rôles de chefs de file ou de suiveurs en matière de prix. Cela réduirait la concurrence et pourrait entraîner des prix plus élevés pour les consommateurs. Des augmentations de prix parallèles combinées à des pratiques facilitantes pourraient mener à un accord implicite.

Maximiser les avantages pour les consommateurs et gérer les risques

Il existe d'autres avantages et risques pour les consommateurs qui peuvent découler de la portabilité des données.

Avantages de la portabilité des données pour les consommateurs

Multihébergement

La portabilité des données et l'interopérabilité peuvent aider les consommateurs à utiliser plusieurs fournisseurs de services en activité dans la même industrie en même temps. Cette pratique, connue sous le nom de multihébergement, permet aux consommateurs de profiter des différences de prix entre les fournisseurs de services. Le multihébergement peut également accroître la concurrence, car les entreprises utilisent des interfaces de programmation d'applications (API) similaires. Cela facilite l'ouverture de nouveaux comptes pour les consommateurs et leur intégration avec ceux qu'ils possèdent déjà.

Autres avantages directs et indirects pour les consommateurs

Les politiques de portabilité des données incluent souvent des règles qui garantissent la confidentialité et la sécurité des données. Ces règles peuvent être harmonisées avec les lois sur la protection des renseignements personnels existantes ou introduites comme de nouvelles

protections²¹. Étant donné que les gens accordent de l'importance à la confidentialité de leurs données, c'est un avantage supplémentaire pour les consommateurs. Par exemple, si nous mettions pleinement en œuvre la portabilité des données et l'interopérabilité, nous n'aurions pas besoin de l'extraction de données. Cela limiterait les risques de sécurité causés par cette forme de collecte de données sur les sites Web. De plus, la protection des renseignements personnels des consommateurs et la concurrence peuvent se renforcer mutuellement. Les entreprises peuvent se concurrencer sur plusieurs dimensions, y compris les conditions de protection des renseignements personnels. Par exemple, la *Loi sur la concurrence* a été mise à jour en 2022 pour élargir la liste des facteurs permettant de déterminer une incidence sur la concurrence. Elle inclut désormais expressément les effets sur la concurrence hors prix, tels que la protection des renseignements personnels des consommateurs.

La capture de données d'écran, un risque toléré jusqu'à ce qu'une meilleure solution soit adoptée

La capture de données d'écran recueille des données à partir de sites Web. C'est comme un outil de copier-coller numérique qui extrait automatiquement des renseignements des sites Web, transformant ce que vous voyez à l'écran en un format qu'un ordinateur peut facilement utiliser et analyser. Par exemple, bien que les services bancaires axés sur les consommateurs soient toujours en cours de développement, certains services financiers tiers utilisent la capture de données d'écran pour recueillir des données. Cette méthode comble le vide actuel, mais elle pose des risques en matière de sécurité, de confidentialité et de responsabilité, tant pour les consommateurs que pour les institutions :

- Risques de sécurité : L'accès direct aux justificatifs de connexion aux services bancaires est risqué. Cela expose les renseignements financiers personnels des utilisateurs à l'utilisation, au vol ou à la suppression. Cela peut également augmenter leur risque juridique, car cela peut enfreindre les conditions du compte, exposer les dépôts à des risques et rendre les utilisateurs responsables de pertes.
- Intégrité des données : L'exactitude des données peut être compromise à mesure que les structures Web changent.
- Problèmes de conformité : Les programmes peuvent ne pas être conformes aux règlements sur la protection des données.

Une fois entièrement lancé, un régime bancaire axé sur le consommateur offrirait un environnement plus sécuritaire et plus efficace pour le partage de données financières, réduisant ainsi le besoin de capture de données d'écran.

²¹ Par exemple, en Australie, le Consumer Data Right (CDR) a créé de nouvelles lois sur la protection des renseignements personnels uniquement pour les données visées par le CDR.

Les fournisseurs tiers peuvent offrir une valeur ajoutée aux consommateurs. Les plateformes agrégées sont des solutions logicielles conçues pour centraliser et gérer tous les renseignements relatifs aux produits à un guichet unique. Par exemple, les systèmes de gestion des informations sur les produits (SGIP) sont des plateformes agrégées qui centralisent les descriptions, les spécifications, les prix, les images et d'autres données pertinentes sur les produits. D'autres exemples d'une telle plateforme sont les plateformes qui aident les utilisateurs à comprendre leurs habitudes de consommation, comme l'utilisation mensuelle d'électricité ou les dépenses financières. De plus, les applications tierces aident à gagner du temps en simplifiant l'accès et les mises à jour des comptes bancaires ou des cartes de crédit (par exemple, UK Open Banking Hub).

Risques de la portabilité des données pour les consommateurs

Discrimination par les prix

La discrimination par les prix est lorsqu'une entreprise impose des prix différents à différents consommateurs pour le même produit ou service en fonction de la volonté des consommateurs à payer. Les entreprises le font même si le coût de la fourniture à un consommateur supplémentaire reste le même²². La portabilité des données peut réduire la discrimination par les prix en donnant aux consommateurs plus de contrôle sur leurs données et en réduisant la quantité de renseignements dont disposent les autres. Toutefois, son incidence globale dépendra des dynamiques du marché et d'une surveillance réglementaire adéquate. D'une part, lorsque les entreprises disposent de données plus détaillées sur les consommateurs, elles peuvent prédire plus précisément ce que chaque consommateur est prêt à payer. Cela est connu comme le consentement maximal à payer des consommateurs. Il permet aux entreprises de fixer des prix personnalisés au niveau maximum de chaque personne, leur permettant d'obtenir le montant le plus élevé possible de chaque consommateur pour le même produit ou service. D'autre part, si la portabilité des données renforce la concurrence, cela pourrait encourager les entreprises à être plus compétitives sur le plan des prix, ce qui profiterait aux consommateurs à long terme.

De plus, les entreprises sont plus en mesure de créer des profils de consommateurs complets en recueillant des données provenant de plusieurs plateformes. Une façon de le faire est d'utiliser des témoins de connexion. Cela soulève des questions sur la protection des renseignements personnels et le pouvoir de marché. La portabilité des données a le potentiel de rééquilibrer le pouvoir en faveur de résultats compétitifs et favorables aux consommateurs. Toutefois, cela dépend de la manière dont les règlements garantissent que la portabilité n'active pas accidentellement de nouvelles formes de comportement monopolistique ou de pratiques de données qui exploitent les consommateurs.

²² [Price Discrimination \(en anglais seulement\) | OCDE](#)

Risques non liés au prix : atteintes à la sécurité des données

Bien que les régimes de portabilité des données soient souvent accompagnés de lois sur la protection des renseignements personnels, il peut y avoir des risques accrus pour la protection des renseignements personnels. La portabilité des données expose les données des consommateurs à un plus grand nombre d'intervenants, rendant les atteintes à la sécurité des données plus probables. Maintenir un système hautement interopérable exige généralement qu'une entreprise investisse dans la sécurité des données. Il existe également des défis liés à la conservation et à la suppression inappropriées des données. Il est possible d'avoir des inexactitudes pendant la combinaison de plusieurs ensembles de données. De plus, les entreprises peuvent utiliser des renseignements personnels pour créer de nouveaux ensembles de données, ce qui rend difficile de s'assurer que les données originales sont complètement supprimées, comme l'exigent les politiques de conservation.

Façon dont la portabilité des données touche les entreprises, des entreprises en démarrage aux géants

La portabilité des données peut aider les entreprises à attirer de nouveaux clients et à stimuler la concurrence. Elle a des effets différents selon la taille de l'entreprise.

Atteindre davantage de clients

Avec la portabilité des données, les entreprises peuvent accéder plus facilement aux marchés. Les coûts d'acquisition de clients peuvent diminuer, en particulier pour les nouvelles entreprises. En réduisant les coûts de changement, les nouvelles entreprises peuvent entrer sur le marché plus facilement, car elles n'ont pas à payer pour les transitions des utilisateurs. Lorsque les données circulent plus facilement, les entreprises peuvent cibler les clients plus efficacement. Cela réduit davantage les coûts d'acquisition des clients. Ces changements peuvent accroître la concurrence au sein des industries utilisant la portabilité des données.

Taille des entreprises et portabilité des données : petites et moyennes entreprises

La portabilité des données peut augmenter le coût de l'investissement et de la conformité pour les petites et moyennes entreprises. Les petites entreprises n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour des capacités de formatage et de transfert de données sophistiquées, ce qui peut nuire à leur capacité de livrer concurrence. À mesure que les régimes de portabilité des données deviennent plus complexes, les coûts d'installation peuvent augmenter. Cela pourrait exclure les petits acteurs de l'écosystème numérique. Selon l'expérience du secteur financier, cela peut parfois mener à des partenariats entre de nouveaux entrants et des entreprises établies. Par exemple, de nouvelles entreprises utilisant la technologie financière pour offrir des services et des produits financiers pourraient collaborer avec des institutions financières pour

accéder à des ressources et à des clients. Toutefois, les entreprises établies peuvent ensuite copier les innovations des entreprises de technologie financière et marginaliser ces petits partenaires, rendant plus difficile le maintien d'une concurrence à long terme.

En même temps, certains secteurs, comme les systèmes de paiement, ont montré que les petites et moyennes entreprises peuvent prospérer et innover lorsque les règlements sont adaptés à la taille et à la fonction des entreprises, par exemple, grâce à un coût de conformité réduit pour les fournisseurs de paiement non bancaires²³. Les exigences peuvent être introduites progressivement ou échelonnées²⁴.

Cette approche progressive ou proportionnelle peut être adaptée en fonction de la taille de l'entreprise, des ressources et de l'incidence. Cela peut soutenir les petites entreprises, tout en donnant aux grandes institutions plus de responsabilités, garantissant une concurrence plus équitable.

²³ Par exemple, les entreprises de technologie financière sont intégrées dans les règlements provinciaux, tandis que les institutions financières traditionnelles, comme les banques, sont assujetties aux lois fédérales. Nous pouvons soutenir que les décisions concernant les entités qui relèvent du champ d'application réglementaire sont généralement façonnées par des objectifs stratégiques. Limiter le champ d'application aux plus grands acteurs peut être plus simple et traiter efficacement les marchés concentrés, tandis qu'une inclusion plus large est plus complexe, mais favorise une plus grande inclusivité. Voir [The Global State of Open Banking and Open Finance \(en anglais seulement\)](#), p. 28.

²⁴ Par exemple, des cadres fondés sur des niveaux dans lesquels différents types ou tailles d'entreprises se voient accorder différents niveaux d'accès, de privilèges ou de responsabilités en fonction de critères précis, tels que leur taille, leur rôle, leur profil de risque ou leurs capacités de conformité. Voir, par exemple, l'accréditation par niveaux dans le cadre des [Commentaires du Bureau de la concurrence au Comité consultatif sur le système bancaire ouvert](#).

Tableau 3 – Possibilités et défis possibles de la portabilité des données : concurrence, consommateurs et entreprises

Concurrence		Consommateurs		Entreprises	
Possibilités	Défis possibles	Possibilités	Défis possibles	Possibilité	Défis possibles
Réduction des obstacles au changement de fournisseurs	Augmentation de l'avantage des entreprises établies (entreprises titulaires)	Choix des consommateurs	Discrimination par les prix	Acquisition de clients	Coût d'investissement
Promotion de l'entrée d'entreprises	Découragement de l'innovation	Multihébergement Protection accrue des renseignements personnels	Risques pour la protection des renseignements personnels		Coût de conformité
Promotion de l'innovation	Collusion	Nouveaux services, par exemple, sites de comparaison			
Partage des apprentissages axés sur les données et effets de réseau					

La portabilité des données peut créer des avantages importants pour la concurrence, les consommateurs et les entreprises. Ces avantages peuvent l'emporter sur les défis impliqués. En fin de compte, nous devons reconnaître sa promesse et le besoin d'aborder soigneusement les risques. Nous pouvons alors mettre en œuvre la portabilité des données de manière à offrir une réelle valeur à toutes les personnes concernées.

Il est possible d'équilibrer les avantages et les risques

Une portabilité des données efficace exige un cadre qui favorise naturellement la concurrence sur le marché, protège les intérêts des consommateurs et soutient l'innovation technologique, tout en étant capable de s'adapter aux évolutions à venir. Bien que cela puisse sembler complexe, c'est réalisable :

- Une approche fondée sur des données probantes est essentielle, avec des décisions ancrées dans une compréhension rigoureuse et approfondie des dynamiques du marché.
- Le cadre devrait éviter des règles trop strictes qui rendent la conformité plus coûteuse et des règles si faibles que la portabilité des données devient inutile.

- Les règlements devraient avoir des objectifs clairs et cibler stratégiquement des aspects précis où les incitatifs du marché à eux seuls ne peuvent pas offrir les meilleurs résultats, tels que la sécurité des données et la normalisation des données.
- Les règlements devraient être neutres sur le plan technologique, permettant l'émergence de capacités technologiques, tout en évitant des lignes directrices trop prescriptives qui pourraient étouffer l'innovation ou submerger les plus petits acteurs du marché.
- Le cadre devrait être adaptable, intégrant des boucles de rétroaction, des examens des jalons et des mesures qui garantissent la conformité, afin qu'il reste efficace.

Conclusion

La portabilité des données est un outil puissant pour promouvoir la concurrence et l'innovation. Elle pourrait offrir des avantages importants aux consommateurs et aux entreprises. Toutefois, ses risques soulignent le besoin de cadres bien conçus qui évitent les conséquences imprévues. Les décideurs devraient trouver un équilibre délicat pour s'assurer que la portabilité des données atteigne ses objectifs fondamentaux de donner du pouvoir aux consommateurs, de promouvoir la concurrence et de stimuler l'innovation, tout en réduisant les défis qui pourraient survenir.

4. Caractéristiques de conception intelligente pour garantir le succès

Comprendre les principaux éléments de la portabilité des données est essentiel pour la concevoir et la mettre en œuvre avec succès. Nous examinons les rôles et responsabilités des principaux intervenants en mettant l'accent sur les cadres favorables à la concurrence et les principes de consentement des utilisateurs qui permettent un partage de données sécurisé et efficace. Notre objectif est d'aider à établir des régimes de portabilité des données flexibles et tournés vers l'avenir qui permettent à la fois de faciliter la concurrence, de promouvoir l'innovation technologique, de donner du pouvoir aux consommateurs et d'assurer l'efficacité réglementaire.

Principaux points à retenir

- **La portabilité des données exige des lignes directrices.** La surveillance peut instaurer la confiance tant nécessaire, mais elle ne doit pas devenir un obstacle qui freine l'innovation et la concurrence, en particulier pour les acteurs plus petits.
- **L'incidence concurrentielle de la portabilité des données dépend des données couvertes et de la manière dont elles sont partagées.** Elle exige un équilibre délicat entre la promotion de la concurrence par l'accès et la préservation des incitatifs à l'innovation pour les entreprises.
- **Une portabilité des données significative dépend de l'interopérabilité.** Les téléchargements de données de base n'offrent pas autant de valeur qu'un échange continu sans faille à l'aide d'API qui donne vraiment du pouvoir aux consommateurs, tout en équilibrant la sécurité et les coûts de mise en œuvre.

Créer un cadre de confiance : consentement, équité et surveillance

Les cadres de portabilité des données identifient plusieurs acteurs et attribuent des droits et des obligations pour la gestion des données (encadré [Définir les intervenants dans un cadre de portabilité des données](#)). Certains cadres de portabilité des données, tels que les cadres de services bancaires ouverts, créent également des organismes qui établissent des normes et gèrent des mécanismes d'accréditation pour faciliter la portabilité des données de manière

efficace et garantir un transfert de données fiable²⁵. Ces organismes réduisent les risques et renforcent la confiance dans les systèmes de portabilité des données en :

- Vérifiant les capacités techniques.
- Assurant la conformité aux exigences de sécurité et de protection des renseignements personnels.
- Maintenant un environnement de confiance pour l'échange de données.

Toutefois, ils peuvent également créer des obstacles pour les acteurs nouveaux ou plus petits en rendant, peut-être sans le vouloir, la conformité trop coûteuse ou les exigences trop strictes.

Définir les intervenants dans un cadre de portabilité des données

La [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques \(LPRPDE\)](#) s'applique à toute **personne** dont les renseignements personnels sont recueillis, utilisés ou divulgués par une organisation du secteur privé au Canada. Les **organisations** visées par la LPRPDE, y compris les associations, les partenariats, les personnes et les syndicats, peuvent recueillir des renseignements personnels directement ou les traiter pour le compte d'autres en tant que fournisseurs de services. Lorsqu'elles utilisent des **fournisseurs de services tiers**, les organisations doivent s'assurer que ces fournisseurs agissent conformément à leurs instructions et respectent les obligations en matière de protection des renseignements personnels. Actuellement, la LPRPDE offre un droit d'accès à ses données, mais pas un droit explicite à la portabilité des données.

Certains cadres propres à un secteur ou fondés sur le marché étendent les droits de portabilité des données aux entreprises ainsi qu'aux personnes. Par exemple, le cadre des services bancaires axés sur les consommateurs (CSBAC) accordera de tels droits aux consommateurs et aux clients commerciaux.

Le [Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#) de l'Union européenne (UE) définit des rôles similaires, mais prévoit un droit explicite à la portabilité des données. Les **personnes concernées** sont des personnes dont les données personnelles sont traitées par :

- Des **responsables du traitement**, qui décident la façon dont les données sont traitées et la raison pour laquelle elles sont traitées.

²⁵ D'autres peuvent utiliser des organismes préexistants de normalisation technique dirigés par l'industrie. Par exemple, le Consumer Financial Protection Bureau (CFPB) des États-Unis reconnaît des organismes de normalisation qui répondent à des attributs précis pour émettre des normes liées aux droits des données financières personnelles. [§ 1033.141 Standard-setting bodies \(en anglais seulement\) | Consumer Financial Protection Bureau.](#)

- Des **sous-traitants**, qui agissent au nom des responsables.

Les responsables du traitement des données doivent protéger les données personnelles et garantir la conformité en matière de protection des renseignements personnels. Un exemple de cela est lorsque les marchés en ligne traitent les données des clients. Les sous-traitants, tels que les fournisseurs de services infonuagiques, traitent les données selon les instructions du responsable du traitement. Parfois, les responsables du traitement et les sous-traitants peuvent partager des responsabilités. Dans certaines administrations, les grandes entreprises technologiques (contrôleurs d'accès) ont plus d'obligations en matière de portabilité des données. Par exemple, le [Règlement sur les marchés numériques \(RMN\) de l'UE](#) exige que les contrôleurs d'accès numériques permettent aux utilisateurs de transférer des données personnelles directement entre les services dans un format lisible par machine.

Les **intermédiaires** peuvent jouer un rôle essentiel dans la portabilité des données. Ils facilitent les transferts de données sécurisés et normalisés. Les intermédiaires comprennent les agrégateurs de données, les plateformes de gestion du consentement et les fournisseurs de services d'API, qui aident à combler les lacunes techniques et organisationnelles et garantissent que les données circulent conformément aux normes et au consentement approprié des utilisateurs. Les intermédiaires ne constituent pas une catégorie juridique distincte : leurs obligations dépendent de leur fonction et des ententes contractuelles. Ils doivent toujours protéger les renseignements personnels et respecter les lois applicables sur la protection des renseignements personnels et le consentement.

Les règlements sur la portabilité des données peuvent également exiger des organismes de gouvernance supplémentaires, tels que des **organismes de normalisation**, pour établir des règles. Cela rend le partage de données cohérent et sécurisé. Les **organismes d'accréditation** peuvent également être tenus de certifier la conformité des organisations aux pratiques de partage de données techniques, de sécurité ou de gestion des plaintes. Cela est, par exemple, anticipé dans le CSBAC où un organisme de normalisation établirait des règles pour garantir un partage de données cohérent et sécurisé. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) devrait également évaluer et accréditer des organisations pour leur conformité à certaines exigences, telles que :

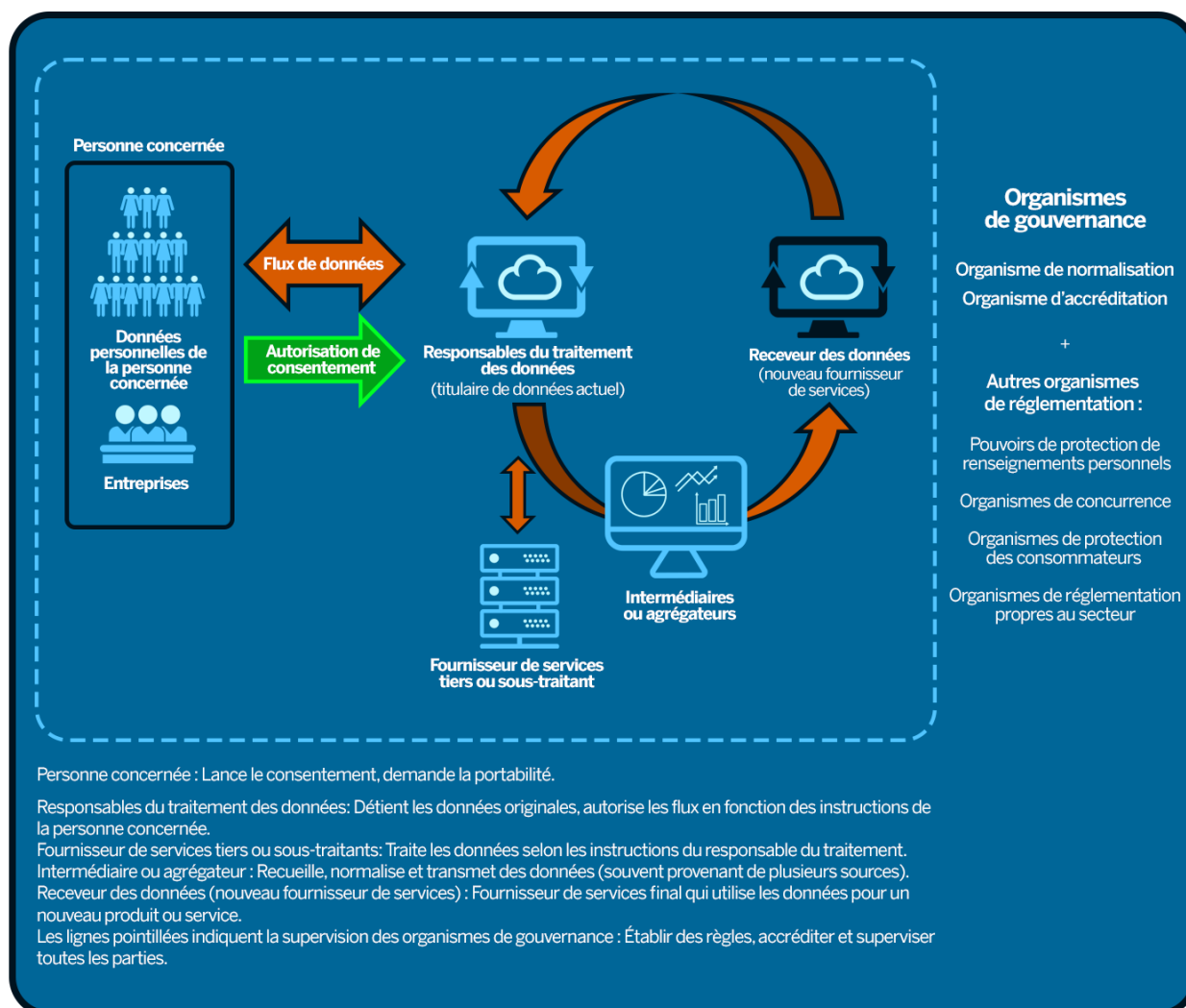
- La certification de norme technique pour le partage de données.
- La certification de norme de sécurité.
- La gestion des plaintes.
- La sécurité nationale.

Il est également prévu que l'ACFC supervise les organisations participantes après qu'elles se joignent au cadre afin de s'assurer qu'elles respectent des normes de partage de données cohérentes²⁶.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'incidence possible sur la concurrence, voir [Commentaires du Bureau de la concurrence au Comité consultatif sur le système bancaire ouvert](#) et [Le renforcement de la concurrence dans le secteur financier : Mémoire du Bureau de la concurrence](#). De manière plus générale, la collaboration entre concurrents, comme par l'entremise d'initiatives de recherche et de développement (R-D) conjointes ou de participation à des associations commerciales, est habituellement guidée par les [Lignes directrices sur la collaboration entre concurrents](#).

²⁶ Le [Budget 2025](#) prévoit que la Banque du Canada assumera désormais le rôle de l'ACFC.

Figure 7 – Acteurs de la portabilité des données et organismes pertinents



Remarque : Cette figure est une illustration simplifiée des principaux acteurs que l'on trouve généralement dans les cadres de portabilité des données. Les acteurs visés par la LPRPDE sont présentés à titre de référence. Toutefois, la LPRPDE ne prévoit actuellement pas de droit à la portabilité des données. Les règlements sur les données peuvent également identifier d'autres intervenants, tels que les responsables des données désignés comme contrôleurs d'accès. En fin de compte, les structures de gouvernance (organisationnelles) décrites peuvent être moins présentes dans les approches axées sur le marché par rapport aux cadres axés sur la réglementation.

Le consentement de l'utilisateur est essentiel à la portabilité des données. Cela permet aux personnes d'avoir plus de contrôle sur ceux qui peuvent accéder à leurs données. Les règlements varient d'une administration à l'autre, allant d'exigences strictes en matière de consentement à des cadres flexibles axés sur la manière dont les données sont traitées. Ces règles garantissent que les utilisateurs peuvent consentir de manière sécurisée et efficace au transfert de données vers ceux qu'ils choisissent et qu'ils sont protégés lorsqu'ils le font. Il existe certaines exemptions à cette exigence, telles que les tâches d'intérêt public, l'autorité

officielle et les cas touchant les droits d'autrui. Il existe également différentes façons d'obtenir le consentement. Le consentement unique permet aux utilisateurs de donner leur permission une fois, avec des données partagées jusqu'à ce qu'ils révoquent leur consentement. Le consentement dynamique exige l'information des utilisateurs et l'obtention de leur permission avant d'apporter des modifications importantes aux pratiques de confidentialité, tout en leur rappelant occasionnellement de revoir et de mettre à jour leurs préférences en matière de confidentialité²⁷.

Qui est le propriétaire de vos données? Comprendre la propriété des données par rapport à l'intendance

La propriété des données signifie avoir le contrôle des données. Cela inclut le contrôle de l'accès, du partage, de l'utilisation ou de la monétisation. Le concept de propriété des données n'est pas clairement défini dans un seul texte de loi, mais est régi par un cadre de lois sur la protection de renseignements personnels, telles que la [LPRPDE](#). Au lieu de la propriété, la loi se concentre sur les droits de gérer la manière dont les données personnelles sont traitées. La LPRPDE accorde aux personnes des droits sur leurs renseignements personnels, comme l'accès, la correction et le contrôle de leur utilisation. Cela s'applique aux organisations du secteur privé au Canada, leur demandant de suivre [10 principes relatifs à l'équité dans le traitement de l'information](#) comme la responsabilité, le consentement et la protection, y compris le chiffrement, les audits de sécurité et les calendriers de conservation des données.

De plus, la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) veille à ce que les institutions fédérales gèrent les renseignements personnels de manière appropriée.

Les fournisseurs de services devraient informer clairement les utilisateurs de leurs droits et de la manière dont les données seront utilisées. La LPRPDE prévoit qu'un consentement éclairé est requis pour la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels²⁸. La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (loi 25)* du Québec exige que le consentement pour la portabilité des données soit explicite, éclairé, propre à un objet et donné librement. Cela garantit que les utilisateurs contrôlent leurs données au fil du temps. L'autorisation est une autre façon de donner son consentement. Par exemple, la deuxième Directive sur les services de paiement (DSP2) de l'UE sur les services bancaires ouverts prévoit que le fait d'accorder la permission d'accès est

²⁷ L'un des sept principes détaillés dans [Lignes directrices pour l'obtention d'un consentement valable – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#) est de faire du consentement un processus dynamique et continu.

²⁸ Id. Voir aussi le [Bulletin d'interprétation : Forme de consentement – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#).

considéré comme un consentement. C'est une autorisation donnée par l'utilisateur pour une action précise ou un accès aux données, qui peut ne pas répondre au même standard de consentement plus élevé du RGPD²⁹. Les utilisateurs peuvent retirer leur consentement à tout moment, mettant fin à tout nouveau transfert de données pour la portabilité³⁰.

Considérations pour un cadre pratique de portabilité des données : types et formats de données

Créer un cadre de portabilité des données équilibré et accessible comprend le fait de prendre en compte les types et les formats de données. Établir des normes claires garantit que les données peuvent être partagées, interprétées et utilisées de manière sécurisée et efficace dans divers systèmes et plateformes.

Comprendre les types de données assujettis à la portabilité des données

Les régimes de portabilité des données se concentrent principalement sur la catégorisation et la protection de différents types de données. Par exemple, dans le cadre de la *LPRPDE*, les **renseignements personnels** qui identifient ou peuvent identifier une personne constituent le cœur des règlements sur la protection des renseignements personnels³¹. Cela inclut des renseignements sensibles, tels que des dossiers médicaux, des données financières et des renseignements biométriques, qui exigent une protection accrue. Les **renseignements non personnels** comprennent les renseignements qui sont anonymisés (données traitées pour supprimer les éléments d'identification personnelle), sont combinés (agrégés) et ne sont pas directement liés à une personne. La distinction entre les renseignements personnels et non personnels est subtile. Les règlements déterminent généralement si les renseignements sont identifiables en fonction de leur capacité à être raisonnablement utilisés, seuls ou avec d'autres données, pour identifier une personne³².

²⁹ Par exemple, le « consentement explicite » prévu par la DSP2 est une exigence distincte, fondée sur un contrat, pour les services de paiement et est différent du consentement du RGPD pour le traitement des données. [Lignes directrices 6/2020 relatives à l'interaction entre la deuxième directive sur les services de paiement et le RGPD](#)

³⁰ Toutefois, les données déjà partagées avant le retrait restent généralement avec les destinataires, sous réserve de leurs obligations juridiques et de leurs politiques de protection des renseignements personnels. Par exemple, en vertu de [LPRPDE](#), une personne peut retirer son consentement à tout moment, sous réserve de restrictions juridiques ou contractuelles et d'un préavis raisonnable. L'organisation doit informer la personne des répercussions de son retrait.

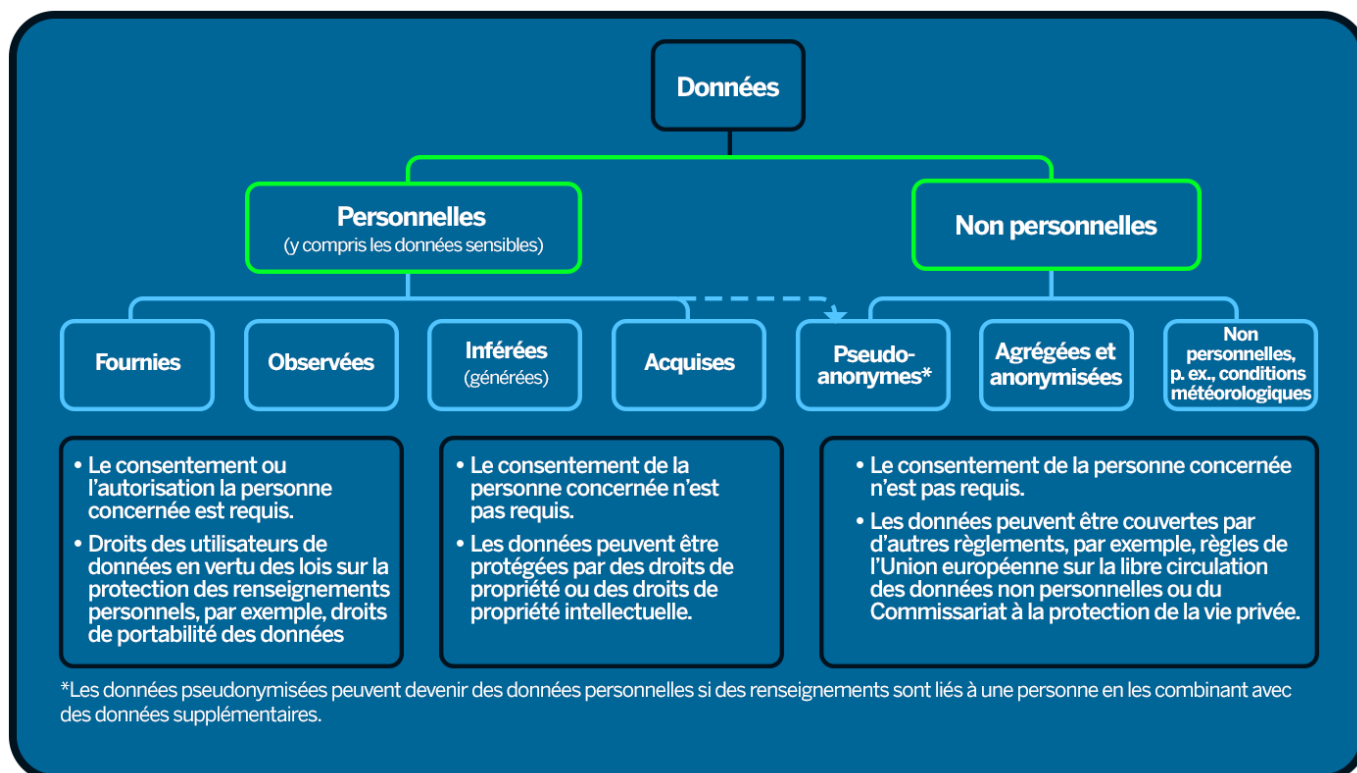
³¹ Voir [Bulletin d'interprétation : Renseignements personnels – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#). Les données personnelles du RGPD comprennent également les identifiants en ligne, les témoins et les identifiants indirects.

³² Id.

Les cadres de portabilité des données définiront l'étendue des données portables qu'ils couvrent chacun. L'OCDE soulève quatre principaux types de données³³ :

- a) **Données fournies ou offertes** : Renseignements directement soumis par les consommateurs (par exemple, renseignements sur l'enregistrement d'un compte).
- b) **Données observées** : Renseignements recueillis pendant l'utilisation du service (y compris le contenu généré par l'utilisateur).
- c) **Données inférées, générées ou dérivées** : Renseignements dérivés des données fournies et observées. Les données générées sont produites, souvent de manière synthétique ou automatique, à partir de certains processus. Les données dérivées impliquent la création de nouvelles données en transformant ou en combinant des sources de données existantes. Les trois sont souvent utilisés de manière interchangeable.
- d) **Données acquises** : Renseignements obtenus auprès de tiers par des moyens commerciaux ou non commerciaux.

Figure 8 – Type de données par origine et droits des utilisateurs de données



³³ Voir [Mapping data portability initiatives, opportunities and challenges \(en anglais seulement\)](#), p. 14-15.

La valeur et la portabilité de ces types de données varient en fonction de leur origine, de leur sensibilité et de leur avantage concurrentiel. Les données fournies et certaines données observées sont généralement assujetties aux droits de portabilité. Les données inférées et acquises ont souvent plus de valeur concurrentielle, mais font également face à plus de restrictions de portabilité en raison des protections de la propriété intellectuelle. Par exemple, le RGPD de l'UE couvre clairement les données fournies et observées, mais exclut les données dérivées. Tandis que d'autres cadres peuvent être plus étroits ou plus larges³⁴. Certains règlements, tels que le [RMN](#) de l'UE, couvrent l'accès en temps réel aux données générées par l'utilisation des services de plateforme essentiels. Cela inclut les données sur les opérations, les préférences des utilisateurs et d'autres renseignements pertinents.

Au Canada, le CSBAC prévoit que tout renseignement qu'une personne fournit directement à son institution financière concernant les principaux produits financiers est assujéti aux services bancaires ouverts. Ces renseignements peuvent inclure des comptes de dépôt bancaire, des comptes d'investissement, des produits de prêt et des produits de paiement. Toutefois, ils n'incluent pas les données qui sont dérivées ou générées par l'analyse ou l'inférence à partir des données originales sur le compte ou les opérations (c'est-à-dire que les données dérivées sont exclues)³⁵. Inforoute Santé du Canada se concentre sur les [renseignements personnels sur la santé \(RPS\)](#) et les catégories de données identifiables, dépersonnalisées et agrégées³⁶.

Données « exclusives », accès et exigence de réciprocité

Les données peuvent être classées comme étant du **domaine public** ou **exclusives**. Les données du domaine public sont généralement considérées comme librement accessibles et ne sont pas protégées par des droits de propriété intellectuelle. Cependant, la LPRPDE prévoit que [les renseignements personnels accessibles au public](#) sont sujets à des

³⁴ Les [lignes directrices du groupe de travail « article 29 » du RGPD](#) expliquent que le droit à la portabilité des données couvre les données fournies et observées. Voir aussi https://ec.europa.eu/information_society/newsroom/image/document/2016-51/wp242_en_40852.pdf (en anglais seulement). Les règlements sectoriels définissent les types de données portées. Par exemple, la [dénomination instrument pour le secteur bancaire](#) (en anglais seulement) précise les catégories de renseignements comme étant des « données visées par le CDR » pour inclure (i) les renseignements personnels sur les consommateurs, (ii) les données d'utilisation des produits (par exemple, enregistrements d'opérations) et (iii) d'autres données numériques liées aux opérations (par exemple, modalités). La définition est large, et elle inclut les données originales et les renseignements complètement ou partiellement dérivés de ces ensembles de données primaires.

³⁵ Le gouvernement pourrait envisager une expansion du champ d'application à une date ultérieure par l'entremise de règlements futurs.

³⁶ Une catégorisation similaire est utilisée par la [Politique sur les renseignements identifiant un établissement de santé, septembre 2022](#) de l'Institut canadien d'information sur la santé.

règlements spécifiques, et il se peut que la vie privée doive quand même être respectée, même si les données sont accessibles au public.

Les données exclusives sont créées en utilisant des analyses et des algorithmes spécifiques. Elles sont protégées par la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et les contrats, et sont souvent soumises à des échanges commerciaux comme l'octroi de licences d'utilisation des données. Cette distinction est importante pour les autorités de la concurrence afin de garantir des pratiques équitables et d'empêcher les entreprises d'agir comme des monopoles.

La réciprocité signifie que les fournisseurs de services acceptent de partager des renseignements entre eux. Cela encourage la circulation de renseignements, favorisant la concurrence et une plus grande participation. Le partage de renseignements ne devrait pas inclure de renseignements commercialement sensibles ou confidentiels, car cela pourrait enfreindre les dispositions de la *Loi sur la concurrence*, comme les articles 45 ou 90.1.

Il est essentiel de définir clairement les données « exclusives » et « non exclusives », car les données non exclusives peuvent être partagées entre les fournisseurs de services, ce qui n'est pas le cas pour les données exclusives. L'expérience du Bureau, comme dans le [cas du Toronto Real Estate Board \(TREB\)](#), montre que les entreprises pourraient prétendre que les données sont exclusives afin de restreindre la concurrence. Les organismes de réglementation doivent trouver des preuves de telles allégations avec des éléments de preuve crédibles. La réciprocité peut également être exigée par les règlements sur la portabilité des données, comme dans le contexte du CSBAC. Dans ce cadre, toutes les entités accréditées sont également tenues de respecter les demandes de partage de données autorisées par les consommateurs, permettant un accès réciproque aux données entre les participants. Le gouvernement pourrait décider d'élargir les règles à l'avenir pour couvrir davantage de types de données, d'entités, de processus d'entrée (p. ex. accréditation par niveaux) et des fonctionnalités supplémentaires comme permettre aux utilisateurs d'amorcer des paiements.

Le type de renseignement que les lois sur la portabilité des données couvrent peut avoir une incidence considérable sur la concurrence. Une large portée peut accroître la concurrence en donnant à davantage d'entreprises l'accès à des données importantes. Cependant, les entreprises pourraient investir moins dans la collecte et le développement de nouveaux ensembles de données si elles doivent partager les bénéfices de leurs investissements avec d'autres entreprises de l'industrie. Un équilibre délicat doit être préservé : le partage de données générées et de données exclusives peut stimuler la concurrence à court terme en encourageant de nouvelles entrées et l'innovation. Mais cela pourrait également décourager les investissements à long terme en raison de possibles répercussions négatives. Cette approche

nuancée montre à quel point il peut être complexe d'équilibrer les droits individuels à la vie privée, les incitatifs économiques et l'innovation.

Partage de données simplifié : Le rôle des formats et de l'accès

Le partage efficace des données dépend de la manière dont les données sont mises en forme et organisées pour permettre l'accès. L'utilisation de structures claires et de formats standardisés rend les données plus sécurisées et plus faciles à partager. Cela facilite les transferts sécurisés, réduit les barrières à l'entrée, favorise une participation élargie et renforce la concurrence.

Qu'est-ce qui rend les données partageables? Caractéristiques des données et accessibilité

Pour comprendre ce qui rend les données faciles ou difficiles à partager, nous devons tenir compte de caractéristiques clés :

- La structure de données définit comment les renseignements sont organisés et stockés de manière efficace.
- La syntaxe se compose des règles d'écriture du code, un peu comme la grammaire de programmation.
- Un plan décrit l'organisation des données dans une base de données, en précisant les types de données et les relations.
- La sémantique des données désigne la signification et l'interprétation des données afin qu'elles soient correctement comprises et utilisées par un système récepteur. Cela garantit que les données transférées entre les systèmes sont significatives et interprétées de manière cohérente selon des définitions ou des normes partagées.

Ces caractéristiques jouent un rôle essentiel pour la portabilité des données interopérable et efficace.

Des niveaux élevés d'interopérabilité garantissent une portabilité efficace des données.

L'interopérabilité des données est essentielle pour améliorer la façon dont les systèmes numériques collaborent pour partager les données et y accéder. L'interopérabilité peut être horizontale ou verticale.

- L'**interopérabilité horizontale** permet aux produits de fournisseurs de services concurrents de communiquer entre eux. Par exemple, les plateformes de jeux vidéo

permettent aux joueurs d'interagir entre différentes plateformes. Cela améliore l'expérience utilisateur, réduit les coûts de changement et favorise la concurrence.

- **L'interopérabilité verticale** connecte des produits complémentaires, comme des systèmes d'éclairage intelligent et des logiciels domotiques. Cela favorise l'innovation, réduit les coûts de changement et offre des services de meilleure qualité grâce à une compatibilité améliorée.

L'interopérabilité est souvent décrite sous forme de niveaux, chaque niveau s'appuyant sur le précédent pour permettre des connexions plus riches et plus utiles³⁷. Les niveaux d'interopérabilité désignent les différentes couches ou catégories dans lesquelles les systèmes, organisations ou appareils peuvent échanger et utiliser l'information de manière efficace. Ces niveaux abordés dans les domaines de la technologie, de la santé, du gouvernement et d'autres secteurs pour clarifier comment les systèmes interagissent. Des niveaux élevés d'interopérabilité permettent aux consommateurs d'accéder à plusieurs services harmonieusement. En se basant sur certains des cadres les plus utilisés, ces niveaux peuvent varier de très basiques à très avancés (voir l'[annexe C](#))³⁸. Nous pouvons les regrouper en trois niveaux principaux en nous basant sur la manière dont ils seront vécus du point de vue du consommateur, comme suit :

Niveau 1 : Les données sont déplacées manuellement. À ce niveau le plus basique, les personnes concernées transfèrent elles-mêmes leurs données. Elles téléchargent leurs données d'une entreprise et les envoient manuellement à une autre.

Niveau 2 : Les données peuvent être déplacées et comprises. À ce niveau, les entreprises peuvent configurer leurs systèmes pour partager des renseignements dans un format que chacune peut utiliser. Par exemple, un médecin peut envoyer les détails de l'ordonnance électroniquement à la pharmacie, et leurs ordinateurs comprennent le format de fichier. En général, un système peut visualiser et télécharger les données, mais ne peut pas apporter de modifications. C'est ce qu'on appelle l'accès en lecture.

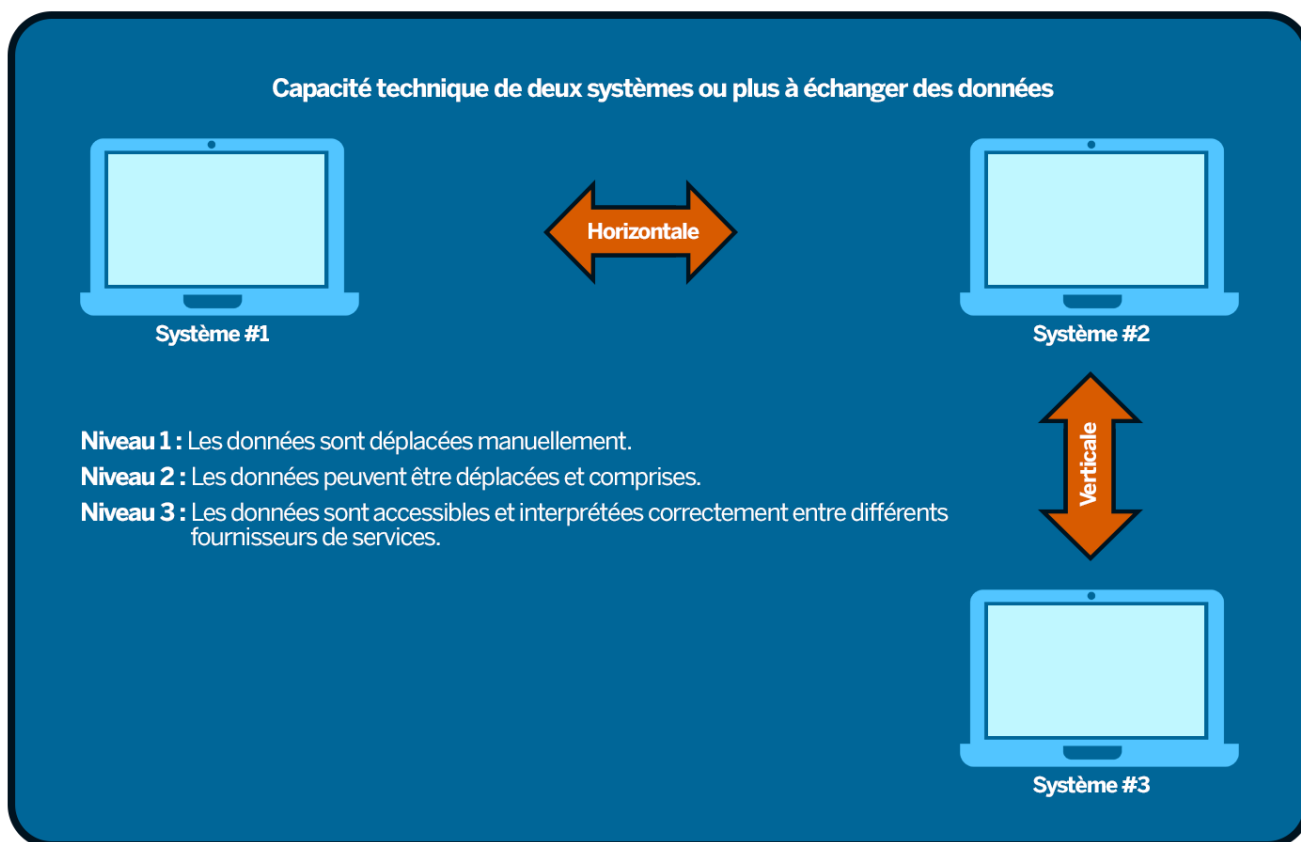
Niveau 3 : Les données peuvent être accessibles à travers différents fournisseurs de services et correctement interprétées par chacun d'eux (tous les niveaux d'interopérabilité des données). À ce niveau, les renseignements circulent facilement et sont compris de la même manière par tous les différents systèmes, même dans des domaines comme la santé, les services bancaires ou les services publics. Par exemple, si un utilisateur

³⁷ Cela traite des méthodes de transfert de données, comme les bases de données par rapport aux interfaces de programmation d'applications (IPA), les protocoles d'échange utilisant des connexions Web sécurisées comme le protocole de transfert hypertexte sécurisé (https) et le Protocole sécurisé de transfert de fichiers (sftp), ainsi que la fréquence de transfert (unique ou continue).

³⁸ Plusieurs cadres d'interopérabilité existent, chacun adapté à différents domaines (p. ex. la santé, le gouvernement, l'Internet des objets [IdO]). La discussion est basée sur la catégorisation d'interopérabilité largement acceptée par la [Healthcare Information and Management Systems Society \(HIMSS\)](#) (en anglais seulement).

soumet un changement d'adresse à un service, cela peut être automatiquement reflété dans d'autres services connectés, si l'utilisateur le permet. Ce niveau permet généralement la consultation comme la mise à jour des renseignements. C'est ce qu'on appelle l'accès lecture-écriture. Il repose sur des règles claires, la confiance et des accords entre les organisations pour garder les données en sécurité.

Figure 9 – Niveaux d'interopérabilité des données du point de vue des consommateurs



L'API est un élément clé qui permet une communication continue et harmonieuse entre les fournisseurs de services. Une API est comme un messager qui aide deux applications ou programmes différents à communiquer entre eux et à partager des renseignements. Par exemple, lorsque vous utilisez une application de livraison de nourriture, l'application demande au système d'un restaurant son menu en utilisant une API, et le restaurant envoie le menu pour que vous puissiez choisir. Elle fournit un système permettant aux applications d'interagir de manière harmonieuse, sans nécessiter une connaissance détaillée de l'architecture interne de chaque application. Un [document de travail de l'OCDE \(2021\)](#) (en anglais seulement) recommande que les décideurs politiques soutiennent l'adoption des API pour remédier au manque de spécifications interopérables dans les marchés numériques. Ce manque d'interopérabilité peut nuire à l'accès fluide aux données et à leur partage entre les services et plateformes numériques, ce qui complique la capacité des consommateurs et des entreprises à

tirer pleinement parti de la portabilité des données. Le document conclut également que les API aideraient à mettre en œuvre des mesures de sécurité et à réduire le besoin de capture de données d'écran.

Les pays adoptent différentes stratégies d'interopérabilité influencées par des normes techniques, des règlements et des incitatifs économiques (voir le **Error! Reference source not found.**). À mesure que chaque niveau augmente l'interopérabilité des données, les données deviennent :

- plus faciles à partager,
- mieux comprises entre les systèmes,
- plus utiles pour les utilisateurs et les fournisseurs de services;
- intégrées plus harmonieusement aux services utilisés.

L'interopérabilité améliorée offre aux consommateurs davantage de choix et d'innovation. Mais cela introduit également des défis comme les coûts de mise en œuvre et les risques de sécurité. Ainsi, le système de portabilité des données que nous choisissons devrait viser à réduire les coûts pour les fournisseurs de services participants et à atténuer les risques de sécurité.

Niveaux d'interopérabilité et défis de mise en œuvre

L'interopérabilité est confrontée à différents défis selon son niveau.

- L'interopérabilité fonctionnelle est la forme la plus basique et la plus facile à mettre en œuvre. Mais malgré cela, elle pourrait quand même être trop chère à mettre en œuvre.
- Le principal défi de l'interopérabilité structurelle est qu'elle nécessite une communication et une coordination entre les entreprises d'un secteur pour établir un format de données normalisé. Cette forme d'interopérabilité nécessite souvent l'aide du gouvernement (p. ex. des amendes pour non-conformité).
- L'interopérabilité sémantique nécessite un engagement important de la part des entreprises comme du gouvernement. Son principal défi est qu'elle nécessite un investissement important en temps et en ressources. Par exemple, cette forme d'interopérabilité nécessite généralement une API centralisée et partagée. Cela entraîne des coûts d'installation élevés et des exigences de surveillance législative.
- L'interopérabilité organisationnelle est un processus continu qui nécessite que les entreprises et le gouvernement demeurent engagés alors qu'ils travaillent à maintenir et à améliorer le réseau d'interopérabilité des données au fil du temps. Ce processus est particulièrement important pour atteindre l'interopérabilité intersectorielle, permettant un

échange de données fluide et une collaboration au sein et entre différentes industries et différents secteurs.

Parfois, les formats de données ne sont pas correctement harmonisés, souvent en raison de systèmes obsolètes ou anciens. Lorsque cela se produit, les entreprises technologiques intermédiaires (comme les agrégateurs de données) peuvent les connecter en traduisant entre des formats incompatibles et en permettant le partage de données. Cependant, si un système ne respecte pas les protocoles de sécurité requis, même les intermédiaires ne peuvent pas ou ne devraient pas établir de connexion. Cela reflète le problème du « mauvais voisin » : Un système faible ou moins sécurisé peut introduire des risques dans l'ensemble du réseau. Donc, même si une connexion technique est possible, elle n'est souvent pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Tableau 4 – Niveaux d'interopérabilité des données, avantages et désavantages, avec des exemples

Facteur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Utilisation par les consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Peut seulement télécharger manuellement des données d'une seule entreprise, puis les téléverser vers une autre Aucun transfert direct entre les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Avec le consentement du consommateur, les entreprises peuvent échanger des données directement Le transfert peut être automatisé et en temps quasi réel Accès généralement en lecture seule 	<ul style="list-style-type: none"> Accès par des tiers avec le consentement du consommateur Accès lecture-écriture continu en temps réel Données mises à jour instantanément dans tous les systèmes Plateformes de données intégrées ou contrôlées par l'utilisateur (p. ex. SGIP, plateformes bancaires ouvertes)
Exigences pour les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Investissement minimal : fournir des données dans un format commun pour téléchargement par les consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement modéré : se connecter aux API/systèmes d'autres entreprises Les données doivent être stockées et organisées dans des formats standard Système de gestion des autorisations des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement le plus important : API avancées et sécurité Intégration lecture-écriture avec d'autres systèmes Peut, sans y être obligé, former des partenariats pour opérer, par exemple, des consortiums Gouvernance complexe pour une interopérabilité continue
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Forme la plus courante à 	<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup moins de friction pour les consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Plus faible friction pour l'utilisateur et plus grande automatisation

	l'échelle mondiale <ul style="list-style-type: none"> • Simple à mettre en œuvre pour les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus rapide et plus automatisé que le niveau 1 • Permet des services de base en matière d'agrégation ou de tableaux de bord 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet des expériences riches et à fournisseurs multiples • Exigences strictes en matière de sécurité, de consentement et de conformité • Encourage la concurrence et l'innovation • Permet de nouveaux modèles d'affaires
Désavantages	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte friction garde les consommateurs avec des entreprises établies (titulaires) (dépendance) • Les nouveaux entrants ont du mal à attirer des utilisateurs • Non adaptable pour une utilisation fréquente 	<ul style="list-style-type: none"> • Gains compétitifs limités, souvent en lecture seule • Des barrières techniques/procédures peuvent persister • Une mise en œuvre inégale réduit la véritable rivalité sur les marchés • Le changement de fournisseur par les consommateurs peut quand même être lent ou peu pratique 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts et complexité plus élevés pour les entreprises, en particulier pour les petites entreprises ou les nouveaux entrants • Peut favoriser les intermédiaires ou les plateformes de grande taille, menant à une nouvelle concentration du marché ou à de nouveaux obstacles • Plus lourde charge réglementaire et de gouvernance

Conclusion

Nous avons identifié les caractéristiques clés qui composent les systèmes de portabilité des données et avons proposé un cadre simplifié pour les discussions sur les politiques. Notre cadre souligne :

- à quel point il est important d'établir une gouvernance claire;
- quelles sont les responsabilités spécifiques;
- comment créer des incitatifs équilibrés qui donnent du pouvoir aux consommateurs et encouragent les entreprises à poursuivre leur innovation numérique.

Le succès de la portabilité des données dépend d'un design réfléchi qui garantit un formatage harmonieux des données, l'interopérabilité et des mécanismes d'accès transparents.

Alors que les marchés numériques évoluent, notre approche reconnaît que la portabilité des données est un défi technique. C'est aussi un écosystème complexe qui doit être continuellement perfectionné.

5. La portabilité des données en action : Apprendre des expériences mondiales

Les régimes de portabilité des données utilisent différentes méthodes pour gérer les données personnelles dans différentes administrations. Nous avons examiné les régimes de portabilité des données dans diverses administrations, notamment dans l'UE, aux États-Unis et en Australie, ainsi que dans divers secteurs, comme les télécommunications et la banque.³⁹ Nous avons choisi ces administrations parce qu'elles disposent de systèmes de portabilité des données avancés, d'une grande interopérabilité et de solides liens économiques avec le Canada. Cela rend leurs lois et règlements pertinents pour les entreprises canadiennes. Cette section explore également les défis liés à la mise en œuvre et les leçons apprises.

Principaux points à retenir

- **La portabilité des données grandit en tant que stratégie numérique mondiale, mais les nations empruntent des chemins différents.** Certaines nations avancent au moyen de mandats gouvernementaux, d'autres par la coopération avec l'industrie. Chaque approche a une manière différente d'équilibrer la surveillance avec l'innovation.
- **L'expérience montre que la portabilité des données fonctionne, avec un succès raisonnable.** Par exemple, le système de portabilité des données le plus développé, le système bancaire ouvert du Royaume-Uni, sert actuellement des millions de personnes et contribue d'importants avantages économiques.
- **Les leçons apprises révèlent une feuille de route nuancée vers le succès.** Cela inclut un leadership fort, la gestion des coûts, la qualité des données et les mesures de conformité, la confiance des consommateurs et une planification solide pour l'expansion vers de nouveaux secteurs.

Les régimes de portabilité des données à travers le monde offrent une gamme de choix

À la fin de 2024, environ soixante pays, six États américains et une province canadienne avaient adopté des droits à la portabilité des données. Les droits à la portabilité des données se sont largement répandus dans le monde, surtout après l'adoption du RGPD. Le RGPD de l'UE

³⁹ La date limite de collecte des données sur le pays est août 2024.

est un règlement sur la confidentialité des renseignements. Il est considéré comme la première loi à déclarer un droit général à la portabilité des données permettant aux utilisateurs de récupérer et de transférer leurs données personnelles d'un exploitant à un autre.

Figure 10 – Les droits de portabilité des données à travers le monde (2024)



Les administrations indiquées en bleu disposent d'une forme de droit à la portabilité des données depuis 2024.

La portabilité des données dans le contexte de l'UE

L'UE adopte une approche centralisée à l'égard des règlements sur la portabilité des données. Elle a été élaborée au niveau de l'UE et appliquée à tous les États membres. Ces règlements découlent des droits des consommateurs, des règles du marché numérique et des règlements propres à chaque secteur.

En vigueur depuis 2018, le [RGPD](#) permet aux utilisateurs de recevoir des données personnelles dans un format lisible par machine et de les transférer entre les fournisseurs de services. Cela donne du pouvoir aux particuliers dans l'économie numérique et [augmente la sensibilisation du public](#) aux droits en matière de données. Cependant, l'utilisation pratique est limitée en raison d'une mise en œuvre fragmentée et des défis liés au transfert international de données. Suite au [rapport Draghi sur la compétitivité de l'UE](#), la Commission

européenne examine [des propositions de simplification pour alléger les exigences de production de rapports dans le cadre du RGPD](#).

Le [RMN](#) se concentre sur la concurrence et considère les données comme un actif économique. Il cible les plateformes dominantes qui fournissent des services essentiels (contrôleurs d'accès), couvrant à la fois les données personnelles et non personnelles pour améliorer la concurrence sur le marché. Contrairement au RGPD, le RMN offre un accès aux données en temps réel et un transfert continu des données pour les données des utilisateurs générées par des activités.

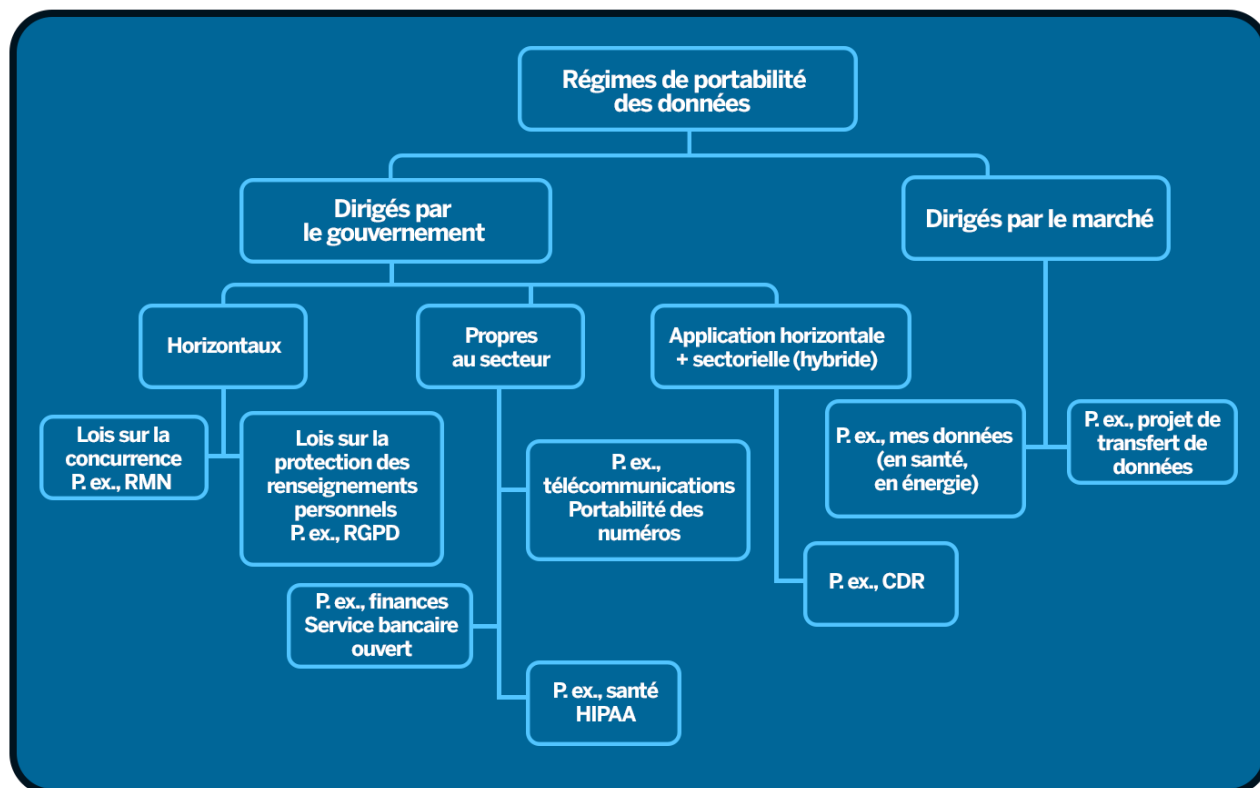
Dans le secteur bancaire, la DSP2 fait la promotion des systèmes bancaires ouverts en exigeant que les banques partagent les données des clients avec des fournisseurs autorisés afin de stimuler l'innovation et la concurrence.

Il existe de nombreuses approches de portabilité des données dans le monde, allant des initiatives axées sur le marché aux mesures imposées par le gouvernement⁴⁰. Ces approches visent à faciliter l'accès aux données et leur déplacement à travers les plateformes et les industries. Ils varient en termes de types de données, de droits des utilisateurs, de niveaux d'interopérabilité et de normalisation⁴¹. Ces approches peuvent se produire en même temps, c.-à-d. qu'elles ne sont pas mutuellement exclusives.

⁴⁰ Pour une discussion détaillée, consultez [2024-ccaf-the-global-state-of-open-banking-and-open-finance.pdf](#) (en anglais seulement).

⁴¹ Ce rapport se concentre sur les règlements de portabilité des données dirigés par le gouvernement au sens large. Il est important de noter qu'il existe différentes catégories dans l'approche dirigée par le gouvernement. Les approches de partage de données reposant sur les règlements comprennent (1) le partage de données mandaté et normalisé, où les autorités exigent que les détenteurs de données partagent les données des clients en utilisant des normes techniques spécifiées; (2) le partage de données mandaté, où le partage de données est requis, mais sans normes prescrites; et (3) le partage de données normalisé, où la participation est volontaire, mais les détenteurs de données choisissant de partager doivent utiliser des normes techniques spécifiées. Id aux p. 26-27.

Figure 11 – Régimes de portabilité des données par origine et portée



Les initiatives dirigées par le gouvernement sont motivées par des règlements et des mandats de nature législative. Il peut s'agir de lois générales conçues pour protéger les droits des consommateurs, améliorer la protection des renseignements personnels et promouvoir la concurrence. Certaines initiatives dirigées par le gouvernement sont adaptées à des secteurs spécifiques et répondent aux exigences uniques de ces industries. Voici quelques exemples :

- la portabilité des numéros dans les télécommunications;
- des règlements des services financiers comme les services bancaires ouverts;
- des initiatives de soins de santé comme la *Health Insurance Portability and Accountability Act of 1996 (HIPAA)* des États-Unis.

Une approche hybride inclurait une loi qui établit un cadre global mis en œuvre progressivement entre les secteurs. Par exemple, le Consumer Data Right (CDR) (droit de données des consommateurs) australien a commencé avec le secteur bancaire et est en train d'être étendu à l'énergie et aux télécommunications.

Australie : Une approche de portabilité des données à l'échelle de l'économie

Introduit en 2019, le CDR de l'Australie permet aux consommateurs de partager leurs données et de contrôler la manière dont elles sont partagées. Le CDR a progressé, en particulier dans le secteur bancaire, où plus de 99 % des clients peuvent désormais partager leurs données. Il est prévu de l'étendre aux secteurs de l'énergie et des télécommunications. Le gouvernement et l'industrie ont tous deux investi massivement pour renforcer la sécurité, la sûreté et la confidentialité du système.

Cependant, [les premiers utilisateurs ont soulevé des préoccupations concernant la qualité des données et les problèmes de mise en œuvre](#), 92 % des détenteurs de données signalant des problèmes de fiabilité. La [consultation de l'ACCC sur la qualité des données](#) a révélé plusieurs facteurs qui influencent la qualité des données du CDR et comment y remédier. La consultation a permis de constater que, même si l'ACCC avait imposé des pénalités pour non-conformité, elle devait mettre en œuvre davantage de mesures pour garantir une mise en œuvre cohérente et la fiabilité des données. De plus, le [Rapport sur l'examen législatif du droit des consommateurs en matière de données](#) a constaté que les défis comprennent :

- des coûts de conformité élevés;
- l'adoption limitée de la part des clients;
- des règlements complexes qui peuvent limiter l'innovation, en particulier pour les entités de plus petite taille.

Le déploiement rapide au sein du secteur peut ne pas avoir laissé suffisamment de temps pour que le système puisse arriver à maturité et que les intervenants tirent des leçons des premières mises en œuvre.

Pour aborder ces problèmes, le gouvernement australien a mené de vastes consultations et a annoncé une remise à zéro du CDR en août 2024.

Les initiatives dirigées par le marché sont généralement lancées par des industries sans réglementation directe. L'[Initiative de transfert de données](#) (auparavant appelée le Projet de transfert de données) est un bon exemple. Elle permet la portabilité des données entre les grandes entreprises technologiques comme Google, Meta, Microsoft et Apple. Il existe également des collaborations entre le gouvernement et le secteur privé, où le gouvernement demande que l'accès aux données des consommateurs soit mis en œuvre au moyen de garanties de marché volontaires, comme l'initiative américaine [Blue Button dans le domaine de la santé](#) (en anglais seulement) et l'initiative [Green Button dans le secteur de l'énergie](#) (en anglais seulement). Ces initiatives sont motivées par la collaboration avec l'industrie et l'innovation technologique.

Tirer des leçons des expériences mondiales

La portabilité des données a connu un certain succès dans d'autres pays. Par exemple, nous pourrions considérer le système bancaire ouvert du Royaume-Uni comme le système de portabilité des données le plus développé. Le système bancaire ouvert compte [plus de 12 millions d'utilisateurs actifs](#), comprend 336 entreprises réglementées et on estime qu'il contribue [4 milliards de livres sterling](#) à l'économie britannique. On estime également qu'il a [créé plus de 4 800 emplois qualifiés](#). On rapporte que les avantages se sont étendus à d'autres villes, comme Manchester et Leeds, et ne se limitent pas seulement à Londres.

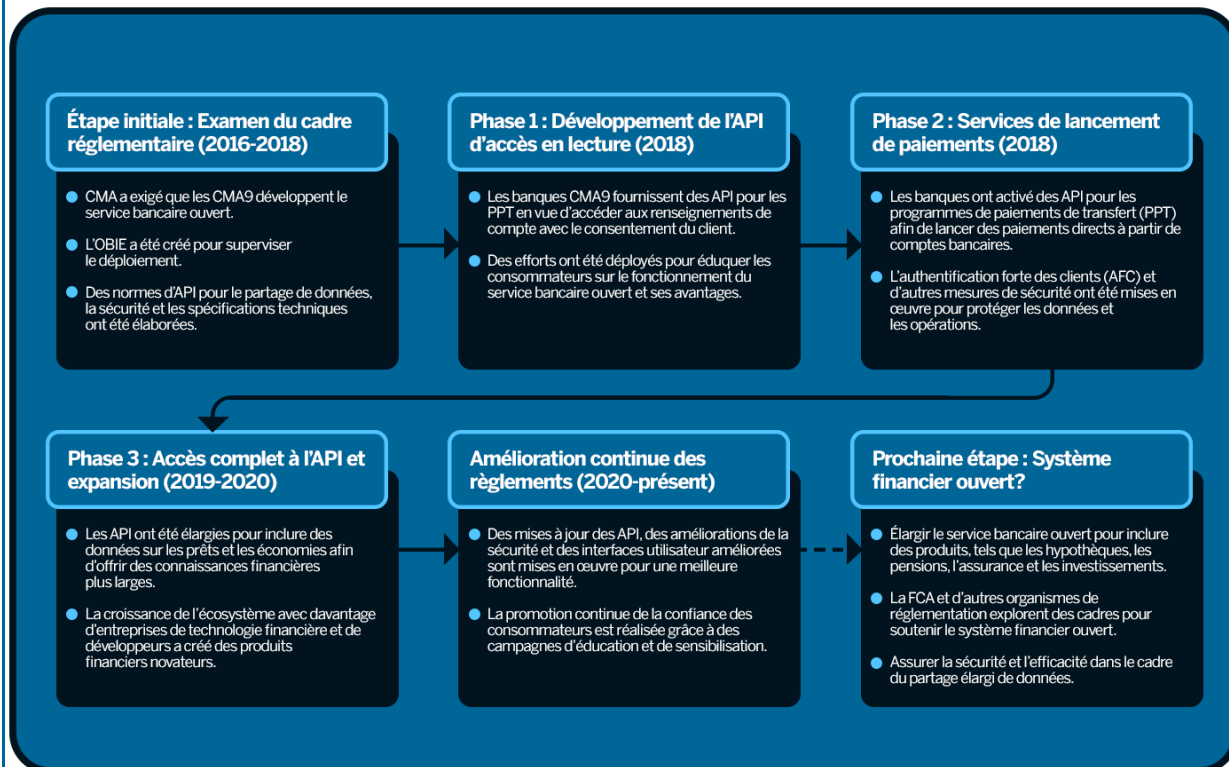
Le système bancaire ouvert au Royaume-Uni et au-delà

Le système bancaire ouvert du Royaume-Uni est un régime de portabilité des données de premier plan visant à stimuler la concurrence et l'innovation dans les services bancaires grâce à un partage sécurisé des données. Il découle d'un [rapport d'enquête de 2016 sur le marché des bancaires de détail](#) (en anglais seulement) par l'Autorité de la Competition and Markets Authority (CMA), qui a exigé que les grandes banques offrent des API pour le partage sécurisé de données. L'objectif était d'améliorer le contrôle des consommateurs, de favoriser de nouveaux produits financiers et d'accroître la transparence et le choix dans le secteur bancaire.

Le recours a été mis en œuvre par phases à partir de 2016 avec des API standardisées pour le partage de données. L'Open Banking Implementation Entity (OBIE) a été créée par la CMA pour garantir la réalisation de ces mandats. Il a été financé par les neuf plus grands fournisseurs de comptes bancaires du Royaume-Uni (CMA9) et supervisé par la CMA, la Financial Conduct Authority et le Trésor de Sa Majesté.

Le janvier 2018, les banques de la CMA avaient fourni un accès aux comptes clients et des services d'initiation de paiements avec de solides mesures de sécurité aux fournisseurs tiers. De 2019 à 2020, les API ont été élargies pour inclure davantage de types de données et sont passées de la capture de données d'écran aux API. Des mises à jour continues des normes et des protocoles sur les API se concentrent sur l'adoption par les consommateurs et la confiance. En 2023, la CMA a annoncé que la [Feuille de route de mise en œuvre](#) (en anglais seulement) pour le système bancaire ouvert était complète, et l'OBIE est devenu [Open Banking Limited](#) (en anglais seulement).

Figure 12 – Adoption progressive du système bancaire ouvert au Royaume-Uni



Le paysage bancaire ouvert au Royaume-Uni a atteint des jalons notables. Une [étude de la Banque d'Angleterre intitulée « Customer data access and fintech entry: early evidence from open banking »](#) (en anglais seulement) indique que le système bancaire ouvert améliore le bien-être des consommateurs en facilitant l'accès aux conseils financiers et au crédit financier, bien que cela puisse entraîner des prix plus élevés pour certains utilisateurs. Malgré les succès, il existe encore des défis en matière de réglementation, de coûts, de limites des données et de confiance des consommateurs, avec des efforts continus pour y remédier. En octobre 2023, le [Rapport d'impact sur le système bancaire ouvert](#) (en anglais seulement) indiquait qu'un neuvième (11 %) des consommateurs britanniques au Royaume-Uni sont des utilisateurs actifs d'un système bancaire ouvert. La conception et la mise en œuvre du système bancaire ouvert, cependant, ont été accompagnées de nombreux défis, comme le détaille le [Open Banking Lessons Learned Review](#) (en anglais seulement) de la CMA.

L'adoption internationale des systèmes bancaires ouverts pour l'innovation financière et l'inclusion

Un [rapport récent sur l'état mondial des systèmes bancaires ouverts et des finances ouvertes](#) (en anglais seulement) montre que des systèmes bancaires ouverts sont mis en œuvre à l'échelle mondiale dans 95 administrations. Parmi ceux-ci, 54 sont dirigés par un

gouvernement et 28 sont axés sur le marché. Différents pays en sont à des étapes différentes dans l'adoption de cadres bancaires ouverts. Le Royaume-Uni et l'UE ont établi des cadres depuis près de dix ans, axés sur la protection des consommateurs et la stabilité financière. Depuis 2018, le Canada [s'efforce d'élaborer un système bancaire ouvert](#), et l'a rebaptisé « services bancaires axés sur les consommateurs ». La [Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs](#) et le [Budget 2025 : Cadre canadien des services bancaires axé sur les consommateurs](#) ont ouvert la voie à son lancement prévu en 2025-2026, qui sera supervisé par la Banque du Canada.

La portabilité des données peut également perturber les entreprises établies (titulaires) de manières qui n'étaient pas possibles auparavant. Par exemple, la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, l'organisme responsable de la supervision des systèmes bancaires ouverts, envisage d'introduire des paiements récurrents variables (PRV). Les PRV sont un type de système de paiement qui permet aux clients d'autoriser des tiers à effectuer des paiements récurrents de leur compte bancaire en leur nom. Cela peut offrir une solution de recharge aux paiements par carte traditionnels.

Pour connaître un succès semblable, il est important de mettre en place un régime optimal de portabilité des données adapté au Canada. Nous mettons en évidence certains des enjeux à considérer, en nous appuyant sur l'expérience d'autres administrations, à savoir l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie. Nous considérons également les cadres canadiens dans les secteurs des télécommunications, des services bancaires et des soins de santé. Notre discussion se concentrera sur les thèmes et les enjeux communs qui émergent dans ces administrations, en regroupant des exemples pour fournir une comparaison.

Volonté politique, navigation entre les ordres de gouvernement et divers intervenants

La portabilité des données nécessite beaucoup d'harmonisation et une coordination efficace entre différentes structures de gouvernance. Les systèmes fédéraux et plus centralisés montrent à quel point il est difficile d'y parvenir. Par exemple, aux États-Unis, des cadres juridiques multicouches, comme des lois spécifiques à des secteurs et à des États, créent des défis pour l'adoption d'une approche fédérale globale en matière de portabilité des données⁴². De même, le Canada est confronté à des défis en raison de la structure de notre fédération et des questions en matière de portée et de secteurs de compétence. Par exemple, nous avons constaté que la construction d'une infrastructure de santé numérique nécessite la collaboration

⁴² [Data Privacy in the Digital Age: A Comparative Analysis of U.S. and EU Regulations – University of Cincinnati Law Review Blog](#) (en anglais seulement).

de nombreux acteurs fédéraux, provinciaux et municipaux, ce qui rend l'avancement vers des solutions unifiées plus complexe. Même dans des systèmes plus centralisés, comme le RGPD de l'UE, faire respecter la protection des données et la portabilité de manière uniforme reste complexe⁴³.

Portabilité des données dans le secteur de la santé : Une feuille de route collaborative pancanadienne sur l'interopérabilité

Le projet d'Inforoute Santé Canada intitulé [Vous connecter à des soins de santé modernes : Feuille de route commune de l'interopérabilité pancanadienne](#) vise à surmonter les principaux défis liés aux données de santé en établissant des normes nationales pour le partage sécurisé des renseignements de santé. L'initiative vise à résoudre les problèmes de dossiers de santé fragmentés et les obstacles à l'accès des patients. Elle prévoit faire cela avec des améliorations stratégiques dans les dossiers médicaux électroniques, les sommaires des patients et les processus d'échange de données. La feuille de route présente une approche en deux phases : une période initiale de 24 mois consacrée aux mises à niveau du système et à la normalisation, suivie d'un effort de 3 à 5 ans pour améliorer l'échange de données cliniques et l'infrastructure de santé électronique.

Le plan propose un cadre national collaboratif qui élimine les obstacles à l'interopérabilité, permettant un échange harmonieux de renseignements entre différents milieux de soins de santé. En facilitant ce flux de données amélioré, le cadre vise à améliorer de manière significative la prise de décision clinique, l'engagement des patients et les résultats de santé globaux.

Réaliser cette vision nécessitera des efforts coordonnés à plusieurs niveaux. Les provinces, territoires, organismes fédéraux, fournisseurs de technologie et autres acteurs clés du secteur de la santé doivent collaborer pour transformer le paysage informationnel fragmenté actuel en un système intégré et axé sur le patient.

Dans d'autres circonstances, des lois peuvent être nécessaires pour établir des droits en matière de données des utilisateurs dans certaines industries, comme le secteur de l'assurance. Prenons le secteur des assurances du Canada comme exemple. La Loi sur les banques interdit aux banques de partager les données des clients avec des compagnies d'assurance affiliées. Ces règlements visent à empêcher les banques de s'adonner à certaines pratiques, comme faire pression sur les consommateurs pour qu'ils achètent l'assurance de la banque au point de vente ou s'adonner à la vente croisée, ce qui pourrait désavantager les assureurs non intégrés. Mais ils peuvent également créer des effets non intentionnels. Plus

⁴³ [EDPB letter out2022-0069 to the EU Commission on GDPR procedural aspects en 0.pdf](#) (en anglais seulement).

précisément, bien que ces règles visent à promouvoir la concurrence et la protection des consommateurs, elles pourraient également limiter la portée de la portabilité des données et des services financiers intégrés. Il convient de noter que les compagnies d'assurance n'ont pas la même restriction sur le partage de données, ce qui crée une certaine asymétrie dans la gouvernance des données entre les institutions financières.

Le besoin de collaboration s'étend également à divers groupes d'intervenants. L'expérience dans l'industrie des télécommunications montre que pour une mise en œuvre réussie de la portabilité, différents intervenants doivent coopérer. La coopération entre un organisme de réglementation fédéral (gouvernement) et des exploitants (secteur privé) est particulièrement importante.

Bien que les structures de gouvernance spécifiques dans nos exemples soient différentes, chacune est confrontée à des défis de coordination en raison de la nécessité d'harmoniser les lois, de gérer les champs de compétence qui se chevauchent et de construire un consensus parmi les intervenants. S'attaquer à ces problèmes nécessite une harmonisation juridique et une vaste collaboration entre tous les différents acteurs.

Complexités des systèmes et coûts opérationnels

Des règlements compliqués peuvent freiner l'innovation et créer de lourds fardeaux de conformité, en particulier pour les plus petites entreprises. Nous voyons ce défi en Australie, où des processus de consentement complexes dans le cadre du CDR peuvent rendre les utilisateurs moins susceptibles de participer et entraîner des taux d'abandon élevés⁴⁴.

Le coût de la mise en œuvre de la portabilité des données peut être imprévisible et considérable. Par exemple, au Royaume-Uni, l'estimation initiale des coûts pour le système bancaire ouvert était de 20 millions de livres sterling. Mais le coût réel a atteint 150 millions de livres sterling⁴⁵. En Australie, le gouvernement a accordé un montant supplémentaire de 88,8 millions de dollars australiens sur deux ans pour soutenir le CDR dans divers secteurs. Cela souligne encore plus à quel point ces dépenses peuvent être imprévisibles⁴⁶.

Comme le montrent ces exemples, nous devons faire des investissements considérables dans des systèmes sécurisés et performants. Mais les coûts opérationnels peuvent poser des obstacles, ce qui montre pourquoi nous devons rationaliser les processus et les intervenants doivent se coordonner efficacement.

⁴⁴ [Consumer Data Right rule changes to drive consumer take up | Treasury Ministers](#) (en anglais seulement).

⁴⁵ [Investigation of Open Banking Limited Independent report by Alison White \(octobre 2021\)](#) (en anglais seulement).

⁴⁶ [Address to the Committee for Economic Development of Australia | Treasury Ministers](#) (en anglais seulement) (juin 2023).

Niveaux d'interopérabilité et problèmes de données : qualité, volume et limites

Certaines expériences suggèrent que les régimes de portabilité des données généraux avec une faible interopérabilité, comme le RGPD dans l'UE, sont moins efficaces en pratique. En revanche, les régimes avec une grande interopérabilité et une API centrale, comme le niveau 3 avec accès en lecture/écriture, sont plus réussis. Nous pouvons le constater avec le système bancaire ouvert au Royaume-Uni ou avec la DSP2 dans l'UE.

Les défis d'accès et de partage des données varient également entre les administrations. En Australie, l'ACCC [a constaté, dans le cadre de sa consultation sur la qualité des données](#) (en anglais seulement), qu'une qualité des données inadéquate empêche des comparaisons fiables des produits. Dans le secteur de la santé aux États-Unis, où il y a un volume élevé de données, les renseignements de Medicare créent des défis en matière de gestion des données. C'est parce que cela présente des défis organisationnels et technologiques complexes pour une gestion et une analyse efficaces de l'information⁴⁷. De même, le système bancaire ouvert au Royaume-Uni est confronté à des lacunes en matière de disponibilité des données concernant les « autres parties » utilisant les données du système bancaire ouvert. Cela empêche une analyse exhaustive de marché et le développement d'un écosystème entièrement intégré⁴⁸.

Ces expériences montrent que tant la conception du régime de portabilité des données que la qualité et la disponibilité des données sont essentielles pour atteindre les résultats escomptés.

Comportement des consommateurs : changement, confiance et risques perçus

Bien que les preuves à travers les régions émergent encore, ce que nous avons déjà observé suggère que la portabilité des données a un effet positif sur le changement de fournisseur par les consommateurs. Plus de 6,5 millions de consommateurs et d'entreprises au Royaume-Uni utilisaient des produits habilités par un système bancaire ouvert en 2023, selon un [rapport du responsable de la mise en œuvre de Open Banking Limited \(OBL\)](#) (en anglais seulement). Cette expansion a mené à une augmentation du nombre de changements et à une concurrence accrue entre les fournisseurs de services financiers. De plus, la CMA a également [noté dans son rapport](#) (en anglais seulement) que, à mesure que le système bancaire ouvert prenait de la maturité et que sa feuille de route était complétée, le comportement de changement des

⁴⁷ [2022 Top Management & Performance Challenges Facing HHS | Office of Inspector General | Government Oversight | U.S. Department of Health and Human Services](#) (en anglais seulement).

⁴⁸ Par exemple, l'asymétrie des données dans le système bancaire ouvert entre les établissements financiers traditionnels et les grandes entreprises technologiques. Voir le rapport du FCA pour davantage de détails. [FS24/1 – Potential competition impacts from the data asymmetry between Big Tech firms and firms in financial services | FCA](#) (en anglais seulement).

consommateurs augmentait. Cela a facilité à la fois les comparaisons et le changement de fournisseurs financiers.

En dehors du Royaume-Uni, nous observons des tendances positives semblables dans d'autres administrations. La DSP2⁴⁹ de l'UE et le CDR⁵⁰ de l'Australie ont tous deux montré des tendances prometteuses pour la mobilité des consommateurs et la concurrence dans les services financiers. Même si les taux de changement restent modestes, la menace crédible de changement incite les fournisseurs à offrir de meilleures conditions pour garder les clients.

Le système bancaire ouvert a également stimulé l'innovation en technologie financière, en particulier au Royaume-Uni. Le rapport [Future Development of Open Banking in the UK](#) (en anglais seulement) montre que le système bancaire ouvert a conduit à l'innovation des technologies financières, à des services améliorés, à des choix accrus et à des coûts réduits. Pour aider les consommateurs à prendre de meilleures décisions, la FCA a créé des outils comme des sites de comparaison et des applications de gestion financière. Bien que le changement de fournisseur par les consommateurs reste un objectif clé, la portabilité des données ouvre également la voie à des solutions innovantes dans le secteur.

Que pensent les Canadiens et Canadiennes de la portabilité des données et de l'adoption d'un nouveau système dans le secteur financier?

En 2023, l'ACFC a commandé une enquête nationale pour évaluer le degré de sensibilisation, la compréhension et les attentes des Canadiens et Canadiennes concernant le système bancaire ouvert et les services connexes de technologie financière. L'enquête intitulée « Système bancaire ouvert et protection des consommateurs : sensibilisation et attentes des Canadiens » a recueilli les réponses d'un échantillon de 5 470 adultes à travers le Canada. Elle a conclu que :

La sensibilisation est faible : Seulement 9 % des personnes interrogées avaient entendu parler du système bancaire ouvert. La sensibilisation était particulièrement faible parmi les aînés, les femmes, les francophones et les groupes à plus faible revenu.

L'intérêt et la compréhension sont limités : Seulement 15 % des répondants ont déclaré qu'ils seraient prêts à utiliser le système bancaire ouvert après avoir reçu une définition; la

⁴⁹ Un [Rapport de la Commission MCD-29.11.20](#) de la Commission européenne a indiqué que la DSP2 commence à avoir des répercussions positives sur le changement de fournisseur par les consommateurs, en particulier dans les pays où de nombreuses personnes sont conscientes des services bancaires ouverts et les adoptent.

⁵⁰ [Commission de la productivité, volume 4 - Enquête sur la productivité sur 5 ans : Dividende numérique et des données de l'Australie](#) (en anglais seulement). Pour plus de détails sur la difficulté de changer, consultez ce rapport sur le changement dans le secteur financier en Australie. [Open-Banking-Switch-or-Stick-Insights-Into-Customer-Switching-Behaviour-and-Trust-Deloitte-2019.pdf](#) (en anglais seulement).

plupart (52 %) ne le feraient pas. Beaucoup de gens ne savent pas ce que le système bancaire ouvert implique ou croient à tort qu'il existe déjà au Canada.

Les mesures de protection des consommateurs sont essentielles : Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à des mesures de protection solides : 70 % souhaitent une « protection totale contre toute perte ». Les répondants soutenaient fortement le consentement clair, la sécurité des données et la surveillance réglementaire. Plus de 80 % supposent à tort que les protections pour les entreprises de technologie financière sont les mêmes que pour les banques.

La capture de données d'écran est impopulaire : La plupart des Canadiens et Canadiennes n'utilisent pas et n'envisagent pas d'utiliser des services qui nécessitent de partager leurs mots de passe bancaires avec des tiers (capture de données d'écran). Cela met en évidence le soutien à des méthodes de partage de données plus sûres.

L'éducation et des mesures de protection claires sont importantes : Le succès du système bancaire ouvert au Canada dépendra de solides protections pour les consommateurs, d'une surveillance de confiance et d'une éducation claire des consommateurs sur les risques, les droits et les différences entre les banques et les entreprises de technologies financières.

Une enquête nationale plus récente intitulée « [Redefining Loyalty : Understanding Canadians' Relationship with Financial Institutions](#) (2024) » (en anglais seulement) a été réalisée par Abacus Data. Elle a consulté 3 550 Canadiens et Canadiennes de 18 ans et plus, et a examiné leurs attitudes envers les services financiers, en particulier le cadre du « système bancaire ouvert ». Cela a révélé des points clés sur le paysage actuel des services bancaires pour les consommateurs au Canada. Voici quelques-uns des extraits les plus pertinents concernant le changement :

Volonté des consommateurs de changer de fournisseurs financiers

La plupart des Canadiens et Canadiennes (66 %) ne prévoient pas de changer de fournisseur financier au cours des deux prochaines années, en particulier ceux âgés de 60 ans et plus (84 %). Les personnes plus jeunes sont plus ouvertes au changement, 25 % des 18 à 44 ans le considérant.

Facteurs influençant le choix des institutions financières

Les Canadiens et Canadiennes choisissent des institutions financières pour leur commodité (38 %), leur réputation (29 %) et leurs relations de longue date (27 %). Des frais peu élevés sont importants pour eux (29 %). Seule une petite portion a identifié les produits, les taux ou les offres de services comme leur principale raison de choisir une institution financière.

Obstacles au changement de fournisseurs de services financiers

La principale barrière au changement est le dérangement (35 %), suivi des difficultés à transférer des dépôts (21 %), à mettre à jour les informations de compte (20 %), de la fidélité (21 %) et des préoccupations concernant les frais (20 %). Les répondants plus jeunes (18 à 30 ans) craignent souvent l'inconnu, ce qui indique qu'il y a des lacunes dans leur littératie financière.

Cependant, la confiance des consommateurs et leur compréhension continuent d'être des défis pour l'adoption de la portabilité des données. [La recherche d'une entreprise de conseil numérique basée au Royaume-Uni](#) (en anglais seulement) révèle que 84 % des consommateurs pensent que le système bancaire ouvert est dangereux, et 58 % ne le comprennent pas. [Open Banking UK a lancé une campagne sur YouTube](#) (en anglais seulement) pour répondre à ces préoccupations.

Les mesures de protection des renseignements personnels sont cruciales pour des transferts sécurisés de données. Sans elles, la portabilité des données pourrait être mal utilisée ou entraîner des accès non autorisés. Les règlements dans plusieurs régions se concentrent sur cet équilibre. Le [RGPD](#) de l'UE et la Loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs de 2018 ([CCPA](#)) (en anglais seulement) se concentrent tous deux sur la protection des informations personnelles lors des transferts afin de maintenir la confiance des consommateurs. Le CDR de l'Australie se concentre sur les éléments de sécurité où la conformité est une responsabilité continue. Cela inclut une exigence selon laquelle les entreprises doivent appliquer des systèmes de sécurité à la fine pointe de la technologie qui protègent contre l'accès non autorisé et les atteintes à la sécurité des données⁵¹. Simultanément, l'Australie élabore une [loi sur l'identité numérique](#) (en anglais seulement) pour améliorer la confidentialité et résister aux pratiques trompeuses comme les interfaces truquées. Les interfaces truquées sont des techniques d'interface utilisateur manipulatrices conçues pour induire en erreur ou forcer les utilisateurs à faire des choix qu'ils ne feraient peut-être pas autrement.

La protection des renseignements personnels est également la plus grande préoccupation des gens au Canada. Une [enquête menée par le Commissariat à la protection de la vie privée](#) a révélé que 93 % des individus s'inquiètent de la protection des données, et 38 % sont extrêmement préoccupés⁵². Les décideurs fédéraux et provinciaux travaillent activement à l'élaboration de règlements solides pour rendre possibles la portabilité des données et le partage sécurisé des données. Les efforts législatifs récents soulignent cet engagement. La *Loi*

⁵¹ [Guidance for entities handling CDR data on preparing for and responding to cyber incidents involving CDR data | OAIC](#) (en anglais seulement).

⁵² Cette préoccupation est également reflétée dans nos résultats d'enquête ci-dessus.

de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique (projet de loi C-27) et la Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada (projet de loi C-72) ont été présentées lors de la session parlementaire précédente. Plus récemment, la [Loi d'exécution du budget 2025](#), le projet de loi C-15, a prévu un droit à la mobilité des données dans la LPRDE afin de faciliter le partage de données. Le Québec a également pris une mesure proactive en adoptant la *Loi 25* en 2024, qui renforce les droits de protection des données individuelles.

Ces exemples montrent qu'il y a un consensus national croissant sur l'importance de protéger les renseignements personnels tout en facilitant le partage responsable de données à l'ère numérique.

La confidentialité par conception, une solution canadienne aux préoccupations liées à la vie privée

La protection de la vie privée dès la conception (PVPC) est une approche proactive de protection de la vie privée qui a commencé au Canada et met l'accent sur des mesures préventives. Cela implique d'inclure des considérations de protection de la vie privée dans la conception et le fonctionnement des systèmes de TI, de l'infrastructure réseau et des processus opérationnels. La PVPC a été largement adoptée par les commissaires à la protection de la vie privée et les organisations comme cadre pour le développement de politiques et de systèmes de protection de la vie privée.

Il y a [sept principes fondamentaux pour la PVPC](#) (en anglais seulement). Ces principes sont devenus le fondement des pratiques de confidentialité dans le monde entier. Ils incluent le fait d'être proactif plutôt que réactif, la confidentialité comme paramètre par défaut, et la sécurité de bout en bout (c.-à-d., des renseignements, de la création à la suppression finale, en utilisant des mesures de sécurité robustes).

Mettre à l'échelle la portabilité des données dans les régimes comparatifs

Le Royaume-Uni est l'exemple le plus avancé en matière de portabilité des données sectorielles. Il a commencé à aborder la question de l'évolutivité et à élargir et adapter les cadres de portabilité des données dans divers secteurs au-delà du secteur bancaire. En apprenant de l'initiative bancaire ouverte, les décideurs britanniques ont veillé à ce que la réglementation, l'expertise technique et les ressources dédiées demeurent au cœur de la mise en œuvre réussie de la solution bancaire ouverte. Actuellement, la stratégie d'expansion se concentre sur la croissance du système bancaire ouvert et l'évolution vers le système financier ouvert. La FCA et le Trésor de Sa Majesté travaillent sur des règlements évolutifs pour le partage sécurisé de données et le système financier ouvert. Cela permettra aux utilisateurs de partager en toute sécurité leurs données financières avec divers fournisseurs de services et de recevoir des services et des produits financiers améliorés. Le gouvernement du Royaume-Uni a

adopté la [Loi de 2025 sur les données \(utilisation et accès\)](#) (en anglais seulement) pour faciliter cet écosystème axé sur les données. Ces nouvelles lois renforcent la protection des données et la vie privée tout en établissant des bases légales claires pour l'utilisation et l'accès aux données dans divers secteurs. C'est une étape importante vers la modernisation de la gouvernance des données au Royaume-Uni ainsi que l'habilitation de la portabilité des données de confiance et de l'innovation.

Quelles sont les prochaines étapes pour le système bancaire ouvert? Le système financier ouvert

Le système financier ouvert étend les principes de partage de données à d'autres services financiers comme les hypothèques, les pensions, les assurances et les investissements. Le [gouvernement du Royaume-Uni et les organismes de réglementation](#) (en anglais seulement), y compris la FCA, [explorent activement les cadres et les exigences](#) (en anglais seulement) nécessaires pour soutenir le déploiement des finances ouvertes, s'assurant que l'écosystème reste sécurisé, efficace et bénéfique pour les consommateurs.

Tableau 5 –Système bancaire ouvert vs Le système financier ouvert

	Système bancaire ouvert	Système financier ouvert
Portée	Services bancaires comme les transferts de fonds, les soldes de compte et l'initiation de paiements	Étend le partage de données sécurisé et basé sur le consentement à tous les services et secteurs financiers, y compris l'assurance, les pensions et les investissements.
Couverture des données	Fournit des données liées aux activités bancaires standard effectuées par les clients, comme les transferts d'argent et les demandes de solde.	Offre un accès aux détails financiers d'un consommateur, y compris les actifs, les passifs, les portefeuilles et les préférences.
Entités pertinentes	Les banques sont les principaux fournisseurs d'API autorisés à collecter et à traiter les données des consommateurs.	D'autres institutions financières (au-delà des banques) et des fournisseurs tiers peuvent également offrir des API, élargissant ainsi l'écosystème.

En revanche, l'Australie a récemment suspendu l'expansion de la portabilité des données dans le cadre de son CDR pour permettre au système de [mûrir dans les secteurs bancaire et énergétique et pour mettre en œuvre les leçons apprises jusqu'à présent](#) (en anglais seulement). Ce « réajustement » du système a été provoqué par le [rapport indépendant du](#)

[Trésor fédéral \(août 2024\)](#) (en anglais seulement) sur les coûts de conformité et une consultation pour réduire les obstacles à la participation. L'expérience de l'Australie souligne que les initiatives réussies de portabilité des données dépendent d'une mise en œuvre efficace dirigée par le gouvernement et de l'alignement de la volonté politique avec la préparation du secteur et la capacité des intervenants. Nous devons équilibrer l'élan de la réforme des données avec les exigences pratiques de l'économie numérique. Pour ce faire, nous devons tirer des leçons des phases antérieures de mise en œuvre et rester réactifs face aux défis continus.

Ensemble, ces exemples montrent à quel point l'expérience locale, combinant des règlements robustes à l'innovation technique, et le choix du moment de l'expansion pour maximiser à la fois la participation et la confiance sont importants pour adapter les cadres.

Conclusion

Diverses méthodes ont été utilisées dans le monde entier pour introduire et améliorer la portabilité des données. Pour créer un cadre efficace, nous devons faire des choix adaptés aux différents secteurs de l'économie. D'autres systèmes montrent que la portabilité des données nécessite une approche flexible, car une seule solution ne convient pas à tous les scénarios. Ils montrent également que des règlements bien conçus, des coûts de mise en œuvre gérables et un système de portabilité des données robuste sont des facteurs essentiels au succès. Pour qu'un tel système soit efficace, les consommateurs doivent y participer. C'est pourquoi il est important de garantir un environnement de partage de données sécurisé.

6. Vers un cadre canadien de portabilité des données

La portabilité des données a le potentiel d'affecter positivement la concurrence, de stimuler l'innovation et d'aider de nouveaux acteurs à entrer sur le marché. Cela peut promouvoir un environnement compétitif, centré sur le consommateur et innovant dans divers secteurs. Il est donc essentiel que les décideurs politiques élaborent et mettent en œuvre un cadre complet de portabilité des données au Canada.

Pour garantir le succès de la portabilité des données, les décideurs doivent faire des considérations de confidentialité et de sécurité une priorité. Ils peuvent le faire en établissant des mesures de protection efficaces et une réglementation robuste. Nous pouvons apprendre de la manière dont d'autres administrations ont mis en œuvre avec succès la portabilité des données, et nous pouvons concevoir un cadre qui augmente les avantages tout en réduisant les risques.

En conclusion :

La portabilité des données peut débloquer des économies importantes pour les Canadiens et Canadiennes.

Notre expérience a simulé la portabilité des données dans le secteur de l'assurance. Elle a estimé des économies de 1,10 à 3,83 milliards de dollars en temps et en argent en coûts annuels. Cela comprend jusqu'à 1,57 milliard de dollars en économies en passant à des régimes d'assurance moins dispendieux, ainsi qu'une valeur estimée à 2,26 milliards de dollars en gains de temps. Les économies sont le facteur le plus important qui pousse à l'adoption. L'adoption dépend également du renforcement de la connaissance et de la confiance. Les individus sont beaucoup plus susceptibles de participer lorsqu'ils se sentent informés et font confiance à la gouvernance du cadre.

La portabilité des données offre des avantages significatifs pour la concurrence, les consommateurs et les entreprises, mais elle comporte son propre lot de défis.

La portabilité des données peut stimuler la concurrence en facilitant le changement de fournisseur, en encourageant de nouveaux acteurs à entrer sur le marché et en favorisant l'innovation. Cependant, cela peut également réduire la motivation à investir, augmenter la discrimination par les prix, faciliter un comportement coordonné et accroître les risques pour la vie privée. Les entreprises gagnent de nouveaux clients, mais elles peuvent également être confrontées à des coûts de conformité élevés, en particulier les plus petites entreprises.

Les décideurs devraient réfléchir attentivement à la manière d'élaborer un cadre canadien de portabilité des données robuste afin de maximiser ses avantages.

Un cadre de portabilité des données bien conçu repose sur des composants clairement définis. Ceci inclut la définition des rôles des intervenants, des règles de consentement des utilisateurs strictes et des politiques favorables à la concurrence qui encouragent un échange de données sécurisé et efficace. Il est particulièrement important d'harmoniser les exigences réglementaires fédérales, provinciales et territoriales, en particulier dans les secteurs où des règles fragmentées posent un défi. Cela peut réduire les fardeaux de conformité, éviter les lacunes réglementaires et garantir que les Canadiens et Canadiennes bénéficient pleinement des initiatives nationales. Une meilleure harmonisation offrirait également aux entreprises plus de certitude et favoriserait des services numériques plus compétitifs, innovants et conviviaux à travers le pays.

La portabilité des données est de plus en plus adoptée à l'échelle internationale pour donner du pouvoir aux consommateurs, favoriser la concurrence et stimuler l'innovation, mais les régimes varient.

De nombreux pays ont adopté des règlements visant à soutenir la portabilité des données, soulignant que nous sommes de plus en plus d'accord en ce qui concerne ses avantages globaux. Apprendre de ces expériences peut aider à réduire des obstacles semblables.

Annexes

A. Méthodologie

Cette annexe fournit des détails supplémentaires sur la méthodologie utilisée par le Bureau pour réaliser cette étude.

Objectifs

Le projet vise à quantifier la valeur de la portabilité des données pour les Canadiens et Canadiennes, en se concentrant sur le secteur de l'assurance. À l'aide d'une enquête comportementale et d'un essai contrôlé randomisé, elle explore la valorisation par les consommateurs du « Système d'assurance ouvert » (AO) qui permet le transfert gratuit de données entre les fournisseurs d'assurance afin de réduire les coûts de changement et d'accroître la concurrence.

L'étude vise à projeter l'évaluation à l'échelle de l'économie de la législation sur la portabilité des données en évaluant les économies nécessaires à l'adoption par les consommateurs.

Les principaux objectifs sont notamment de comprendre :

1. La valeur que les consommateurs accordent à la capacité/l'option de transférer leurs données – sans friction – vers d'autres concurrents au sein de la même industrie.
2. Le gain en surplus résultant d'une concurrence accrue au sein d'une industrie grâce à la législation sur la portabilité des données.
3. Tout effet sur d'autres indicateurs pertinents, par exemple, la connaissance de la portabilité des données, le risque perçu de la portabilité des données, l'historique des changements, etc.

Étape 1 : Approche centrée sur le consommateur pour la sélection des secteurs

Nous avons examiné différentes industries du point de vue du consommateur afin d'identifier celles qui sont les mieux placées et les plus susceptibles de mettre en œuvre la portabilité des données une fois que la législation appropriée sera en place.

Nous avons basé notre évaluation sur les critères suivants :

- L'importance économique (revenus annuels de l'industrie);
- Les produits et/ou services nécessaires pour réaliser un projet majeur dans la vie des consommateurs;
- La valeur que la portabilité des données apporterait aux consommateurs, p. ex. pour générer des économies et améliorer l'efficacité pour les consommateurs;
- La faisabilité de la mise en œuvre de la portabilité des données dans le secteur;

- La fréquence d'achat et/ou de comparaison des prix.

Nous avons visé à nous concentrer sur une industrie proche des services bancaires aux particuliers pour promouvoir la portabilité des données, les secteurs axés sur la finance ayant tendance à adopter rapidement les innovations. L'assurance s'est révélée la plus adaptée en raison de son potentiel à suivre le système bancaire ouvert, de son importance économique et de sa fréquence d'achat annuelle.

Étape 2 : Identifier les facteurs influençant le comportement des consommateurs

Nous avons examiné les possibles obstacles à l'adoption et les stratégies d'atténuation. D'un point de vue comportemental, nous avons identifié les facteurs clés suivants :

- Facilité d'utilisation;
- Économies perçues;
- Savoir-faire technologique des consommateurs;
- Préoccupations concernant les renseignements personnels et la fraude.

En tenant compte de ces obstacles, nous avons examiné le processus de prise de décision des consommateurs afin d'identifier les obstacles à l'adoption de la portabilité des données et d'estimer sa valeur perçue. La portabilité des données devrait influencer les étapes intermédiaires du processus de prise de décision, en particulier la phase de « Changement » après l'achat. Le Bureau a utilisé des entrevues semi-structurées pour examiner les facteurs influençant l'adoption de la portabilité des données par les consommateurs canadiens et leurs perceptions des données personnelles et des données des consommateurs. Trois facteurs clés ont été identifiés :

- Perceptions d'économies dans trois domaines : l'argent, le temps et l'effort.
- Confiance dans la surveillance assurée par le secteur public par rapport au secteur privé en ce qui concerne les interfaces de programmation d'application (API) de portabilité des données.
- Préférence pour un cadre de l'API de communication qui met l'accent sur la commodité de rassembler l'information en un seul endroit plutôt que sur un cadre de l'API de transaction qui met l'accent sur le magasinage à guichet unique.

Ces facteurs sont cruciaux pour l'acceptation de la portabilité des données par les consommateurs.

Étape 3 : Sondage sur l'opinion publique

Notre sondage d'opinion publique a combiné des enquêtes comportementales et des essais contrôlés randomisés (ECR) pour comprendre les réactions des consommateurs à de possibles changements de politique :

- **Enquêtes comportementales** : Ces enquêtes révèlent les sentiments des consommateurs concernant les politiques, montrant leur volonté de payer ou de recevoir une compensation pour des changements spécifiques.
- **Essais contrôlés randomisés (ECR)** : Ce sont des méthodes scientifiques utilisées pour tester l'efficacité d'une politique. Ils mesurent les effets directs des changements de politique sur le comportement en divisant aléatoirement les participants en deux groupes : l'un reçoit la nouvelle politique (groupe d'intervention) et l'autre reçoit une politique existante (groupe de contrôle). En comparant les deux, les chercheurs peuvent voir les répercussions de la nouvelle politique.

Nous utilisons des ECR dans les expériences politiques pour :

- **Éliminer les biais de sélection** : L'attribution aléatoire des participants aide à éliminer le biais de sélection, garantissant que les groupes sont semblables. Cela rend les résultats plus fiables.
- **Établir la relation de cause à effet** : Les ECR sont le meilleur moyen de montrer des relations de cause à effet, car la randomisation élimine d'autres facteurs qui pourraient influencer les résultats.
- **Évaluer l'efficacité et éclairer les décisions** : En comparant les deux groupes, les ECR fournissent des preuves convaincantes sur l'efficacité d'une politique ou d'un programme, ce qui aide à élaborer des politiques publiques plus efficaces et efficientes.
- **Fournir de la transparence et permettre la reproductibilité** : La conception structurée des ECR permet à d'autres de vérifier et de reproduire la recherche, garantissant que les résultats peuvent être vérifiés de manière indépendante.

B. Résumé du sondage d'opinion publique

Conception de l'enquête

L'enquête a été divisée en quatre sections clés :

Section 1 : Une simulation de demande d'assurance qui guide les consommateurs à travers le processus d'achat d'une assurance habitation/copropriétaire/locataire. Cette application a été conçue pour reproduire le processus que l'acheteur canadien moyen suit lorsqu'il achète ou renouvelle un produit d'assurance. L'intention de cette application est de recueillir les renseignements suivants :

- les renseignements sur l'achat d'assurance mensuelle du participant;
- le processus d'achat d'assurance pour les participants, qui évalueront ensuite dans quelle mesure l'assurance ouverte (AO) peut améliorer leur expérience;
- le processus de prise de décision du participant entre divers devis d'assurance.

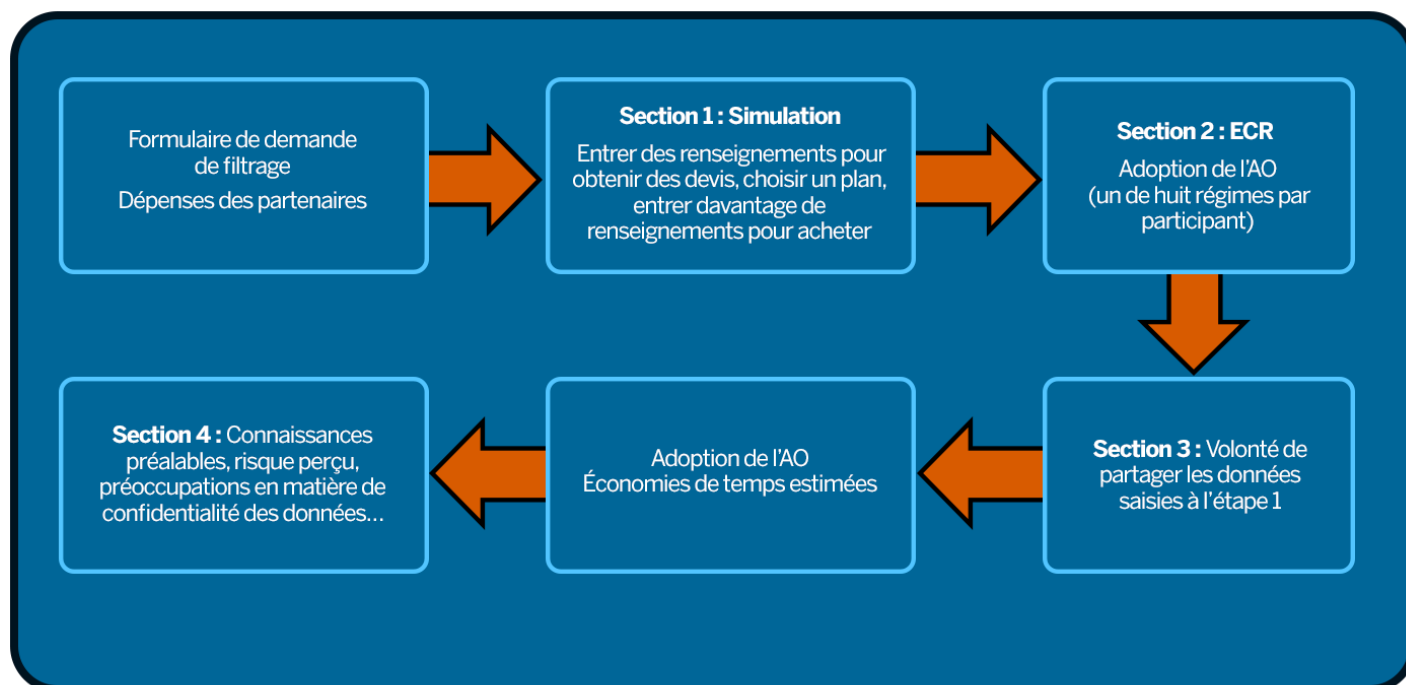
Section 2 : Les participants sont affectés à des groupes. La section 2 fournit au consommateur des renseignements détaillés sur l'AO et explique comment cela fonctionne et quels avantages cela peut apporter aux consommateurs canadiens. Les participants évaluent l'importance de ces différents aspects de l'adoption. On leur demande ensuite s'ils souhaiteraient souscrire à l'AO, qui offre des applications et des services sécurisés pour les aider à mieux gérer leur assurance.

Section 3 : Dans cette section, les participants sont placés dans un scénario hypothétique où ils peuvent choisir quelles informations personnelles ils seraient prêts à partager avec un tiers si le transfert entre les services était facile. Pour comprendre combien les gens valorisent leurs données, les participants sont divisés en deux groupes : un groupe à faible prime (2,40 \$ de réduction sur les dépenses d'assurance annuelles pour chaque type de données partagé) et un groupe à forte prime (6,00 \$ de réduction sur les dépenses d'assurance annuelles pour chaque type de données partagé). Cette configuration aide à mesurer comment différents incitatifs et la portabilité des données influencent la volonté des consommateurs à partager des informations personnelles.

Section 4 : La dernière section pose une série de questions qui aident à déterminer ce qui suit :

- la perception que les consommateurs ont de la portabilité des données;
- des renseignements démographiques supplémentaires.

Figure 13 – Étapes de l'enquête d'opinion publique sur la portabilité des données



Variables indépendantes

Nous avons inclus trois types de variables dans l'ECR :

- **Économies liées à l'adhésion à l'AO (économies faibles ou économies importantes)** : les participants se voient attribuer soit un faible montant d'économies hypothétiques (0,5 % des dépenses annuelles pour tous les régimes d'assurance par an) soit un montant élevé d'économies hypothétiques (5 % des dépenses annuelles pour tous les régimes d'assurance par an). Cette configuration nous aide à voir comment différents niveaux d'épargne influencent la décision d'adhérer à la portabilité des données.
- **Supervision (public ou privé)** : les participants sont répartis au hasard dans l'un des deux groupes, où le régime de portabilité des données est soit géré par le gouvernement (c.-à-d. que le gouvernement du Canada conçoit, supervise et gère le système d'AO pour garantir la sécurité et la sûreté, et supervise l'accréditation) soit par l'industrie (c.-à-d. que le système d'AO est géré par un partenariat de fournisseurs d'assurance). Cela nous aide à comprendre comment les décisions des gens concernant l'utilisation de la portabilité des données pourraient changer en fonction des personnes responsables.

- **Cadre (opérations ou communications)** : on montre aux participants différents messages de marketing qui soulignent soit les avantages du magasinage à guichet unique, en soulignant la facilité d'accès et l'achat de meilleures valeurs et de services améliorés en un seul endroit (cadre des opérations), soit les messages se concentrent sur la capacité de rassembler des renseignements sur les produits et services de manière pratique en un seul endroit (cadre des communications). Cela nous aide à explorer comment la façon dont la plateforme est présentée peut influencer le choix des gens de l'utiliser ou non.

Participants

Un échantillon représentatif de 3 046 Canadiens et Canadiennes a participé à l'étude, avec environ 380 participants évaluant chacune des huit combinaisons de régime possibles.

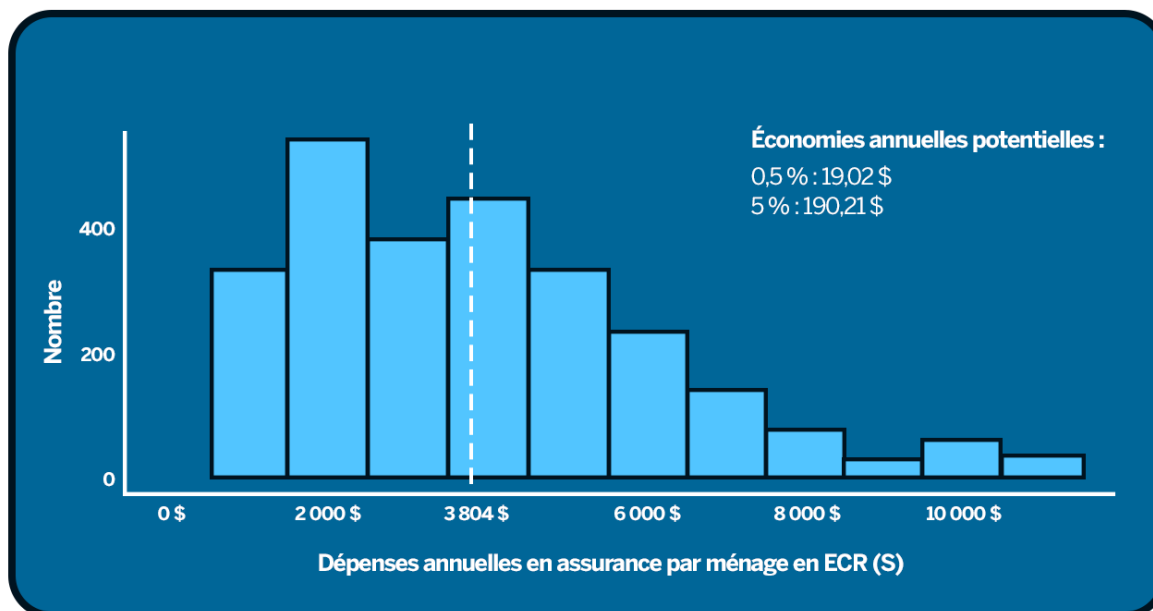
Résultats de l'essai clinique randomisé⁵³

a) Économies d'argent estimées attribuables à l'AO

Rejoindre l'AO peut aider les gens à économiser à la fois de l'argent et du temps sur leur assurance. En moyenne, un ménage canadien dépense 3 804 \$ sur l'ensemble des produits d'assurance chaque année, la dépense médiane étant autour de 3 540 \$. Certains ménages dépensent beaucoup plus, 10 % des ménages dépensant 7 200 \$ ou plus par an.

⁵³ Cette partie présente un résumé de notre rapport d'expert. Analyse des données sous-jacentes disponible sur demande.

Figure 14 – Répartition des dépenses d'assurance du ménage des participants à l'ECR

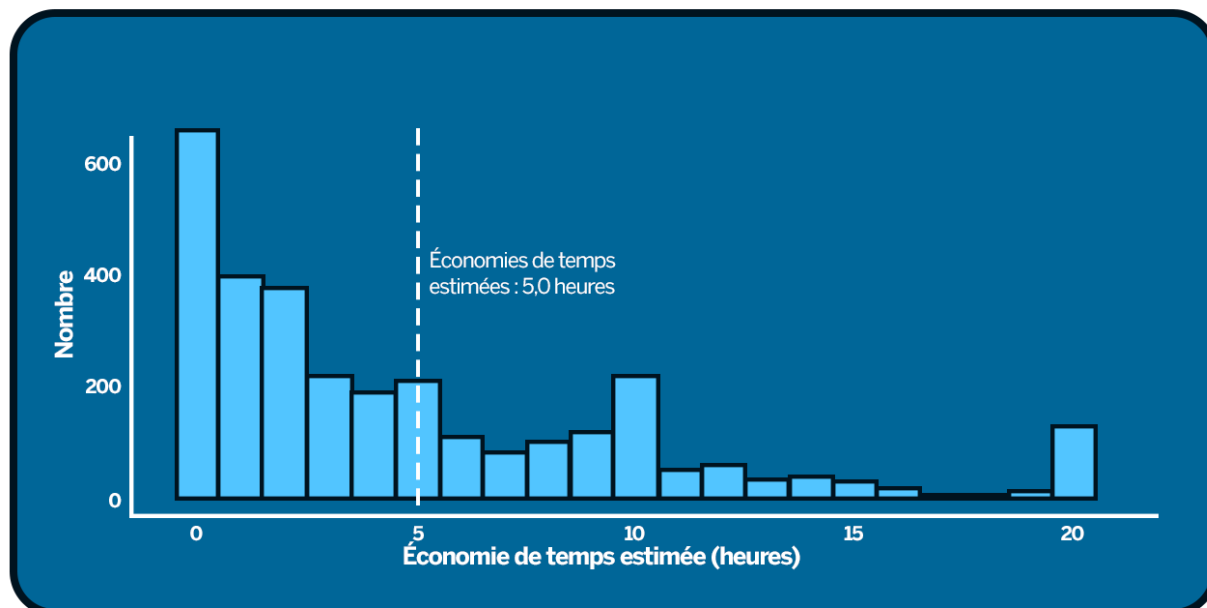


En utilisant les données de notre ECR — les dépenses annuelles des ménages en assurance rapportées par les participants de notre ECR et le taux d'épargne simulé à 0,5 % (conservateur) et 5 % (optimiste), nous avons constaté que le ménage moyen pourrait économiser 128,37 \$ par an avec l'AO. En tenant compte de tous les ménages canadiens admissibles, les économies potentielles totales sont estimées à 1,57 milliard de dollars.

Valeur en argent des gains de temps estimés

Les participants ont estimé que l'AO leur ferait économiser en moyenne cinq heures lors du magasinage de régimes d'assurance. Ceux qui étaient prêts à souscrire ont signalé des économies de temps moyennes encore plus élevées de 6,5 heures. Alors que 15,5 % des participants estimaient qu'ils ne gagneraient pas de temps, 4,2 % croyaient qu'ils économiseraient plus de 20 heures par an.

Figure 15 – Distribution du temps estimé économisé par les participants à l'ERC



Pour déterminer la valeur en argent du temps économisé par les Canadiens et Canadiennes grâce à l'AO, nous avons élaboré un modèle économique basé sur les décisions d'adoption des participants. Ce modèle calcule combien d'argent les participants auraient besoin d'être rémunérés pour une heure gagnée. Nous avons constaté qu'en moyenne, les participants économisent l'équivalent temporel de 185,31 \$ grâce à l'AO.

Valeur de l'AO pour tous les ménages canadiens admissibles

Notre ECR nous a aidés à estimer les avantages de l'AO. Nous avons examiné les économies sur les coûts d'assurance et la valeur du temps économisé lors du magasinage de régimes d'assurance. En utilisant les données de l'essai, nous avons calculé ces économies pour tous les ménages canadiens admissibles.

Le Canada compte environ 14,9 millions de ménages, mais tous ne sont pas admissibles à souscrire une assurance. En nous concentrant sur les 12,2 millions de ménages au-dessus du seuil de pauvreté, nous avons augmenté nos économies moyennes par ménage. Nous avons constaté que chaque ménage pourrait économiser environ 128,37 \$ sur les coûts d'assurance et 185,31 \$ en économies de temps.

Au total, l'AO pourrait fournir une valeur de 3,83 milliards de dollars aux Canadiens et Canadiennes si tous les ménages admissibles y participaient. Cela inclut à la fois l'argent économisé sur l'assurance et la valeur du temps économisé grâce à un magasinage plus facile pour les régimes d'assurance. Selon Statistique Canada, il y a 14 978 941 ménages, dont 81,56 % sont au-dessus du seuil de pauvreté. En supposant que tous les ménages au-dessus

du seuil de pauvreté sont admissibles à l'achat de régimes d'assurance, nous avons multiplié nos estimations par ménage par 12,2 millions (81,56 % des 14,9 millions de ménages) pour obtenir une valeur totale de l'AO à l'échelle du Canada. Ceci est le résultat de l'addition des économies en argent estimées et de la valeur des économies de temps multipliées par le nombre de ménages, en incluant uniquement ceux au-dessus du seuil de pauvreté. $(128,37 \$ + 184,98 \$) \times 14\,978\,941 \text{ ménages} \times 81,56 \% = 3,83 \text{ milliards de dollars}$. Par ailleurs, les consommateurs canadiens profiteraient aussi des économies continues de temps puisque des coûts inférieurs de recherche et de changement rendent la comparaison et le changement de fournisseurs plus facile.

b) Taux d'adoption entre les régimes d'ECR

Le meilleur prédicteur de la décision des participants à souscrire à l'AO était le taux d'épargne. Le taux d'adoption a augmenté, passant de 46,4 % dans la condition d'épargne faible (0,5 %) à 53,8 % dans la condition d'épargne élevée (5 %), représentant une augmentation de 16 %.

Pour garantir la robustesse des résultats, nous avons réalisé des régressions de forme réduite et des régressions apparemment indépendantes pour estimer l'effet du taux d'épargne et avons observé des tendances semblables. Dans l'ensemble, les quatre régimes à épargne élevée avaient une plus grande probabilité d'adoption, car ils offrent une valeur attendue plus élevée de rejoindre l'AO au moyen du canal d'économies en argent.

Le régime le plus performant avait ces caractéristiques clés :

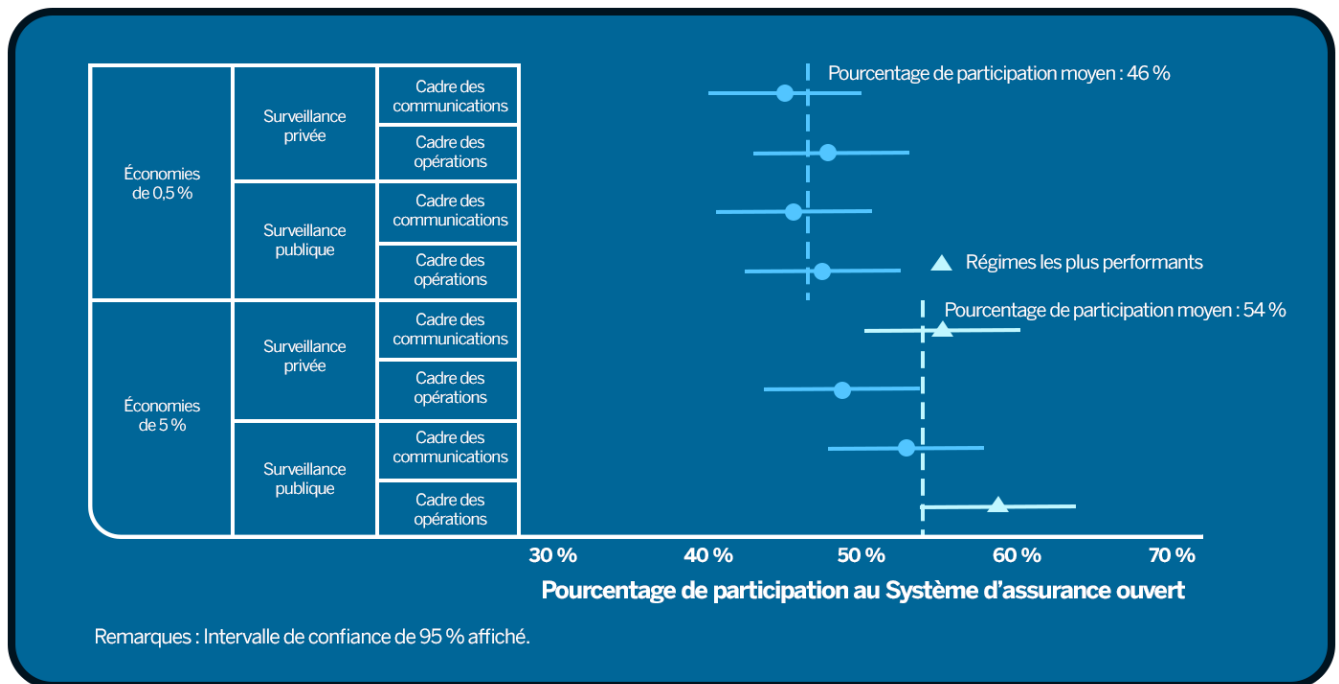
- Taux d'épargne annuel élevé (5 %)
- Surveillance du gouvernement
- Le message met en avant « le magasinage à guichet unique » comme principal avantage.

Le deuxième régime le plus performant avait ces caractéristiques clés :

- Taux d'épargne annuel élevé (5 %)
- Supervision de l'industrie
- Le message soulignait « la facilité de comparer les options » comme principal avantage.

La hiérarchie de ces deux régimes pourrait être due au fait que les gens au Canada sont peut-être plus hésitants à fournir leurs informations sensibles à des entreprises privées lors de l'achat de produits d'assurance, car leurs informations personnelles pourraient être utilisées pour augmenter leurs primes d'assurance. Cependant, les gens peuvent également apprécier l'efficacité que les entreprises privées peuvent offrir dans la création de plateformes conviviales pour recueillir des informations et comparer des produits.

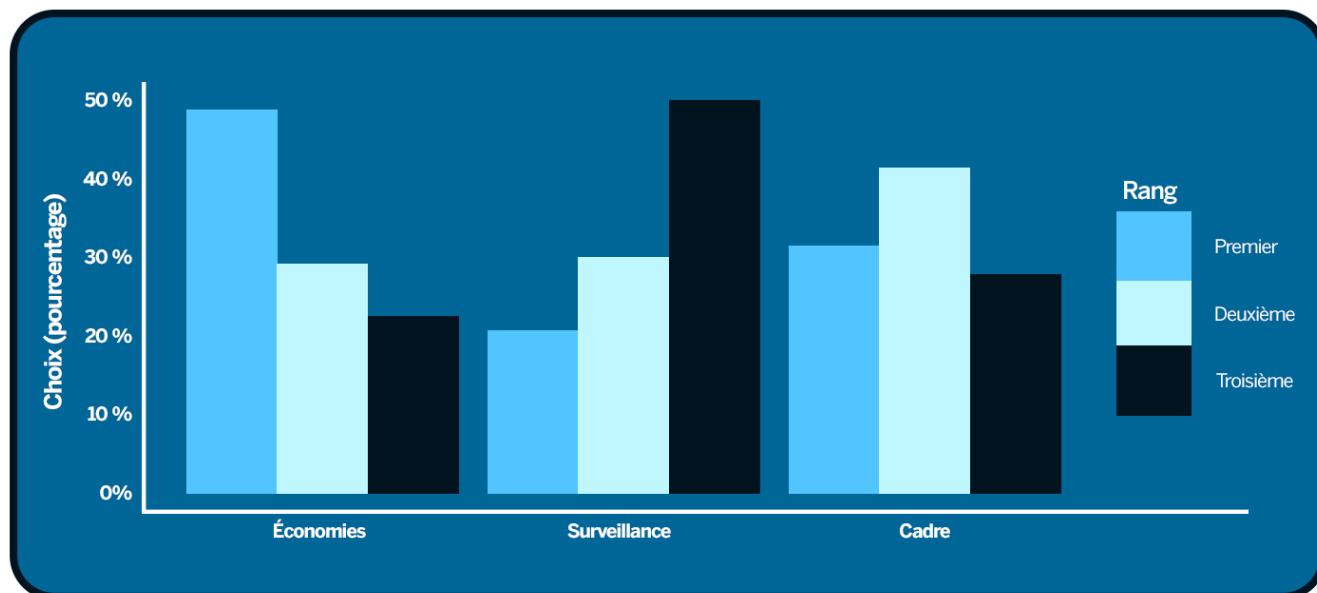
Figure 16 – Taux d'adoption dans chacun des huit régimes d'AO testés dans l'ECR



L'impact de la surveillance et du marketing n'a été observé que lorsque les économies étaient plus élevées (5 %). Cela suggère que les économies doivent atteindre un certain niveau pour influencer l'adoption.

Cette constatation a également été confirmée par les participants classant par importance les fonctionnalités des régimes d'AO qui ont influencé leur décision de s'y joindre. Le taux d'économies était classé comme la fonctionnalité la plus importante, suivie du cadrage des principaux avantages de l'AO et de la supervision. Ce classement était moins prononcé lorsque les économies n'étaient que de 0,5 %.

Figure 17 – Principaux facteurs pour rejoindre l’AO : taux d’épargne, avantages et surveillance



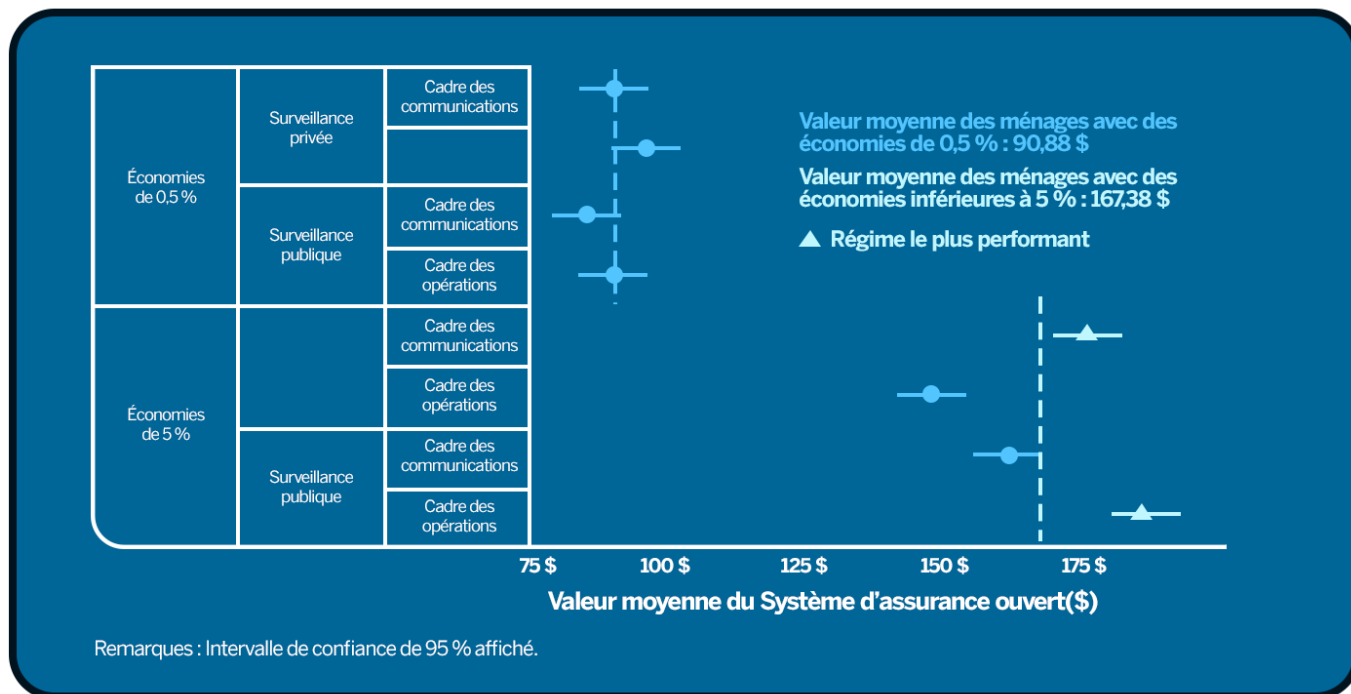
Valeur de l’AO basée sur l’adoption à travers les régimes d’ERC

Nos régimes d’ERC nous permettent d’estimer une gamme de valeurs potentielles de l’AO, qui sont fortement influencées par le taux d’économies des dépenses d’assurance annuelles, le temps d’économies anticipé et la probabilité d’adoption. Nous avons constaté que :

- Dans les régimes avec de faibles économies (0,5 %), le ménage moyen donne à l’AO une valeur moyenne de 90,88 \$.
- Dans les régimes avec des économies élevées (5 %), le ménage moyen donne à l’AO une valeur moyenne de 167,38 \$.

Les différences entre les groupes sont influencées par la décision des participants de souscrire à l’AO, leur estimation de la valeur des économies de temps et leurs dépenses annuelles en assurance. L’AO a la valeur la plus élevée dans le régime où la plateforme est supervisée par le gouvernement du Canada, avec des communications marketing soulignant le « magasinage à guichet unique » comme principal avantage. Il a la deuxième valeur la plus élevée dans le régime avec une supervision dirigée par l’industrie et « comparer les options avec facilité » comme principal avantage mis en avant dans les messages publicitaires. Ces valeurs sont déterminées par les taux d’adoption plus élevés des deux régimes les plus performants.

Figure 18 – Valeur des économies d’argent et de temps à travers les régimes d’AO



En nous basant sur nos constatations, nous avons estimé la valeur totale de l’AO pour les ménages canadiens admissibles. Nous avons ajusté nos estimations par ménage au nombre total de ménages canadiens admissibles qui acceptent de participer. Le régime le plus prometteur – épargne élevée, supervision publique et facilité de transaction – suggère que le ménage moyen valorise l’AO à 185,32 \$. Avec un taux d’adoption de 58,7 %, il en résulte une valeur totale de 2,26 milliards de dollars. À mesure que de plus en plus de gens se renseignent sur l’AO et que le taux d’adoption augmente, cette valeur totale pourrait atteindre 3,83 milliards de dollars, en se basant sur un taux d’épargne de 5 %.

Tableau 6 – Valeur de l’AO en fonction des taux d’adoption au taux d’épargne faible et élevé		
Taux d’économie	Valeur moyenne par ménage	Valeur totale basée sur l’adoption
0,5 %	90,88 \$	1,10 milliard de dollars
5 %	167,38 \$	2,14 milliards de dollars

Différences individuelles : effets des connaissances, du risque et de l'âge

L'ECR a montré qu'une meilleure connaissance de la portabilité des données augmente la probabilité de rejoindre l'AO de 5,5 %, tandis qu'un risque perçu moins élevé l'augmente de 17,4 %. Les jeunes et ceux qui préfèrent des options à faible risque sont plus susceptibles d'adopter l'AO, tandis que les préoccupations concernant la vie privée, le genre, la géographie, l'emploi, l'éducation ou le revenu n'ont pas de répercussion significative.

Types de consommateurs d'assurance au Canada

Les réponses fournies dans l'ECR montrent une diversité d'opinions parmi les consommateurs d'assurance au Canada. Étant donné ces perspectives variées, nous classons les types de consommateurs d'assurance canadiens afin de mieux comprendre comment les préférences varient parmi les groupes de consommateurs. Pour accomplir cette tâche, nous avons réalisé une analyse de regroupements qui identifie quantitativement les participants à l'enquête ayant des attitudes similaires envers la portabilité des données en général; cela aide à l'identification de divers types de consommateurs en utilisant des caractéristiques qui peuvent être facilement comprises. Cette analyse a identifié trois principaux types de clients d'assurance au Canada. Nous avons identifié trois types de consommateurs :

- Chercheurs d'épargne (âge moyen = 46,4, taux d'adoption : 63 %) : Ils sont sensibles aux économies et les plus susceptibles de souscrire à l'AO. Ils ne se sentent pas informés sur la portabilité des données, mais ils la perçoivent également comme étant à faible risque.
- Consommateurs informés (âge moyen = 44,6, taux d'adoption : 55 %) : Les participants sont familiers avec le concept de portabilité des données et considèrent qu'y adhérer comporte des risques modérés. Ils sont plus susceptibles de changer de fournisseur d'assurance.
- Les consommateurs soucieux de la vie privée (âge moyen = 53,3, taux d'adoption : 41 %) : Ils sont plus âgés et sont les moins susceptibles de souscrire à l'AO. Ils sont beaucoup plus sensibles à la confidentialité des données et au risque associé à la portabilité des données.

Comment les préférences des consommateurs influencent les analyses de valorisation

L'analyse de valorisation aide à déterminer à quel point les consommateurs apprécient un produit ou un service. Cela devient compliqué lorsque différents groupes de consommateurs ont des préférences et des préoccupations variées. Par exemple, certains consommateurs pourraient prioriser la vie privée et estimer qu'ils manquent de connaissances sur la portabilité des données, ce qui les rend moins sensibles aux économies. D'autres pourraient ne pas se

soucier de la confidentialité des données ou de leur niveau de connaissance, ce qui fait que le marketing axé sur la sécurité était moins efficace pour eux.

c) Disposition à partager des renseignements personnels

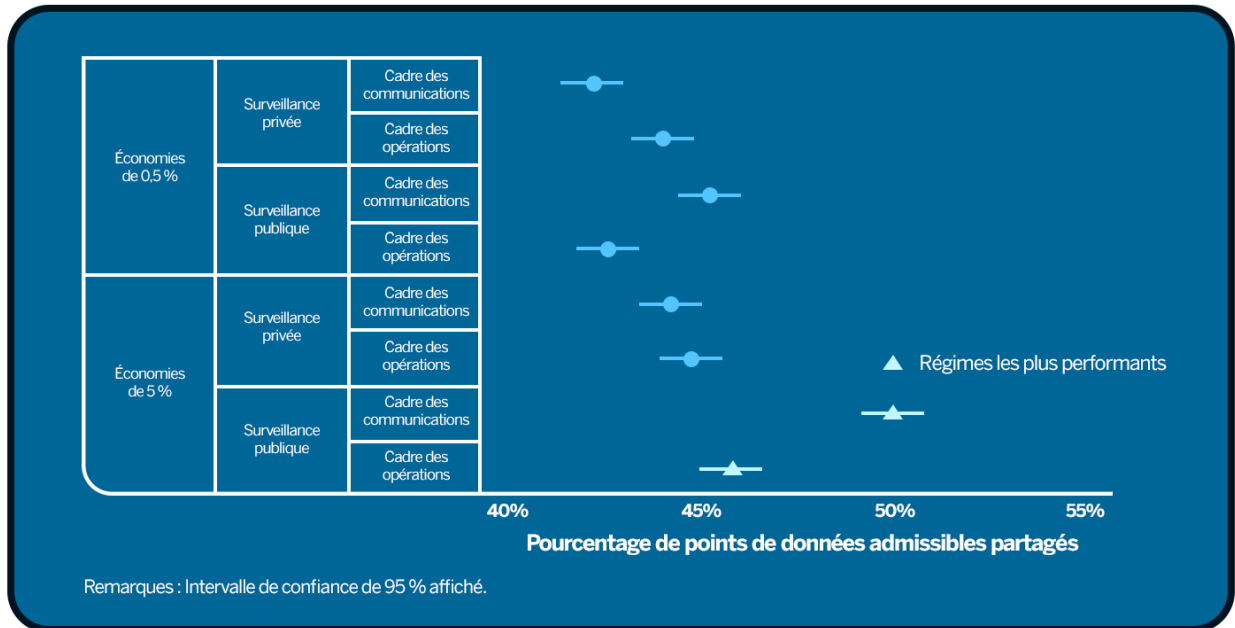
Dans l'ECR, nous avons demandé aux participants de décider quelle quantité de renseignements personnels partager avec une application tierce au moyen de l'AO en échange d'économies potentielles sur leurs dépenses d'assurance. Les participants ont d'abord participé à une simulation de magasinage d'assurance habitation, fournissant trente éléments de renseignements personnels, y compris des données personnelles optionnelles comme le nom et le numéro de téléphone. Dans la deuxième partie de l'étude, ils ont appris sur l'AO et ont choisi de partager leurs renseignements pour obtenir des économies potentielles.

En moyenne, les participants ont partagé 45 % de leurs données personnelles. Ils étaient plus disposés à partager leurs données lorsque les économies étaient élevées et que la plateforme était supervisée par le gouvernement. Cette étude nous aide à comprendre comment les Canadiens et Canadiennes valorisent leurs renseignements personnels sous différents régimes d'AO.

Probabilité de partage de données personnelles entre les régimes d'ECR

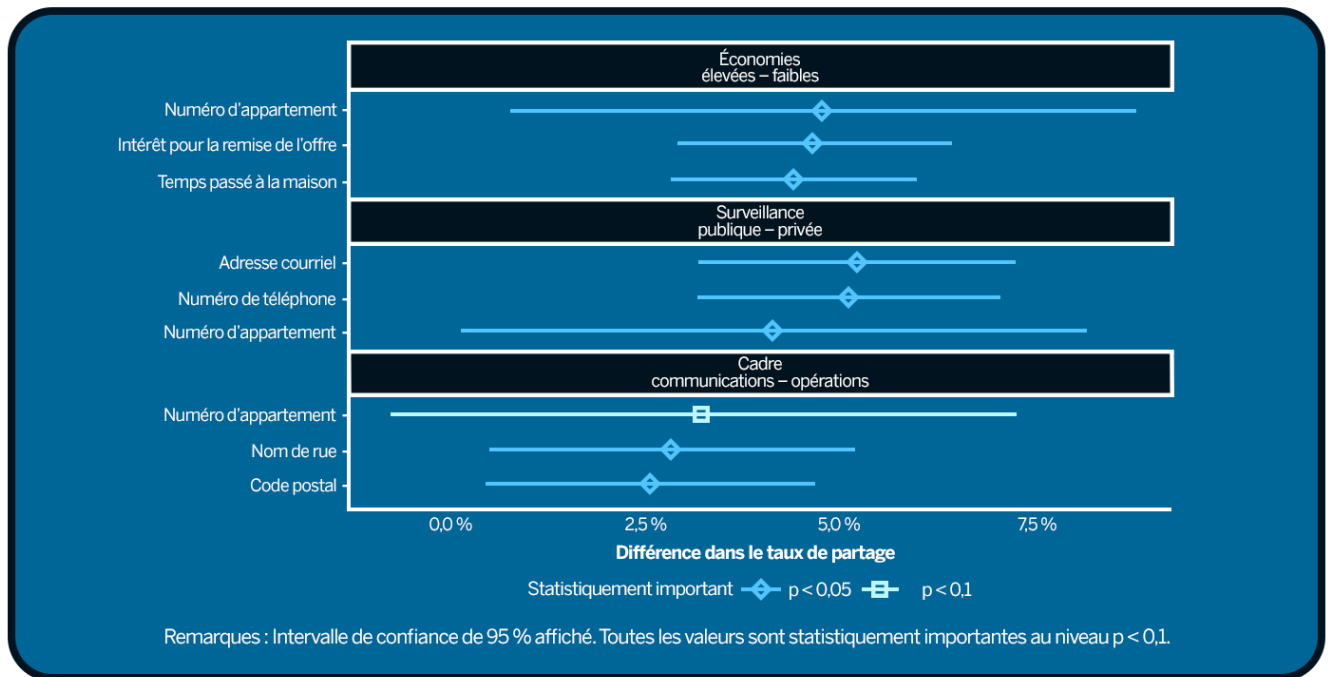
Notre conception de l'ERC nous a également permis de comparer la probabilité que les participants partagent leurs renseignements personnels sous chacun des huit régimes. Elle a montré que les participants étaient plus susceptibles de partager des renseignements personnels lorsque les économies étaient élevées et lorsque la plateforme était supervisée par le gouvernement. Des économies élevées ont augmenté le partage de données de 2,7 %, et la supervision gouvernementale a augmenté le partage de 2,1 %.

Figure 19 – Proportion moyenne de points de données partagés dans chaque régime d’AO



Par exemple, plus de 5 % des participants étaient prêts à partager leurs adresses courriel et numéros de téléphone sous la supervision du gouvernement par rapport à la supervision de l’industrie. Le cadrage de la communication avait moins d’impact sur le partage de données, car les consommateurs fondent leur décision sur les avantages financiers.

Figure 20 – Les taux de partage de données personnelles ont le plus augmenté grâce à des économies élevées et à la supervision gouvernementale (3 principaux champs de données par condition)



Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour explorer des modèles de supervision hybrides (combinant les approches gouvernementales et du secteur privé) ou une supervision par des tiers pour des taux d'adoption potentiellement plus élevés.

C. Niveaux d'interopérabilité – Perspectives des consommateurs

Le tableau ci-dessous illustre les niveaux d'interopérabilité avec des exemples concrets dans plusieurs secteurs pour chaque niveau d'interopérabilité, allant du simple transfert de données à une collaboration intersectorielle pleinement intégrée :

Niveau d'interopérabilité	Perspective des consommateurs	Exemples
Fonctionnel	Mes données peuvent-elles être transférées de quelque manière que soit?	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer de dossiers médicaux par courriel en format PDF. • Recevoir un billet électronique pour un train envoyé à votre téléphone par SMS. • Recevoir votre document de police d'assurance en pièce jointe en format PDF par courriel.
Structurel (syntaxique)	Est-ce que mon application/système comprend le format de données?	<ul style="list-style-type: none"> • Un moniteur d'activité importe des données de sommeil dans une application de santé, en appariant les bons champs. • Les applications d'agrégation affichent les soldes de compte en lisant des fichiers standardisés tels que des fichiers OFX ou CSV. • Les applications de covoiturage récupèrent les données de trajet en utilisant des API normalisées des autorités de transport. • Un système de paie importe des données de feuille de temps dans un format normalisé, p. ex. Excel.
Sémantique	Les systèmes interprètent-ils correctement mes données?	<ul style="list-style-type: none"> • Deux médecins voient les mêmes résultats de laboratoire et s'accordent sur ce que signifient les valeurs. • Des applications financières interprètent correctement « chèque », « courant » ou « de chèque » comme le même type de compte. • Un logiciel d'assurance associe la « protection en cas de collision » à la bonne catégorie de risque, même entre différents fournisseurs.
Organisationnel	Les organisations ont-elles des processus pour partager mes données de manière sécurisée et uniforme?	<ul style="list-style-type: none"> • Un hôpital envoie des dossiers électroniques à une clinique spécialisée dans le cadre d'un flux de travail coordonné. • Deux banques partagent en toute sécurité vos informations de changement de compte, conformément aux lois fédérales sur la protection des renseignements personnels et aux accords standardisés. • Des compagnies d'assurance partagent l'historique des réclamations pour la police d'assurance automobile d'un consommateur lorsqu'il change de fournisseur, sous réserve du consentement du client et des règlements sur la protection des renseignements personnels.

<p>Intersectoriel/ interdomaine</p>	<p>Mes données peuvent-elles se connecter à d'autres services ou secteurs?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une application de surveillance de la glycémie partageant des données avec à la fois un nutritionniste et un fournisseur d'assurance. • L'historique de vos transactions est partagé par votre banque avec un prêteur hypothécaire pour une demande de prêt (avec votre consentement). • Les données énergétiques d'une maison intelligente sont partagées entre votre fournisseur de services publics et un programme de remboursement pour l'énergie verte.
---	--	---

D. Comparaison des cadres de systèmes bancaires ouverts

	SBO, R.-U. (2018)	DSP2, UE (2018)	CDR, Australie (2018)	Section 1033 de la Loi Dodd-Frank (adoptée en 2024 – annulée en 2025)	CSBAC
Personnes concernées	Personnes et entreprises	Personnes et entreprises	Personnes et entreprises	Consommateurs de services financiers	Personnes et petites entreprises
Entités assujetties à la portabilité des données	Neuf plus grandes banques de détail Ouvert à l'inscription par autrui	Fournisseurs de services de paiement de tenue de compte (y compris les banques)	Institutions de dépôt autorisées à permettre le partage de données (IDAPPD), mises en œuvre progressivement, en commençant par les plus grandes IDAPPD. Le gouvernement a annoncé une expansion aux organismes non bancaires	Les institutions financières fournissant des comptes chèques, des comptes prépayés, des cartes de crédit, des portefeuilles numériques et d'autres facilitateurs de paiement.	Plus grandes banques de détail Ouvert à l'adhésion par des entités, y compris les entreprises de technologie financière, les caisses populaires provinciales et les sociétés d'État fonctionnant comme des banques.
Tiers	Fournisseurs de services de paiement autorisés, y compris les banques et les entités spécifiques aux services	Fournisseurs de services de paiement autorisés, y compris les banques et les entités spécifiques aux services	IDAPPD et tiers (basé sur une norme d'accréditation progressive et axée sur les risques)	Fournisseurs de services tiers	Entités accréditées
Type de données	Données transactionnelles des comptes courants; sera étendu à tous les comptes de paiement	Données transactionnelles détenues dans les comptes de paiement	Données fournies par le client et données transactionnelles	Données financières personnelles : historique des transactions, soldes de compte, habitudes d'utilisation et autres renseignements financiers de nature délicate généralement détenus par les	Données fournies par les consommateurs, données de solde, données de transaction, données de produit, par exemple, comptes chèques/économies, opérations de comptes, produits d'investissement disponibles au

				institutions financières.	moyen de portails en ligne, et produits de prêt, comme des cartes de crédit, des marges de crédit et des hypothèques.
Accréditation	Supervisée par la FCA	Les organismes de réglementation européens en collaboration avec les superviseurs nationaux (p. ex. BaFin en Allemagne, ACPR en France)	Supervisée par l'ACCC	Aucune approche unifiée pour l'instant; les développements existants se concentrent sur des normes de l'industrie	Sera supervisée par la Banque du Canada
Normalisation	Centralisé au moyen de l'OBIE	Décentralisé (flexible entre les États membres) Normes techniques réglementaires de l'ABE; API spécifiques à une région (p. ex. API du groupe de Berlin)	API flexibles centralisées supervisées par l'ACCC et le Data Standards Body	Décentralisé, API à l'échelle de l'industrie, p. ex. Financial Data Exchange (FDX)	API unique centralisée sélectionnée par le ministre des Finances Assure l'interopérabilité avec les normes utilisées dans d'autres administrations Atteindre les objectifs clés des politiques publiques
Capture de données d'écran	Fortement déconseillée, progressivement remplacée par l'API	Fortement déconseillée	Autorisée jusqu'à ce qu'une solution de rechange soit opérationnelle	Autorisée jusqu'à ce qu'une solution de rechange plus sécurisée soit fournie	Autorisée jusqu'à ce qu'un système opérationnel soit en place

Comment communiquer avec le Bureau de la concurrence

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la *Loi sur la concurrence*, la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (s'applique aux produits autres que les denrées alimentaires), la *Loi sur l'étiquetage des textiles*, la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* ou sur le programme d'avis écrits du Bureau ou encore pour déposer une plainte en vertu de ces lois, veuillez communiquer avec le Centre des renseignements du Bureau de la concurrence.

Site Web

www.bureaudelaconcurrence.gc.ca

Adresse

Centre des renseignements
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone

Sans frais : 1-800-348-5358
Région de la capitale nationale : 819-997-4282
ATS (pour les malentendants) : 1-866-694-8389

Télécopieur

819-997-0324